Unité*Travail*Progrès

RÉPUBLIQUE DU CONGO

REVUE À MI-PARCOURS DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (PND) 2012 – 2016

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INTÉGRATION
DIRECTION GÉNÉRALE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

Préface de M. le Ministre

Le gouvernement de la République du Congo a procédé à la revue à mi-parcours du Plan National de Développement (PND) 2012-2016 avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement, du Pôle « Stratégie de Développement et Finances Publiques » du centre régional du PNUD de Dakar et de l'ambassade de la République française au Congo.

Cette revue, qui couvre la période 2012-2014, a révélé l'impérieuse nécessité :

- d'améliorer la planification et la programmation du PND ;
- d'opérationnaliser le dispositif du suivi-évaluation ;
- de rendre plus efficiente et plus efficace la dépense publique.

Certes, des ajustements sont indispensables pour tendre vers une économie diversifiée en vue d'une croissance inclusive et soutenue et pour assurer la transition graduelle vers l'émergence du pays.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à la réalisation des présents travaux.

J'encourage tous les experts appelés à :

- préparer le prochain PND 2ème génération, 2017-2021, qui intégrera les objectifs du développement durable (ODD) ;
- esquisser la future stratégie de long-terme relative à l'émergence du Congo.

Léon Raphaël **MOKOKO**

Ministre du Plan et de l'Intégration

Message de M. le Directeur Général du Plan et du Développement

Le gouvernement de la République du Congo a procédé à la revue à mi-parcours du Programme National de Développement (PND) 2012-2016 sur la période 2012-2014 et à l'examen de l'état d'avancement du PND en 2014, avec l'appui du Programme des Nations-Unies Congo, le Pôle « Stratégie de Développement et Finances Publiques » du centre régional du PNUD à Dakar et l'ambassade de la République Française au Congo.

L'objectif étant de s'assurer que l'exécution du PND, appuyée par la stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté, permet d'atteindre les résultats attendus et, de ce fait, de mieux répondre aux besoins de la population congolaise et d'apporter au Gouvernement des réponses mieux appropriées aux priorités nationales.

Le PND 2012-2016 définit les moteurs de la croissance tant transversaux que verticaux permettant d'atteindre une croissance forte, soutenue, solidaire, équitable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois, surtout pour les jeunes, et il se veut un instrument test de construction des fondamentaux pour faire du Congo un pays émergent.

Aussi faut-il rappeler que la revue du PND et même l'état d'avancement en 2014 constituent un exercice dans la tradition du processus de planification et de programmation, constituant en une évaluation par toutes les parties prenantes de l'exécution de différentes actions prévues, en vue de cerner, à mi-parcours, ce qui a fonctionné et ce qui ne l'a pas été, de relever les points forts et les points faibles dans la réalisation des projets arrêtés. Le but, étant bien sûr, de pouvoir si nécessaire, introduire des mesures rectificatives, de commun accord, pour la période restante, autrement dit, de s'accorder sur les projets à aligner jusque fin 2016 et de tirer les leçons des faiblesses constatées dans l'exécution des projets en cours de période sous revue, afin d'améliorer la gestion et la mise en œuvre.

Merci à vous tous de nous avoir donné l'occasion d'évaluer la performance des actions et des opérations exécutées dans notre pays, de tirer les enseignements de nos pratiques, et enfin, d'identifier les facteurs sur lesquels nous devons, ensemble, agir pour plus de pertinence, d'efficacité et d'efficience.

Cet exercice nous prépare également à la réflexion sur les futures grandes orientations du prochain Plan National de Développement – 2017-2021.

De ce point de vue, je souhaite vous rassurer de la cohérence que le Gouvernement entend développer au regard des objectifs du prochain PND, pour mieux situer ses efforts dans ce processus d'intégration régionale au sein de la CEMAC. Les contributions de la République du Congo, de par ses potentialités et sa position géographique dans la sous-région, sont fortement encouragées.

Nos objectifs visent une croissance forte et inclusive destinée à transformer totalement notre économie, et, à contribuer à assurer la transition graduelle vers l'émergence de la République du Congo, à horizon 2025.

Jean-Christophe **OKANDZA**

Table des matières

PRÉFACE DE M. LE MINISTRE 5
MESSAGE DE M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT 6
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES 15
LISTE DES TABLEAUX 19
LISTE DES GRAPHIQUES 20
LISTE DES ANNEXES 21
RÉSUMÉ EXÉCUTIF 22
INTRODUCTION 30

I. Contexte de mise en œuvre du PND sur la période 2012-2014 31

1.1. Contexte socio-politique 33
1.1.1. Contexte politique 33
1.1.2. Développement des ressources humaines 33
1.1.3. Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail 34

1.2. Contexte économique 34
1.2.1. Contexte économique international 34
1.2.2. Contexte économique national sur la période 2012-2014 35

II. Cadre institutionnel du suivi-évaluation 37

2.1. Etat des lieux 39
2.2. Causes de l'insuccès 39

III. Financement du PND sur la période 2012-2014 41

3.1. Cadre macro-budgétaire de référence du PND sur la période 2012-2014 43
3.2. Mise en œuvre d PND et exécution budgétaire sur la période 2012-2014 43
3.3. Répartition budgétaire prévue dans le PND sur la période 2012-2014 43
3.4. Analyse de l'exécution budgétaire 46

IV. Performances dans la mise en œuvre du PND par secteurs 47

4.1. Gouvernance (pilier 1) 49
4.1.1. Gouvernance judiciaire 49
4.1.1.1. Rappel des défis à la veille du PND 49
4.1.1.2. Rappel des objectifs du PND 50
4.1.1.3. Progrès réalisés 50
4.1.1.4. Analyse des performances du pilier 1 51

4.1.1.5. Défis et perspectives 51

4.1.2. Gouvernance politique 52

4.1.2.1. Administration du territoire et sûreté nationale 52

4.1.2.1.1. Rappel des défis à la veille du PND 52

4.1.2.1.2. Rappel des objectifs du PND 52

4.1.2.1.3. Progrès réalisés 52

4.1.2.1.4. Analyse des performances 53

4.1.2.1.5. Principaux défis et perspectives 54

4.1.2.2. Promotion de la coopération et de l'image du Congo 54

4.1.2.2.1. Rappel des défis 54

4.1.2.2.2. Rappel des objectifs 54

4.1.2.2.3. Progrès réalisés 54

4.1.2.2.4. Défis et perspectives 56

4.1.2.2.5. Analyse des performances 56

4.1.2.3. La communication 56

4.1.2.3.1. Rappel des défis 56

4.1.2.3.2. Rappel des objectifs du PND 56

4.1.2.3.3. Progrès réalisés 56

4.1.2.3.4. Analyse des performances 57

4.1.2.3.5. Défis et perspectives 57

4.1.3. La gouvernance économique et financière 57

4.1.3.1. Rappel des défis 57

4.1.3.2. Rappel des objectifs du PND 2012-2016 58

4.1.3.3. Progrès réalisés 58

4.1.3.4. Analyse de la performance 59

4.1.3.5. Défis et perspectives 60

4.1.4. La gouvernance administrative 61

4.1.4.1. Modernisation de l'administration et Réforme de l'Etat 61

4.1.4.1.1. Défis à la veille du PND 61

4.1.4.1.2. Rappel des objectifs du PND 2012 – 2016 61

4.1.4.1.3. Progrès réalisés 61

4.1.4.1.4. Analyse de la performance 62

4.1.4.1.5. Défis et perspectives 63

4.1.4.2. Affaires foncières et Domaine public 63

4.1.4.2.1. Rappel des défis 63

4.1.4.2.2. Rappel des objectifs 63

4.1.4.2.3. Progrès réalisés 64

4.1.4.2.4. Analyse des performances 65

4.1.4.2.5. Défis et perspectives 66

4.1.5. Synthèse de la mise en œuvre du pilier 1 66
4.1.5.1. Synthèse de l'exécution budgétaire 66
4.1.5.2. Principales actions politiques et réformes sectorielles menées 67
4.1.5.3. Principaux résultats obtenus 68
4.1.5.4. Principales contraintes et défis 69

4.2. Croissance et diversification de l'économie 69
4.2.1. Agriculture, Elevage, Pêche 70
4.2.1.1. Rappel des défis 70
4.2.1.2. Rappel des objectifs 70
4.2.1.3. Progrès réalisés 71
4.2.1.4. Analyse de la performance 72
4.2.1.5. Défis et perspectives 72

4.2.2. Économie Forestière et Bois 72
4.2.2.1. Rappel des défis 72
4.2.2.2. Rappel des objectifs du PND 73
4.2.2.3. Progrès réalisés 73
4.2.2.4. Analyse de la performance 74
4.2.2.5. Défis et perspectives 75

4.2.3. Hydrocarbures 75
4.2.3.1. Rappel des défis à la veille du PND 75
4.2.3.2. Objectifs du PND 76
4.2.3.3. Progrès réalisés 76
4.2.3.4. Analyse des performances 77
4.2.3.5. Défis et perspectives 77

4.2.4. Mines et Géologie 78
4.2.4.1. Rappel des défis 78
4.2.4.2. Rappel des objectifs du PND 78
4.2.4.3. Progrès réalisés 79
4.2.4.4. Analyse des performances 80
4.2.4.5. Défis et perspectives 80

4.2.5. Secteur BTP - construction 80
4.2.5.1. Les défis du PND 80
4.2.5.2. Rappel des objectifs 81
4.2.5.3. Progrès réalisés 81
4.2.5.4. Analyse des performances 81
4.2.5.5. Défis et perspectives 82

4.2.6. Commerce et approvisionnement 82
4.2.6.1. Rappel des défis 82
4.2.6.2. Rappel des objectifs du PND 82

4.2.6.3. Progrès réalisés 83
4.2.6.4. Analyse des performances 83
4.2.6.5. Défis et perspectives 83

4.2.7. Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat 84
4.2.7.1. Rappel des défis à la veille du PND 84
4.2.7.2. Rappel des objectifs du PND 84
4.2.7.3. Progrès réalisés 85
4.2.7.4. Analyse des performances 85
4.2.7.5. Défis et perspectives 86

4.2.8. Tourisme 86
4.2.8.1. Rappel des défis du PND 86
4.2.8.2. Rappel des objectifs du PND 86
4.2.8.3. Progrès réalisés 87
4.2.8.4. Analyse des performances 87
4.2.8.5. Défis et perspectives 87

4.2.9. Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé 88
4.2.9.1. Rappel des défis à la veille du PND 88
4.2.9.2. Objectifs du PND 88
4.2.9.3. Progrès réalisés 88
4.2.9.4. Analyse des performances 89
4.2.9.5. Défis et perspectives 90

4.2.10. Zones Economiques Spéciales (ZES) 90
4.2.10.1. Les défis à la veille du PND 90
4.2.10.2. Rappel des objectifs 90
4.2.10.3. Progrès réalisés 91
4.2.10.4. Analyse des performances 91
4.2.10.5. Défis et perspectives 91

4.2.11. Emploi 92
4.2.12. Synthèse de la mise en œuvre du pilier 2 92

4.3. Secteur Infrastructures 95
4.3.1. Infrastructures de transport 95
4.3.1.1. Routes et transports routiers 95
4.3.1.2. Progrès réalisés 95
4.3.1.3. Analyse des performances 96
4.3.1.4. Défis et perspectives 96
4.3.1.5. Transport ferroviaire, aérien, fluvial et maritime 96
4.3.1.5.1. Rappel des objectifs 96
4.3.1.5.2. Progrès réalisés 97
4.3.1.5.3. Analyse des performances 97

4.3.1.6. Progrès réalisés 98
4.3.1.7. Analyse des performances 98
4.3.1.8. Défis et perspectives 98
4.3.1.9. Progrès réalisés 98
4.3.1.10. Analyse des performances..... 99
4.3.1.11. Défis et perspectives 99
4.3.1.12. Progrès réalisés..... 99
4.3.1.13. Analyse des performances..... 100
4.3.1.14. Défis et perspectives 100

4.3.2. Habitat et développement urbain 100
4.3.2.1. Les défis à la veille du PND..... 100
4.3.2.2. Rappel des objectifs du PND..... 100
4.3.2.3. Progrès réalisés 100
4.3.2.4. Analyse de la performance..... 101
4.3.2.5. Défis et perspectives 101

4.3.3. Energie, eau et assainissement 101
4.3.3.1. Les défis à la veille de la mise en œuvre du PND..... 101
4.3.3.2. L'objectif du PND 2102 – 2016 101
4.3.3.3. Progrès réalisés 102
4.3.3.4. Analyse des performances 104
4.3.3.5. Défis et perspectives 104

4.3.4. Postes, Télécommunications et TIC..... 104
4.3.4.1. Rappel des défis..... 104
4.3.4.2. Rappel des objectifs du PND 2012 – 2016 104
4.3.4.3. Progrès réalisés 105
4.3.4.4. Analyse des performances 106

4.3.5. Synthèse de la mise en œuvre du pilier 3 106
4.3.5.1. Principales actions politiques et réformes sectorielles menées 107
4.3.5.2. Principaux résultats 107
4.3.5.3. Défis et perspectives 108

4.4. Développement social et inclusion 109
4.4.1. Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation 109
4.4.1.1. Rappel des défis à la veille du PND..... 109
4.4.1.2. Rappel des objectifs du PND..... 109
4.4.1.3. Progrès réalisés 110
4.4.1.3.1. Principales actions politiques et de réformes sectorielles 110
4.4.1.4. Analyse des performances 110
4.4.1.5. Défis et perceptives..... 111

4.4.2. Enseignement Technique, Formation Professionnelle, Qualifiante et Emploi 111

4.4.2.1. Principaux défis à la veille du PND 111
4.4.2.2. Rappel des objectifs du PND..... 111
4.4.2.3. Progrès réalisés 112
4.4.2.4. Analyse des performances 112

4.4.3. Enseignement Supérieur 113
4.4.3.1. Rappel des défis..... 113
4.4.3.2. Rappel des objectifs 113
4.4.3.3. Progrès réalisés 113
4.4.3.4. Analyse des performances 114
4.4.3.5. Défis et perspectives 114

4.4.4. Recherche Scientifique et Innovation Technologique..... 114
4.4.4.1. Rappel des défis du PND 114
4.4.4.2. Rappel des objectifs du PND 2012 – 2016..... 114
4.4.4.3. Progrès réalisés 115
4.4.4.4. Analyse des performances 115
4.4.4.5. Défis et perspectives 115

4.4.5. Santé et Population..... 115
4.4.5.1. Rappel des défis..... 115
4.4.5.2. Rappel des objectifs du PND..... 116
4.4.5.3. Progrès réalisés 116
4.4.5.4. Analyse des performances 117
4.4.5.5. Défis et perspectives 117

4.4.6. Protection sociale 118
4.4.6.1. Rappel des défis à la veille de la mise en œuvre du PND..... 118
4.4.6.2. Rappel des objectifs du PND..... 118
4.4.6.3. Progrès réalisés 119
4.4.6.4. Défis et perspectives 120

4.4.7. Promotion de la Femme et Intégration de la Femme au Développement..... 120
4.4.7.1. Rappel des défis..... 120
4.4.7.2. Rappel des objectifs du PND..... 121
4.4.7.3. Progrès réalisés 121
4.4.7.4. Défis et perspectives 121

4.4.8. Jeunesse et Education Civique..... 121
4.4.8.1. Défis du PND..... 121
4.4.8.2. Rappel des objectifs du PND..... 121
4.4.8.3. Progrès réalisés 122
4.4.8.4. Défis et perspectives 123

4.4.9. Culture et Arts 123
4.4.9.1. Rappel des défis du PND 123

4.4.9.2. Rappel des objectifs du PND 123
4.4.9.3. Progrès réalisés 123
4.4.9.4. Défis et perspectives 124

4.4.10. Sport et Education Physique 124
4.4.10.1. Rappel des objectifs du PND 124
4.4.10.2. Progrès réalisés 125
4.4.10.3. Analyse des performances 125

4.4.11. Synthèse de la mise en œuvre du pilier 4 125
4.4.11.1. Principales mesures prises et politiques 126

4.4.12. Principaux progrès 127

4.5. Développement équilibré et durable (pilier 5) 128
4.5.1. Développement territorial équilibré 128
4.5.1.1. Rappel de défis 128
4.5.1.2. Rappel des objectifs du PND 128
4.5.1.3. Analyse des performances 130
4.5.1.4. Défis et perspectives 130

4.5.2. Développement durable 131
4.5.2.1. Rappel des défis à la veille du PND 131
4.5.2.2. Rappel des objectifs du PND 131
4.5.2.3. Progrès réalisés 131

4.5.3. Synthèse de la mise en œuvre pilier 5 133
4.5.3.1. Principales actions politiques et réformes sectorielles menées 133
4.5.3.2. Principaux résultats 134
4.5.3.3. Les défis et perspectives 134

V. Défis, Perspectives et recommandations 135

5.1. Défis prioritaires pour une meilleure mise en œuvre du PND 137
5.1.1. Cadre macroéconomique et budgétaire et financement de la stratégie 137
5.1.2. Faiblesse du dispositif de suivi-évaluation du Plan National de Développement .. 137
5.1.3. Mise en œuvre des piliers du Plan National de Développement 138

5.2. Perspectives et recommandations 138
5.2.1. Mobilisation des ressources 139
5.2.2. Efficacité de la dépense publique 139
5.2.3. Opérationnalisation du suivi - évaluation du PND 139
5.2.4. Amélioration de la planification et de la programmation du PND 140

VI. Annexes 141

Liste des abréviations

ACFAP : Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
AEP : Adduction d'eau potable
AFAT : Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains
AFD : Agence Française de Développement
API : Agence pour la Promotion des Investissements
APNI : Association Pointe Noire Industrielle
APV : Accord de Partenariat Volontaire
ARAP : Agence de Régulation de l'Aval Pétrolier
ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics
ATIBT : Association technique internationale des bois tropicaux
ATOS : Administratif, Technicien, Ouvrier et de Service
AVC : Accident Vasculaire Cérébral
AVD : Analyse de la Viabilité de la Dette
BCH : Banque Congolaise de l'Habitat
BECTC : Contrôle des Travaux Topographiques et Cadastraux
BEEC : Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification
BET : Brevets d'Etudes Techniques
BSTPE : Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat D'entreprises
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CAMES : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAPA : Commission Administrative Paritaire
CAT : Conventions d'Aménagement et de Transformation
CCC : Congo Conservation Company
CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFA : Centre d'Etudes et de Formation pour Adultes
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CET : Collège d'enseignement Technique
CETA : Collège d'Enseignement Technique Agricole
CETM : Collège d'Enseignement Technique Mixte
CFCO : Chemin de fer Congo Océan
CFE : Centre de Formalités des Entreprises
CFED : Caisse de la Famille et de l'Enfance en Difficulté
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIEMC : Conférence Internationale et Exposition sur les Mines au Congo
CIST : Comité Interministériel de la Science et de la Technologie
CMI : Centre des Métiers Industriels
CMI : Centre des Métiers Industriels -
CNED : Commission Nationale des Equivalences des Diplômes, titres et grades académiques

CNES : Centre National d'Étude des Sols
CNIAF : Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestière et Fauniques
CNRPPH : Centre National de Réadaptation Professionnelle des Personnes Handicapées
CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMIFAC : Commission des Ministres des Forêts de l'Afrique Centrale
CONEL : Commission nationale d'organisation des élections
CORAF : Congolaise de Raffinage
CPAE : Caisse des Pensions des Agents de l'Etat
CRF : Caisse de Retraite des Fonctionnaires
CRGM : Centre de Recherches Géologiques et Minières
CRPP : Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des travailleurs du secteur privé
CSST : Conseil Supérieur de la Science et de la Technologie
CTB : Centrale Thermique de Brazzaville
DDETP : Directions Départementales de l'Enseignement Technique et Professionnel
DGGT : Délégation Générale aux Grands Travaux
DGIT : Direction Générale de l'innovation Technique
DGRST : Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technologique
DGTSS : Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale
EDF : Electricité de France
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENBA : Ecole Nationale des Beaux-Arts
ENEF : Ecole Nationale des Eaux et Forêts
ENPLT : Etude Nationale Prospective à Long Terme
ENS : Ecole Nationale de la Statistique
EPS : Education Physique et Sportive
EVP : Equivalent Vingt Pieds
FAC : Forces Armées Congolaises
FACP : Fonds à Coûts Partagés
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FAO : Food and Agricultural Organisation
FJEC : Forum des Jeunes Entreprises du Congo
FLEGT : Forest Law Enforcement on Governance and Trade (Réglementations Forestières, de Gouvernance et d'Échanges Commerciaux)
FNC : Fonds National du Cadastre
FOMAC : Force Militaire d'Afrique Centrale
HA : Hectare
HCDPP : Haut Conseil de Dialogue Public-Privé
IMC : Indice de Masse Corporelle
ING : l'Institut National de Gemmologie
INRSI : Institut National de Recherche en Sciences de l'Ingénieur (ex-
INTS : Institut national du travail social
IRA : Institut National de Recherche Agronomique

IRSSA : Institut National de Recherche en Sciences de la Santé
IST : Infections Sexuellement Transmissibles
ITIE : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
LFI : Loi de Finances Initiale
LFR : Loi de Finances Rectificative
LPA : Lettre de Politique Agricole
LTA : Lycée Technique Agricole
LTCM : Lycée Technique Commercial 1er Mai
LTI : Lycées techniques industriels
m² : Mètre carré
m³ : Mètre cube
MAEC : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MCRP : Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MDIPSP : Ministère du Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé
MEC : Maison de l'Entreprise du Congo
MID : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJDH : Ministère de la Justice et des Droits Humains
MT/BT : Moyenne tension / Basse tension
MW : Mégawatt
MWH : Mégawattheure
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONSSU : Office National du Sport Scolaire et Universitaire
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ORA : Observer-Réfléchir-Agir
PADE : Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie
PAMPNCI : Programme d'Appui à la Mise en œuvre de la Politique Nationale du Commerce Intérieur
PAPN : Port Autonome de Pointe-Noire
PARSEGD : Programme d'Appui à la Réinsertion Socioéconomique des Groupes Défavorisés
PCNT : Projet Couverture Nationale en télécommunication
PDCE : Projet de développement des compétences et l'Employabilité
PDCE : Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité
PEEDU : Projet Eau, Electricité et Développement Urbain
PIB : Produit Intérieur Brut
PME-PMI : Petite et Moyenne Entreprise – Petite et Moyenne Industrie
PNAT : Plan national d'affectation des terres
PNCI : Politique Nationale du Commerce Intérieur
PND : Programme national de développement
PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPAC : Plan pluriannuel complet
PPP : Partenariat Public Privé
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
PRONAR : Programme National d'Afforestation et de Reboisement
RAMU : Régime d'Assurance Maladie Universelle
RCA : République de Centre Afrique
REDD : Programme de réduction de la déforestation et de la dégradation
SAEP : Système d'adduction d'eau potable
SCPE : Société Congolaise de Production d'Electricité
SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
SNE : Société Nationale d'Electricité
SN-HLM : Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
SNPC : Société Nationales des pétroles du Congo
SOFIDE : Société financière de développement
SONOCC : Société nationale des ciments du Congo
SOPRIM : Société de Promotion Immobilière
SYDONIA : Système Douanier Automatisé
SYSTAF : Système de Traitement Automatisé Fiscal
THT : Très haute tension
TIC : Technologie de l'Information et de Communication
TPE : Très petite entreprise
UMNG : Université Marien Ngouabi
UNESCO : United Nations Educational, Scientific ans cultural Organization - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF : United Nations Children's Fund - Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD : Dollar américain
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine
WWF : World Wide Fund for Nature
ZES : Zone Economique Spéciale

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs macro-économiques 35
Tableau 2 : Prévision des dépenses par axe dans le PND..... 44
Tableau 3 : Synthèse de l'exécution budgétaire du PND sur la période2012-2016..... 46
Tableau 4: Evolution des ressources publiques 2011 -2012..... 60
Tableau 5 : Exécution budgétaire du pilier 1 67
Tableau 6 : Exécution budgétaire du pilier 2 92
Tableau 7 : Exécution budgétaire du secteur des infrastructures 106
Tableau 8 : Exécution budgétaire du pilier 4 126
Tableau 9 : Exécution budgétaire du développement intégré et durable 133

Liste des graphiques

Graphique 1 : Poids des axes dans le PND et les budgets alloués de 2012 à 2014 45
Graphique 2 : Ecarts entre les prévisions du PND et les budgets alloués 2012 - 2014 45
Graphique 3 : Exécution budgétaire du secteur des infrastructures 2012-2014 107

Liste des annexes

Annexe 1: Exécution du budget 2012-2014 par secteur du PND, base ordonnancement 143
Annexe 2 : Vue d'ensemble de la situation des OMD en République du Congo 145
Annexe 3 : Bibliographie et sources 146

Résumé exécutif

La revue à mi-parcours du Plan National de Développement (PND) 2012-2016 intervient après la préparation, en 2014, du rapport d'avancement 2012-2013 et celle, en 2015, du rapport annuel de suivi 2014. Elle se déroule surtout à la veille de la préparation du prochain plan de développement pluriannuel, le PND de deuxième génération 2017-2021 ainsi que de la future stratégie de long terme de l'émergence du Congo.

1. Contexte de mise en œuvre du PND sur la période 2012 - 2014

Le contexte international sur la période 2012-2014 a été caractérisé par une faible progression de la croissance économique mondiale ainsi par une baisse prononcée des cours des principaux produits d'exportation du Congo. La croissance mondiale s'est établie en moyenne annuelle à 2,5% sur la période sous revue, alors que le PND tablait sur une croissance moyenne de 4,6%. De même, alors que les hypothèses du PND prévoyaient un cours du baril autour de 90 $ sur toute la période 2012-2016, celui-ci a diminué de 44,4% entre juin et décembre 2014, en passant de 111,8 $ à 62,2$. A cette baisse, s'est ajoutée celle de 49,5% du cours de la tonne de fer passé, de 136,3 $ à 68,8 $ entre novembre 2013 et décembre 2014.

En dépit de la baisse de revenus consécutive au retournement des cours des matières premières, notamment du pétrole, le taux d'investissement brut a augmenté de 7,4 points dans la période sous revue pour se situer à 50,6% du PIB en 2014, entrainé par les importants investissements en infrastructures engagés par l'Etat.

La croissance économique a été en moyenne de 4,5% sur la période, niveau presque deux fois moindre que l'objectif de 8,5% visé par le PND. Cette croissance a été portée par celle de 8,6% du secteur hors pétrole, qui reste cependant légèrement inférieure à l'objectif de 10 % en moyenne annuelle retenu pour la période 2012-2016. En raison de l'augmentation des dépenses d'investissements et de la chute des cours du baril de pétrole, l'excédent budgétaire a constamment baissé sur la période sous revue pour devenir négatif et passer a –5,6% en 2014, pour la première fois depuis dix ans.

L'inflation a continuellement baissé dans la période sous revue pour s'établir à 0,9 % en 2014, sous l'effet conjugué de la baisse des prix des produits importés et de l'amélioration de l'offre locale de produits vivriers.

La mise en œuvre du PND a aussi été marquée par l'adoption de deux collectifs budgétaires. La première Loi de finances rectificative a été adoptée en 2012 pour prendre en charge les victimes et les réparations des dégâts importants provoqués par l'explosion, en mars 2012, d'un dépôt de munitions à Brazzaville. La seconde a été prise en septembre 2014 afin de prendre en compte les dépenses liées à l'organisation des 11èmes Jeux Africains. Ces lois rectificatives ont modifié les répartitions par piliers et par secteurs des prévisions budgétaires du PND ainsi que des lois de finances initiales.

2. Financement du PND sur la période 2012-2014

Le niveau des ressources prévues dans le PND pour la période 2012-2014 était de 8313,7 milliards de Francs CFA. Les allocations budgétaires des différentes lois initiales de finances ont augmenté cette prévision de 4% en le portant à 8 652,8 milliards de FCFA. Ce léger accroissement cache, cependant, d'importants écarts entre piliers et, au sein des piliers, entre sous-secteurs. Les écarts les plus importants sont enregistrés au niveau du pilier 5[1] avec une augmentation du budget du PND de 39%, du pilier 1[2] avec un accroissement de 30% et du pilier 3[3] avec une baisse des prévisions budgétaires de 12%. Les budgets des piliers 4[4] et 2[5] ont connu des augmentations respectives de 8% et 3%.

Globalement les dépenses budgétaires ont été exécutées à hauteur de 96,3%. Rapporté aux projections initiales

[1] Développement équilibré et durable
[2] Promotion de la démocratie et de la gouvernance
[3] Développement des infrastructures
[4] Développement social et inclusion
[5] Développement économique et promotion de la croissance

du PND, ce taux s'élève à 100,2%. Ces taux élevés masquent cependant des écarts au niveau des piliers et au niveau des secteurs.

3. Progrès réalisés

3.1 Gouvernance (pilier 1)

Principales actions politiques et réformes sectorielles menées

Au niveau de la gouvernance judiciaire, huit projets de lois portant changement de dénomination et de ressort ainsi que création d'un tribunal de grande instance et de six tribunaux d'instance ont été adoptés, en mai 2014, en Conseil des Ministres.

Au plan de la gouvernance politique, deux lois prises en 2014 élargissent la composition de la Commission nationale d'organisation des élections (CONEL) aux partis politiques et à la société civile, précisent son caractère paritaire et redéfinissent ses missions.

Une loi d'orientation et de programmation adoptée en juin 2014 définit la politique de développement et de modernisation de la force publique pour la période 2014-2025.

Au titre de la gouvernance administrative, cinq nouvelles circonscriptions administratives ont été créées, rapprochant davantage l'administration des administrés.

Un décret pris en mars 2012 crée la Commission administrative paritaire (CAPA), chargée d'examiner les questions relatives à la carrière des fonctionnaires, à leurs conditions de travail et à leur sécurité sociale.

Un décret instaurant le principe de l'organisation d'un concours de recrutement dans la Fonction publique a été pris en 2013, dans un souci d'équité.

Des codes de déontologie des métiers de la Fonction publique ont été élaborés pour les corps de la douane, de la magistrature, de la santé et des agents forestiers.

L'Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains (AFAT), le Bureau d'Etudes et de Contrôle des Travaux Topographiques et Cadastraux (BECTC) et le Fonds National du Cadastre (FNC), créés en 2011, sont devenus opérationnels à partir de 2012.

L'engagement du Gouvernement à augmenter chaque année de 25%, pendant quatre ans, le point indiciaire de la Fonction Publique, a été effectif à partir 2014.

Principaux progrès réalisés dans le pilier 1

Les progrès sont lents au niveau de la gouvernance judiciaire. Seuls six (6) tribunaux ont été construits sur la période sous revue. En 2014, le Congo dispose de trente-cinq (35) maisons de justice, pour un objectif de quatre-vingt-quatre (84) à l'horizon 2016. Le nombre de maisons d'arrêt plafonne à six (6) depuis 2012, pour un objectif de dix-huit (18) en 2016. Par contre, le nombre de magistrats a augmenté de 29% sur la période sous revue pour atteindre 574 en 2014, faisant progresser le ratio juge/habitant de 27,3%. Mais, à 0,014, ce dernier reste encore faible.

Au niveau de la gouvernance politique, les élections législatives (juillet 2012), locales (septembre 2014) et sénatoriales (octobre 2014) ont été régulièrement organisées, consolidant la stabilité politique au Congo.

Dans le cadre de la promotion de la coopération et de l'image du Congo, le pays a acquis, construit ou réhabilité treize bâtiments diplomatiques et a ouvert cinq nouvelles représentations diplomatiques. Le rôle actif joué dans la résolution de la crise en République Centrafricaine (RCA) et la préparation des 11èmes Jeux Africains de 2015 participent aussi à la promotion de l'image du pays.

Au niveau de la gouvernance administrative, le pourcentage de dossiers traités a, avec les progrès de l'informatisation, crû de 40 % en 2012 à 70 % en 2014, pour une cible de 80 % en 2016. La durée de traitement des dossiers

des agents de l'Etat a baissé de 40% pour s'établir à 90 jours en 2014, pour une cible de 30 jours en 2016.

Le rythme de couverture médiatique reste lent. Le taux de couverture de la radio ne s'est accru que de 5% sur la période sous revue (85% en 2014 contre 80% en 2012) tandis celui de de la télévision n'a évolué que de 3% (55% en 2014 contre 52% en 2012), pour une prévision de 100% en 2016.

La superficie des réserves foncières de l'Etat a quadruplé en passant de 1 000 000 ha en 2012 à 4 000 000 ha en 2014. Elle demeure cependant éloignée de la cible de 10 000 000 ha prévue pour 2016.

La superficie des emprises du domaine public de circulation (autoroutes, routes nationales et départementales) a quintuplé entre 2012 et 2014 en passant de 10 000 ha à 50 000, atteignant la moitié de l'objectif de 100 000 ha fixé pour 2016.

Principaux défis et perspectives

Les principaux défis dans la mise en œuvre des projets du pilier 1 se situent dans la maitrise du système de passation de marché, le respect des délais réglementaires dans la procédure de passation des marchés, le décaissement des fonds et le suivi physique et financier des projets exécutés par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT).

Au plan de la gouvernance administrative, on relève, en outre, parmi les défis à relever, la maitrise des effectifs des agents de l'Etat, les opérations de recensement et d'identification du personnel n'étant pas achevées, et l'état du fichier central physique de la fonction publique dont la vétusté ne permet plus une bonne gestion de la carrière des agents civils de l'Etat.

Au niveau de la gouvernance économique, on note aussi, parmi les défis, l'absence d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des réformes, la diversification de l'économie encore insuffisante, la qualité et l'efficacité des investissements publics, les documents de stratégie sectorielle à élaborer et le système statistique nationale à renforcer.

En perspective, les actions à mettre en œuvre pour tous les secteurs de la gouvernance devraient s'inscrire dans la réalisation des études de faisabilité des projets avant leur inscription budgétaire; le renforcement des capacités des ministères techniques, de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) pour une meilleure maîtrise du processus de passation des marchés ; la mise en œuvre des dispositions nécessaires pour le suivi et le contrôle des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) et la mise en place d'un plan d'engagement de nature à prévenir les risques d'accumulation d'arriérés de paiement.

Il s'agit en outre, au titre de la gouvernance administrative, d'achever le recensement physique et l'identification des agents civils de l'Etat en vue d'actualiser le fichier central et de maîtriser les effectifs ; de finaliser l'élaboration du répertoire interministériel des métiers et du Plan national de la réforme de l'Etat ; de faire le bilan de compétences et d'élaborer un plan national de formation des agents civils de l'Etat et de renforcer les capacités des personnels en charge des réformes en cours.

3.2 Développement économique et promotion de la croissance (pilier 2)

Principales actions politiques et réformes sectorielles menées

Quatre nouveaux documents de politique sectorielle ont été préparés et adoptés au cours de la période sous revue. Une stratégie et un plan d'action national du secteur minier artisanal ont été validés en juillet 2013. La Lettre de Politique Agricole (LPA) a été finalisée en décembre 2013. Le document de politique forestière nationale a été validé en juin 2014. La Politique Nationale du Commerce Intérieur (PNCI) a été élaborée et adoptée en 2014. Le Programme d'Appui à la Mise en œuvre de la Politique Nationale du Commerce Intérieur (PAMPNCI) a aussi été préparé.

Cinq lois ont été promulguées en appui aux actions du pilier 2 :

- la Loi portant création du guichet unique des opérations transfrontalières (GUOT), promulguée en juillet 2013[6];
- la Loi sur la promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, promulguée en novembre 2014[7];
- la Loi créant le Fonds congolais d'investissement, adoptée en janvier 2014[8];
- la loi créant l'Agence pour la Promotion des Investissements, promulguée en août 2012[9];
- la Loi créant l'Office de promotion de l'industrie touristique, promulguée en 2013[10].

En plus de ces lois votées et promulguées, d'autres ont été élaborées et sont dans le circuit d'approbation, dont notamment :

- l'avant-projet de loi sur le régime forestier actualisé, approuvé en juin 2014 en Conseil des ministres ;
- un projet de loi sur la réglementation du système national de normalisation et de gestion de la qualité ainsi qu'un projet de loi sur la création de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité approuvés, en décembre 2014[11], en Conseil des Ministres ;
- un nouveau code des hydrocarbures, prenant en compte l'évolution du contexte national et international[12], en remplacement de celui de 1994 ;
- un projet de loi portant organisation du recensement général de l'agriculture, approuvé en août 2013 en Conseil des Ministres, le dernier datant de 1985[13].

Par ailleurs, un décret en date d'août 2013 fixe les spécifications des hydrocarbures raffinés produits ou importés commercialisables, et un chronogramme d'évolution de ces spécifications à l'horizon 2020.

Le contrat de performance entre le Gouvernement et la Congolaise de raffinage (CORAF) a été prolongé de trois ans (2015-2018) après l'expiration en mars 2013 de celui signé en 2008 pour une durée de cinq ans.
Un décret de mai 2014 limite à 48 heures le délai maximum pour la création d'une entreprise.

Principaux progrès réalisés dans le pilier 2

Placé en 2014 au 179ème rang sur 189 pays, le Congo a gagné cinq points dans le classement « Doing Business » par rapport à 2013. Il était en 2012 rangé à la 181ème place sur 183 pays classés. En 2014, plus de 142 industries ayant sollicité des autorisations d'implantation industrielle ont été enregistrées, contre 24 en 2013.

Au total, les performances du secteur hors pétrole sont robustes, sans pour autant atteindre l'objectif d'une croissance moyenne de 10% fixé dans le PND. Le secteur Agriculture, élevage et pêche s'est accru en moyenne annuelle de 8,2% sur la période 2012-2014, pour un objectif du PND de 11%. Le sous-secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière a progressé en moyenne annuelle de 4,0%, pour un objectif du PND de 8%. Soutenu par les importants investissements dans les infrastructures, le secteur des BTP a enregistré une croissance moyenne annuelle de 10,9% pour un objectif du PND de 12%. Le sous-secteur Commerce, restaurants et hôtels a progressé de 6,7% pour un objectif du PND de 10%. Par contre, la croissance du sous-secteur mines a été nulle sur la période 2012-2014.

Après de fortes baisses en 2012 (-9,6%) et en 2013 (- 10,0%), la croissance du secteur pétrolier a rebondi à 3,1% en 2014. Sa part dans le PIB a continuellement diminué sur la période, mais elle continue d'en représenter près de 60%. Au total, le PIB a crû en moyenne de 4,5 % sur la période 2012-2014, pour un objectif de 8,5% prévu dans le PND.

Principaux défis et perspectives

Les principaux défis à relever dans la mise en œuvre des actions du pilier 2 se trouvent dans les faibles niveaux d'allocation et d'exécution budgétaires, le respect de la planification et des priorités de la budgétisation, la fluidification de la chaîne des dépenses publiques (dépenses d'investissement et de fonctionnement), le développement des infrastructures et des filières de transformation encore insuffisant, l'état des voies de communication

[6] Loi n° 16-2013 du 19 juillet 2013 portant création du guichet unique des opérations transfrontalières
[7] Loi n°46-2014 du 03 novembre 2014 portant mesure de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises
[8] Loi n° 1-2014 du 6 janvier 2014 portant création du fonds congolais d'investissement.
[9] Loi n° 19-2012 portant création de l'Agence pour la Promotion des Investissements du 22 août 2012
[10] Loi n° 20-2013 du 26 septembre 2013 portant création de l'office de promotion de l'industrie touristique
[11] L'agence congolaise de normalisation et de la qualité a été adoptée par loi n°19-2015 du 29 octobre 2015
[12] Il a été adopté par le Gouvernement lors du Conseil des ministres du 25 mars 2015
[13] Le recensement a été lancé en janvier 2015.

pour l'évacuation des produits vers les marchés, la durée dans l'examen et l'adoption des textes réglementaires et l'impact de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires, encore limité.

Les perspectives pour la mise en œuvre du pilier 2 du PND s'inscrivent dans :

- le renforcement des capacités des ressources humaines dans tous les secteurs de l'économie ;
- le développement des synergies interministérielles dans la mise en œuvre du PND ;
- le maintien et le développement, au sein de chaque filière, des échanges entre les différents acteurs économiques afin d'optimiser la production de la valeur ajoutée nationale ;
- l'amélioration de l'adéquation formation-emplois dans les secteurs porteurs de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- le renforcement du système de suivi-évaluation des projets et programmes ;
- l'opérationnalisation du Haut Conseil du Dialogue Public-Privé (HCDPP) ;
- le renforcement des capacités techniques des cadres et agents des structures de l'Etat en charge de la gestion des marchés publics ;
- la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée prévue par le Code des marchés ;
- la réalisation des études pour l'opérationnalisation des grappes ;
- l'accélération de la diversification effective de l'économie dans la perspective d'une baisse durable des cours du pétrole ; et
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires.

3.3 Développement des Infrastructures (pilier 3)

Principales actions politiques et réformes sectorielles menées

Deux lois et un décret importants ont été pris au cours de la période sous-revue :

- une loi créant la Société de promotion immobilière (SOPRIM), en remplacement de la Société de promotion et de gestion immobilière (SOPROGI) dissoute en août 2012, adoptée en octobre 2012
- une loi créant la Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (SN-HLM), adoptée en septembre 2013 ;
- un décret précisant les statuts de la Société Nationale d'Electricité (SNE), à la suite de la dissolution de la Société Congolaise de Production d'Electricité (SCPE), pris en juin 2013.

En outre, un partenariat a été mis en place en juin 2013 entre EDF (Electricité de France) et la SNE afin d'améliorer ses performances techniques et financières.

Principaux progrès réalisés dans le pilier 3

Le secteur des transports a crû en moyenne de 3,6% sur la période 2012-2014 contre 2,9% en 2011. Les performances sont toutefois faibles pour le transport ferroviaire dont le trafic de marchandises, après avoir augmenté de 2,2% entre 2012 et 2013, a baissé de 16%, en 2014. De même, le nombre de voyageurs transportés a diminué de 9% en 2014, après une augmentation de 10% entre 2012 et 2013.

Si un bond significatif a été réalisé dans la modernisation des aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, seules trois aérogares sur les neuf prévues à l'horizon 2016, sont opérationnelles et seules huit des trente-deux stations météorologiques prévues sont disponibles. Par contre, six tours de contrôle sont disponibles en 2014, soit un niveau proche de la cible de 8 en 2016.

Le nombre de voyageurs transportés sur le réseau fluvial a crû de 33,3% sur la période, à 224 000 en 2014. Par contre, le volume de marchandises transportées n'a progressé que de 1,4% sur la même période, en s'établissant à 513 000 tonnes en 2014.

Le volume de marchandises transportées par voie maritime a augmenté de 25% entre 2012 et 2014, à 9 539 969 tonnes en 2014.

Des progrès notables ont été enregistrés dans l'accès à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement. Le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain s'est élevé à 66 % en 2014 contre 51,4 % en 2012, pour un objectif de 75% en 2016. Par contre, le taux d'accès à l'électricité en milieu rural n'est que de 18 % en 2014, pour un objectif de 50 % en 2016.

Grace à la mise en œuvre du projet Eau pour tous, le taux d'accès à l'eau potable a progressé de plus de 21 points en milieu urbain et de plus de 40 points en milieu rural et semi-urbain sur la période sous revue. Il se situe respectivement à 66,1% et à 47,3 % en 2014 contre 45% et 6,8% en 2011.

Le taux d'accès à l'assainissement (installations améliorées) est passé à 40 % 2014, contre 27% en 2011.
En dépit des efforts entrepris par le Gouvernement du fait de l'étendue des dégradations des infrastructures et des équipements sur l'ensemble du territoire, le secteur des infrastructures souffre de retards dans l'exécution de plusieurs programmes et projets.

Principaux défis et perspectives

Les principaux défis à relever au niveau de la mise en œuvre du pilier 3 portent sur : la systématisation des études de faisabilité des projets, le respect de la programmation et des allocations du PND ; l'actualisation du Plan National des Transports (PNT) ; le coût des matériaux de construction resté élevé et la production locale de matériaux de construction demeurée insuffisante ; la maîtrise des procédures de passation des marchés ; la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée prévue par le code des marchés publics, et l'efficience et la qualité des investissements.

En perspective, les actions dans le secteur des infrastructures devraient être orientées vers : le renforcement du processus et des capacités de sélection, de planification, de mise en œuvre et de coordination des investissements publics pour en améliorer l'efficience et la qualité ; le renforcement des capacités et des mécanismes de suivi-évaluation du secteur ; l'entretien et la protection du patrimoine infrastructurel existant ; le renforcement de la gouvernance et des cadres réglementaires du secteur, y compris les politiques et les stratégies sectorielles.

3.4 Développement social et inclusion (pilier 4)

Principales actions politiques et réformes sectorielles menées

Plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement pour accélérer le développement social et l'inclusion au Congo.

2012 a été consacrée Année de la santé, 2013, Année de l'éducation de base, de la formation professionnelle et qualifiante, et 2014, Année de l'éducation.

Un décret a été pris, en janvier 2012, par le Gouvernement pour augmenter la rémunération des agents de la santé et des affaires sociales.

Trois documents de politique sectorielle ont été adoptés ou préparés au cours de la période : le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2014-2018, en 2013 ; le programme biennal de développement sanitaire 2015 – 2016, en 2014 et la stratégie sectorielle de l'éducation pour la décennie 2015 – 2025. Ce dernier a été adopté en mai 2015

Quatre textes législatifs, juridiques et réglementaires ont été adoptés dans le domaine du travail et de la sécurité sociale :

- la loi créant de la Caisse des pensions des agents de l'Etat (CPAE)[14], en remplacement de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), adoptée en août 2014 par l'Assemblée Nationale ;
- la Loi sur la réforme du système de sécurité sociale du 13 juin 2014 qui consacre la dissolution de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la création de deux nouvelles caisses (la Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des travailleurs du secteur privé - CRPP et la Caisse de la Famille et de l'Enfance en Difficulté – CFED) ;
- la loi sur le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU), adoptée par le Parlement en juin 2014 ;
- les conventions collectives négociées pour les branches des hydrocarbures, de la foresterie et de l'environnement.

Principaux progrès réalisés dans le pilier 4

Avec le recrutement d'enseignants, la construction et la réhabilitation de salles de classe ainsi que la construction de cantines scolaires, le taux brut de scolarisation dans le primaire a progressé de 117,7 % en 2011 à 121,8 % en 2014 et le taux d'achèvement, de 83,0 % à 89,1 %.

Par contre, le taux brut de scolarisation au supérieur a régressé à 12,6 % en 2014 contre 13,2 % en 2012 et le taux d'admission dans l'enseignement supérieur a stagné à 19,7 %.

[14] Elle a été promulguée le 31 août 2015 sous la Loi n° 11-2015 portant création de la Caisse des pensions des agents de l'Etat

La parité filles/garçons a été atteinte, en 2014, dans le cycle primaire. Toutefois, les écarts se creusent au fur et à mesure que l'on monte dans les niveaux d'enseignement.

En l'absence de statistiques récentes, l'appréciation des progrès dans le secteur de la santé n'est pas aisée. Toutefois, l'on peut noter sur la période sous revue la construction de dix-sept structures de santé et la réhabilitation de dix-neuf autres ainsi que leur équipement. Deux structures sanitaires spécialisées ont été construites, pour un objectif de cinq en 2016. Par contre, le nombre de chefs-lieux de département disposant d'un hôpital général plafonne depuis 2012 à 5, pour un objectif de 12 en 2016 et celui des formations sanitaires disposant d'un budget reste inchangé, à 35, pour un objectif de 76 en 2016.

Les travaux de construction liés aux 11èmes Jeux Africains de Brazzaville de septembre 2015 ainsi qu'aux municipalisations accélérées ont accru de 58,8 % les capacités d'accueil des stades, passés de 65 000 places en 2012 à 100 000 places en 2014.

En matière de prise en charge des personnes vulnérables, on note parmi les principales réalisations : le lancement du projet de filet social Lisungi en 2014, cinq transferts au profit de 2 789 ménages soit 16 944 bénéficiaires, le recrutement de 25 000 personnes vulnérables dans le cadre de travaux HIMO, l'octroi de kits de protection à 600 personnes sans mélanine, les mesures de facilitation de l'accès aux services essentiels en faveur de 2 500 personnes autochtones et la réinsertion, le rapatriement et la prise en charge de 500 enfants abandonnés.

Principaux défis et perspectives

Les principaux défis au niveau du pilier 4 sont liés, en plus de la lourdeur dans la mise en œuvre de la procédure de passation des marchés publics, des lenteurs dans la chaîne de la dépense et des relations complexes avec la Délégation Générale aux Grands Travaux, à l'insuffisante et l'inégale répartition des structures d'offre et des ressources humaines ainsi qu'au manque de données récentes et fiables sur les systèmes éducatif et sanitaire.
Les perspectives au niveau du pilier 4 se situent dans : le renforcement des capacités d'accueil des systèmes éducatif, sanitaire, sportif et social ; l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'usage rationnel des médicaments et des produits médicaux ; la poursuite de l'élaboration des textes d'application des lois et la mise en œuvre des nouveaux régimes de sécurité sociale ; la production régulière des annuaires statistiques ; et la publication des résultats de la dernière Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM).

3.5 Développement intégré et durable (pilier 5)

Développement intégré

Les principales initiatives prises dans le domaine institutionnel ont consisté en :

- l'adoption, en octobre 2014, de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire[15];
- la publication d'un décret[16] pris en juillet 2014 sur les attributions et l'organisation de la recette municipale auprès du conseil municipal ;
- les études sur l'élaboration de 10 schémas départementaux.

Principaux progrès

Les projets réalisés dans le cadre de la municipalisation accélérée ont permis de doter les départements du Pool, des Plateaux et de la Lékoumou d'infrastructures publiques et socio-économiques importantes. Par contre, sur la période 2012-2014, seuls 6,25 % des collectivités locales disposent d'un plan de développement local (PDL), pour un objectif de 100 % en 2016, et le transfert de compétences et de ressources n'est pas encore effectif.

Le résultat le plus significatif dans le domaine du développement durable est l'évolution des aires protégées dont la superficie totale est passée de 4.297.000 ha en 2012 à 4.523.418 ha en 2014, soit 13,2 % du pays. Le sous-secteur du développement durable reste toutefois caractérisé par de faibles niveaux d'allocation budgétaire (18,1 % du pilier et 1,2 % du total du PND) et de bas taux d'exécution (63 %).

Les défis et perspectives

Les défis en matière de décentralisation se situent principalement dans les lenteurs dans la chaîne de la dépense ; l'adéquation entre les besoins de financement et les affectations budgétaires ; le fonctionnement des organes de suivi de la décentralisation ; la planification locale au niveau des conseils départementaux.

[15] Loi n° 43-2014 du 10 octobre 2014
[16] Décret n° 2014-420 du 23 juillet 2014

Les perspectives s'inscrivent dans : le renforcement du cadre de concertation entre la Délégation Générale aux Grands Travaux et les ministères sectoriels en vue d'un meilleur suivi des réalisations effectuées dans le cadre des municipalisations accélérées ; le renforcement du cadre institutionnel et des capacités des acteurs de la décentralisation ; le développement des outils et des moyens de nature à permettre la mise en œuvre effective de la décentralisation, et l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable (ODD).

Principales recommandations

Les principales recommandations de la revue du PND sur la période 2012-2014 mettent l'accent sur l'efficacité de la dépense publique, l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du PND et l'amélioration de la planification et de la programmation du PND.

Au plan de l'efficacité de la dépense publique, il conviendrait de :

- respecter les délais réglementaires dans la chaine de la dépense. A à ce titre, renforcer les capacités techniques des cadres et agents des structures de l'Etat en charge de la gestion des marchés publics ;
- renforcer, en amont, les mécanismes, les outils et les capacités de réalisation d'études de projets avant leur inscription au budget de l'Etat et, en aval, les capacités de sélection, de planification, de mise en œuvre et de coordination des investissements publics.

Au niveau de l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du PND, il conviendrait de:

- mettre en œuvre les recommandations du diagnostic effectué en mai 2013 sur le mécanisme de suivi-évaluation du PND ;
- réaffirmer le rôle de maitre d'œuvre du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND de la Direction générale du Plan et du Développement ;
- Réaffirmer le rôle des Directions des Etudes et de la Planification des ministères techniques dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques ;
- adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement du système statistique national ;
- améliorer les mécanismes de circulation de l'information entre la Délégation Générale aux Grands Travaux et les ministères techniques pour le suivi des projets à compétence partagée.

Au titre de l'amélioration de la planification et de la programmation du PND, il conviendrait de :

- renforcer le lien entre les actions du PND et le budget annuel. À cette fin, respecter la périodicité annuelle de préparation des PAP-CDMT et inscrire son calendrier dans celui de la préparation du budget annuel de l'Etat afin d'en éclairer les arbitrages ;
- mettre l'accent sur les secteurs clés, vecteurs de diversification et de croissance inclusive (économie rurale, agro-business, économie forestière, tourisme-hôtellerie, transports et logistique, énergie et transports). Lancer, à cet effet, les études pour l'opérationnalisation des grappes ;
- prendre en compte les Objectifs du Développement Durable (ODD) dans la révision des PAP CDMT et dans la préparation du prochain PND 2017-2021.

Introduction

Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2016 constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les programmes de développement du Gouvernement. Son but est de résorber les déficits sociaux et infrastructurels, de diversifier l'économie et de préparer les bases de l'émergence du Congo à l'horizon 2025. Il opérationnalise ainsi la vision du Président de la République, articulée dans le « Chemin d'Avenir ».

Le PND comprend quatre documents : le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP), les documents de programmation et de budgétisation sectoriels (PAP-CDMT), le document de cadre macro-économique et budgétaire ainsi que le document de suivi et évaluation du plan.

Principal document du PND, le DSCERP en définit les politiques et en fixe les objectifs stratégiques à cinq ans. Il est articulé autour de cinq grands domaines stratégiques (piliers) : (i) la gouvernance politique, administrative, judiciaire, sécuritaire et de défense nationale, économique et financière ; (ii) la croissance et la diversification de l'économie ; (iii) le développement des infrastructures économiques et sociales et (iv) le développement social et l'inclusion et (v) le développement équilibré et durable.

Le DSCERP est complété par les PAP-CDMT (documents de programmation triennale glissante des actions et des budgets). Ces PAP-CDMT, qui constituent des documents d'opérationnalisation du PND, sont renforcés par la feuille de route commune du Gouvernement 2012-2016. Des lettres de mission précisent annuellement les objectifs attendus de chaque ministère dans la mise en œuvre du PND.

La revue à mi-parcours intervient après trois années de mise en œuvre du PND. Elle se déroule à la suite de l'évaluation du PND réalisée en 2014, avec le rapport d'avancement 2012-2013 et celle menée en 2015 avec la préparation du rapport d'avancement pour l'année 2014. Ces deux rapports constituent les sources principales du rapport d'évaluation à mi-parcours 2012-2014.

La revue à mi-parcours du PND (2012-2016) vise à mesurer les résultats réalisés dans la mise œuvre du PND depuis 2012 et à évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs initiaux. Comme elle intervient à la veille de la préparation du prochain PND, elle vise aussi à contribuer à la réflexion sur la préparation du prochain plan de développement pluriannuel, le PND de deuxième génération 2017-2021 ainsi que de la future stratégie de long terme pour l'émergence du Congo à l'horizon 2025.

Le rapport comprend, en plus de l'introduction cinq parties. La première traite du contexte de mise en œuvre du PND sur la période 2012-2014. La deuxième rappelle et évalue le mécanisme mis en place pour le suivi-évaluation du PND. La troisième procède à une évaluation de l'exécution budgétaire du PND sur la période 2012-2014, en 2014. La quatrième analyse la performance des secteurs dans la mise en œuvre du PND. La cinquième conclut le rapport par les défis et les recommandations à prendre en compte pour l'amélioration de la mise en œuvre du PND pour la période restante et la préparation du futur PND 2017 - 2021.

I

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PND SUR LA PERIODE 2012-2014

1.1. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

1.1.1. Contexte politique

Le contexte politique a été marqué par la tenue de trois élections. Les élections législatives, à l'issue desquelles le parti au pouvoir a conservé sa majorité parlementaire[17], se sont déroulées en juillet 2012.

Les élections locales se sont tenues en septembre 2014, précédant les élections sénatoriales d'octobre 2014[18]. Ces deux dernières élections ont aussi été remportées par le Parti congolais du travail (PCT) de la majorité présidentielle. L'organisation pacifique de ces scrutins successifs illustre la consolidation de la stabilité politique au Congo.

L'opération de lutte contre la criminalité et l'immigration clandestine, lancée en avril 2014, a entraîné des tensions entre le Congo et la République démocratique du Congo dont de nombreux ressortissants ont été refoulés. Néanmoins, le dialogue entamé au plus haut niveau a permis d'aboutir à un accord sur la gestion concertée des flux migratoires et la circulation des personnes entre les deux pays.

Au niveau régional, le Congo, en tant que pays médiateur, a joué un rôle important dans le processus de résolution de la crise centrafricaine. Il a abrité, en juillet 2014, le Forum de réconciliation nationale et de dialogue politique qui a abouti à un accord de cessation des hostilités.

Il s'est aussi impliqué dans la résolution de la crise dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC). Il a organisé, en mars 2013, un sommet, avec le Rwanda et la RDC, sur la paix et la sécurité en RDC et dans la région des Grands Lacs,

Sur le plan sécuritaire, le Congo s'est aussi illustré avec l'augmentation de ses effectifs dans la Force Militaire d'Afrique Centrale (FOMAC), en envoyant en novembre 2013 un contingent de 500 militaires congolais à Bangui pour renforcer la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), sous mandat de l'Union africaine.

1.1.2. Développement des ressources humaines

2013 a été déclarée par le Gouvernement « Année de l'éducation de base, de la formation professionnelle et qualifiante » et 2014, « Année de l'Education ». L'engagement du Gouvernement, ainsi manifestée en faveur de l'éducation, s'est traduit par la construction d'infrastructures, la gratuité introduite dans certains services, l'augmentation du nombre de cantines scolaires[19] et le recrutement d'enseignants. Sur la période 2012-2014, le taux brut de scolarisation est resté supérieur à la cible de 120 % prévue pour 2016. Le taux d'achèvement du primaire a progressé de 83,5 % en 2011 à 89,1 % en 2014. A ce rythme, il sera difficile d'atteindre la cible de 100 % fixée pour 2016. Il en sera de même, selon le dernier rapport de suivi des progrès des OMD, pour la cible de 100 % fixée pour le taux net de scolarisation. Celui-ci n'a évolué que de 2,7 points entre 2005 et 2011, en passant 86,8 % à 89,5 %.

Le taux de transition du collège au lycée est passé de 59 % en 2012 à 63,6 % en 2014. Le taux de rétention au secondaire est passé de 90 % à 95 % pour le premier cycle du secondaire et de 77,4 % à 88,2 % pour le second cycle.

2012 a été déclarée « Année de la santé ». La priorité a été accordée à la construction et à la réhabilitation des infrastructures, ainsi qu'au renforcement des ressources humaines. Près de de 400 nouveaux agents, dont 264 agents paramédicaux, ont été recrutés pour faire face au déficit en personnel. 1100 étudiants ont bénéficié d'une bourse en 2013 et 2014 pour poursuivre leurs études de médecine à Cuba. Le rapport de suivi des progrès des OMD indique la possibilité pour le Congo d'atteindre les OMD relatifs à la mortalité infantile et la santé maternelle si la tendance est maintenue[20]. Il souligne toutefois que l'accès aux soins notamment en milieu rural et la qualité des soins restent toujours un défi à relever.

[17] Le Parti congolais du Travail (PCT), parti au pouvoir a remporté plus des 4/5 des 139 sièges à l'issue des élections législatives de juillet 2012
[18] Le parti au pouvoir, et ses alliés ont remporté36 des 38 sièges qui étaient en jeu, sur les 72 que compte le Sénat
[19] En 2014 des cantines scolaires ont été implémentées dans 999 écoles au bénéfice de 242 929 élèves
[20] Le taux de mortalité infanto-juvénile est passée de 117‰ en 2005, à 99 ‰ en 2007 et 68 ‰ en 2011. Le taux de mortalité infantile est passé de 75 décès pour 1000 naissances vivantes en 2005 à 39 pour mille en 2011. Le ratio de mortalité maternelle est passé de 781 à 426 pour 100 000 naissances vivantes entre 2005 et 2011.

1.1.3. Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon les résultats de l'Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM) 2011, l'incidence de la pauvreté a baissé de 4,5 points entre 2005 et 2011, passant de 50,7 % à 46,5 %. Elle a ainsi seulement diminué en moyenne de 0,8 % par an alors que la croissance moyenne du PIB sur la période était de plus de 5 %. La croissance économique moyenne annuelle de 4,5 % réalisée sur la période 2012 - 2014 est ainsi insuffisante pour permettre d'atteindre la cible de 35 % fixée pour l'horizon 2015.

Le Gouvernement poursuit ses efforts de refondation de la Sécurité sociale. La Loi portant dissolution de la Caisse Nationale de Sécurité sociale (CNSS) et celle créant la Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des travailleurs du secteur privé (CRPP) ont été adoptées en juin 2014. De même, la loi créant la Caisse de la Famille et de l'Enfance en difficulté et celle instituant le régime de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) ont été adoptées en 2014.

Trois conventions collectives de branches ont été négociées (hydrocarbures, foresterie, environnement) et trois autres sont en cours d'examen (bâtiment, travaux publics et activités connexes, agriculture et élevage, énergie).

Fin 2013, le Gouvernement s'était engagé à doubler le niveau général de l'indice des salaires des fonctionnaires dans un délai de quatre ans, à raison de 25 % par an. Cette hausse généralisée des salaires dans l'administration publique, effective à partir de 2014, pourrait avoir un impact social significatif en améliorant le niveau de vie des populations et l'accès à des services sociaux de qualité, sans compter l'effet distributif des salaires dans une société où les liens sociaux sont importants.

Le Congo a ratifié, en février 2014, la Convention relative au droit des personnes handicapées et son protocole facultatif. Il a aussi présenté, en janvier 2014, au Comité des droits de l'enfant, le rapport périodique sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Cinq transferts ont été réalisés à Brazzaville pour 2 789 ménages, soit 16 944 bénéficiaires. Un autre projet de système de filets sociaux « LISUNGI » est mis en œuvre depuis septembre 2014. Sa phase pilote vise 5 000 ménages pauvres et 1 000 personnes âgées. Cependant, elle ne concerne que les départements de Brazzaville, de Pointe-Noire et de la Cuvette.

L'indice de développement humain (IDH) a progressé au Congo de 0,549 en 2011 à 0,591 en 2014, le faisant passer du 137^{éme} au 132^{éme} rang sur 187 pays classés.

En matière d'égalité et d'équité hommes-femmes, les rapports sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) indiquent que l'indice d'inégalité de genre s'est dégradé à 0.617 en 2014 contre 0.628 en 2011 plaçant le Congo au 137ème rang sur 188 pays classés. La parité fille/garçon est presque atteinte, à 0,98 dans le cycle primaire. Mais cet indice chute au fur et à mesure que l'on monte dans les niveaux d'enseignement.

La représentation des femmes dans les fonctions politiques, électives et administratives est encore insuffisante. Elles n'occupent que 10 sièges sur 68 au Sénat (soit 14.7 %), 10 sur 139 à l'Assemblée nationale (soit 7.2 %), et 4 sur 39 au Gouvernement (soit 10.2 %).

1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE

1.2.1. Contexte économique international

La croissance de l'économie mondiale s'est ralentie à 2,5 % en 2012 et à 2,4 % en 2013 contre 3,1 % en 2011[21], en raison notamment de la crise des dettes souveraines dans la zone euro, des difficultés budgétaires aux Etats-Unis et de l'essoufflement des économies émergentes. Cependant, l'année 2014 a enregistré une reprise timide de la croissance de l'activité économique mondiale qui s'est établie à 2,6 %.

La croissance économique moyenne annuelle a été de l'ordre de 1,5 % dans les pays avancés pendant la période

[21] Source Global prospects janvier 2016

2012-2014. Cette croissance a été portée par les Etats Unis. Alors que la zone euro continuait de subir les effets de la récession avec -0,6 % en 2012, -0,2 % en 2013 et 0,9 % en 2014, Les Etats Unis renouaient avec la croissance, avec 2,7 % en 2012, 1,9 % en 2013 et 2,4 % en 2014.

Au niveau des pays en développement, le taux de croissance moyen sur la période 2012-2014 a été de 5,0 %. La bonne tenue des cours du pétrole et des autres matières premières entre 2012 et 2013 expliquent ce niveau de croissance, malgré leur chute pendant le deuxième semestre 2014.

En Afrique Subsaharienne, la croissance économique a été en moyenne de 4,3 %, en raison notamment du ralentissement de l'activité économique en 2014 entrainé par la faiblesse des cours des matières premières et du marasme de l'économie mondiale.

En zone CEMAC, la croissance économique moyenne au cours de la période 2012-2014 a été de 4,4 %. La reprise de la production pétrolière, malgré la baisse des prix du pétrole, a été le facteur stabilisant de cette croissance.

1.2.2. Contexte économique national sur la période 2012-2014

Au cours de la période, le Congo a réalisé une croissance forte de 6,4 % en 2014, après deux années de faible croissance économique en 2012 (3,3 %) et en 2013 (3,8 %). Cette croissance a été tirée par la reprise de la production pétrolière, qui a crû de 3,1 % en 2014 après trois années de forte décroissance (– 8 % en moyenne entre 2011 et 2013) et les bonnes performances des secteurs non pétroliers, notamment du secteur agricole. Cette croissance économique moyenne annuelle de 4,2 % réalisée entre 2012 et 2014 reste cependant inférieure à l'objectif de 8,5 % définie par le PND 2012 – 2016.

Après un important excédent de 16,3 % du PIB en 2012, le solde budgétaire a baissé à 7,8 % en 2013 pour devenir négatif à – 5,6 % en 2014, pour la première fois depuis dix ans[22], en raison de l'augmentation des dépenses d'investissements et de la chute des cours du pétrole.

Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs macro-économiques

	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB réel (%)	3,4	3,8	3,3	6,4
Taux de croissance du PIB réel pétrolier (%)	-4,8	-9,6	-10,0	3,1
Taux de croissance du PIB réel hors pétrole (%)	7,5	9,7	8,1	7,4
Taux d'inflation (%)	1,8	5,0	4,6	0,9
Solde budgétaire global (base engagement dons inclus, en % du PIB)	16,7	6,1	8,2	-4,9
Solde du compte courant (% du PIB)	-0,1	-0,3	-5,2	-6,3
Dette extérieure (% du PIB)	23,0	26,0	32,0	36,4

Source : Rapport de suivi de la situation économique et financière, deuxième édition, Banque Mondiale, septembre 2015

L'inflation a continuellement baissé de 5,0 % en 2012 à 4,6 % en 2013 pour s'établir 0,9 % en 2014, sous l'effet de la baisse des prix des produits importés et de l'amélioration de l'offre locale de produits vivriers.

Le taux d'investissement brut a constamment augmenté, passant de 43,2 % à 50,6 % du PIB entre 2012 et 2014, entrainé par les investissements publics qui ont crû sur la même période de 18,8 % à 28,5 % du PIB à la suite des importants investissements en infrastructures engagés par l'Etat.

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE qui avait ramené l'encours de la dette publique extérieure à 20

[22] Source : Rapport de suivi de la situation économique et financière, deuxième édition, Banque Mondiale, septembre 2015

% en 2010, celle-ci s'est accrue sur la période sous revue de 26,0 % à 36,4 % du PIB. Cette augmentation trouve en partie son origine dans la poursuite des emprunts, la détérioration des termes de l'échange avec la chute des cours des matières premières et la dépréciation de l'euro entrainant celle du FCFA. Néanmoins, l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) actualisée faite en juillet 2014 par le FMI et la Banque Mondiale[23] montre un risque de surendettement faible, au vu des importants dépôts de l'Etat à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et à l'étranger.

Le compte courant de la balance des paiements a accusé un déficit de plus en plus élevé sur la période sous revue, en passant de -0,3% du PIB en 2012 à -6,3% du PIB en 2014. Cette tendance s'explique par la conjugaison de la baisse des recettes d'exportations induite par celles de pétrole et par l'augmentation des importations tirées par les investissements dans le secteur pétrolier, des bâtiments et des travaux publics.

Dans le domaine de la gouvernance économique, la loi organique relative au régime financier de l'Etat, transposée de la directive de la CEMAC sur les lois de finances, est mise en application en 2014. Une loi sur la responsabilité fiscale a également été préparée. Les travaux de transposition de la directive relative au nouveau règlement général de la comptabilité publique ont commencé.

Les mesures prises en 2014 pour l'amélioration du climat des affaires ont fait gagner 5 places au Congo par rapport à 2013 dans le classement Doing business, le faisant passer à la 179ème place sur 189 pays classés.

[23] Source : Rapport des services du FMI sur les consultations de 2015 au titre de l'Article IV, juillet 2014

II CADRE INSTITUTIONNEL DU SUIVI-EVALUATION

Le système de suivi-évaluation est décrit dans le Livre 4 du PND. Il met en exergue l'importance d'un cadre légal pour pérenniser le processus (lois, décrets indiquant les rôles et fonctions des structures chargées d'intervenir dans le suivi-évaluation ainsi qu'une volonté certaine) visant à l'amélioration permanente du cadre institutionnel de suivi-évaluation et des mécanismes de coordination indispensables.

Il n'y a pas lieu de rappeler, ici, les objectifs et les principes directeurs d'un système de suivi-évaluation car cela a été déjà fait par ailleurs. Toutefois, il convient de rappeler que le dernier rapport de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PND en 2012 -2013 a mis en exergue des recommandations fortes pour pérenniser le système de suivi-évaluation et surtout le fonctionnement de son dispositif.

2.1. ETAT DES LIEUX

Malgré la définition et la création d'un Comité de suivi-évaluation des programmes et politiques publics (CSEP-PP), le Comité national de lutte contre la pauvreté, le Comité national pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (CN-CERP) et son secrétariat technique, le processus de suivi-évaluation semble encore avoir du mal à émerger comme structure stable et pérenne. Pourtant, le livre 4 du PND a défini des groupes thématiques de discussions et de rédaction[24].

De plus, un diagnostic effectué en mai 2013 a relevé un certain nombre de défis pour un dispositif de suivi-évaluation fonctionnel, opérationnel et pérenne.

Ce diagnostic, sur la base d'une analyse des forces et faiblesses du dispositif mis en place, a formulé les recommandations suivantes[25], pour garantir un système qualitatif de suivi-évaluation :

- recommandation 1 – Renforcer l'architecture du suivi-évaluation par une meilleure coordination des niveaux de responsabilité ;
- recommandation 2 – Restaurer les cadres de coordination Gouvernement-PTF-société civile et secteur privé ;
- recommandation 3 – Mener une réflexion approfondie sur le statut et le fonctionnement des Directions des Etudes et de la Planification ;
- recommandation 4 – Mettre en place et harmoniser les outils de suivi-évaluation ;
- recommandation 5 – Elaborer ou améliorer les produits nécessaires au suivi-évaluation,
- recommandation 6 – Définir un agenda des évaluations des programmes et projets.

La Direction Générale du Plan et du Développement a organisé, d'août à septembre 2013, un atelier pour l'élaboration d'un guide méthodologique de suivi-évaluation du PND et de mesure de la performance. Cet atelier a abouti à la constitution d'une task-force pour l'élaboration du rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre du PND pour les années 2013-2014.

Il s'avère que la task-force n'a pas été pérennisée et qu'il a fallu la reconstituer, en juillet 2015, pour l'élaboration du rapport de mise en œuvre du PND en 2014 et de la revue à mi-parcours du PND.

2.2. CAUSES DE L'INSUCCES

La mise en place opérationnelle du système de suivi-évaluation connaît des retards. Toutefois, lors de la préparation du PND 2012 – 2016, le système de suivi-évaluation a bien été prévu et est parfaitement détaillé dans le livre 4. L'annexe relative aux schémas explicatifs du dispositif de suivi-évaluation est très détaillée et donne toutes les pistes et orientations, notamment les structures responsables et leurs responsabilités respectives, les livrables attendus, les échéances de production et la destination des livrables.

[24] Les groupes thématiques définis sont les suivants :
- le Pilier 1 : « Gouvernance» aura pour chef de file le Ministère en charge de la Justice ;
- le Pilier 2 : « Croissance et Diversification » aura comme chef de file le Ministère en charge du Développement industriel ;
- le Pilier 3 : « Infrastructures » aura comme chef de file le Ministère en charge des Transports ;
- le Pilier 4 : « Développement social et Inclusion » aura pour chef de file le Ministère en charge du Travail ;
- le Pilier 5 : « Développement équilibré et Durable » aura comme Chef de file le Ministère en charge de l'Economie Forestière.

[25] Cf. Rapport annuel d'avancement du PND 2012-2013, MEFPPPI, DGPD, avril 2014, pp. 208, § 836.

La multiplicité des structures n'a pas permis de responsabiliser les principaux acteurs définis dans le livre 4, d'où les difficultés d'installation, d'organisation et d'apprentissage des procédures et techniques d'un système réel de suivi-évaluation par les différents acteurs institutionnels.

En outre, les champs d'action de chacune des structures se chevauchent et les périmètres de compétences ne sont pas clairement délimités. Ainsi, certaines structures telles que le CSEPPP confondent leurs prérogatives avec celles des ministères techniques, notamment avec celles du Ministère du Plan. En conséquence, et malgré l'adoption des quatre (4) livres du PND, le livre 4 n'a jamais abouti à un réel consensus. Le CSEPP (structure présidentielle) considère que le suivi-évaluation du PND relève de sa mission alors qu'une des missions du Ministère du Plan est le suivi-évaluation du PND et de l'ensemble des politiques publiques. En effet, celui-ci doit être le maitre d'œuvre. Il a pour mission le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND et la supervision et l'accompagnement de cette même activité conduite par les départements ministériels, dont les Directeurs des Etudes et Planification (DEP) devraient être statutairement détachés du Ministère du Plan vers les ministères sectoriels.

Un autre effet limitant est la non-opérationnalité du Comité national pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (CN-CERP). Ce dernier n'a jamais été mis en place et le décret d'application de la loi n'a jamais été publié, le rendant ainsi inopérant.

Enfin, les six (6) recommandations du diagnostic effectué en mai 2013 n'ont jamais été prises en compte. L'absence d'une réflexion approfondie sur le statut et le fonctionnement des Directions des Etudes et de la Planification (DEP) constitue un obstacle majeur pour l'institutionnalisation du suivi-évaluation et la définition de ses outils. Il devient urgent de définir le rôle et la place du suivi-évaluation et, en particulier, de développer des cellules de suivi-évaluation au sein de chaque DEP, sous l'égide du Ministère du Plan et de leur ministère de tutelle. A ce jour, la fonction de suivi-évaluation est mal comprise et insuffisamment prise en compte par les départements ministériels, notamment par les DEP. En plus, on fait face à un déficit de personnel compétent et expérimenté requis à cette fin.

III FINANCEMENT DU PND SUR LA PERIODE 2012-2014

3.1. CADRE MACRO-BUDGETAIRE DE REFERENCE DU PND SUR LA PERIODE 2012-2014

Les principales hypothèses macroéconomiques qui ont prévalu pour la période sous revue étaient :

- une tendance favorable des cours internationaux des principaux produits exportés par le Congo avec un baril autour de 90 $/baril sur la période 2012-2016 contre 82$/baril entre 2008 et 2011 et un prix moyen du bois autour de 309 $/m^3 entre 2012 et 2016 contre 260 $/m^3 entre 2008 et 2011.
- une augmentation de la production pétrolière de 4,7% et de la croissance moyenne du PIB qui devrait se situer autour de 8,5 %, en moyenne, au cours de la période 2012-2016. Cette croissance devrait être tirée par le dynamisme du secteur hors pétrole qui afficherait une croissance robuste de près de 10 % en moyenne annuelle sur la période 2012-2016.
- une reprise de la croissance économique mondiale qui se situerait en moyenne à 4,6% sur la période 2012-2016.

Ces hypothèses ne sont pas réalisées tout au long de la période sous revue. Après une bonne tenue des cours du baril de pétrole supérieures à 90 $, la situation s'est retournée à partir de juin 2014. Les cours ont baissé de près de près de 44,4 entre juin et décembre 2014 en passant de 111,8 $ à 62,2 La production pétrolière n'a crû que de 3,1 % en 2014 après une forte décroissance de 10% en 2012 et 2013.

La croissance économique, en retrait de l'hypothèse de 8,5%, s'est établie en moyenne annuelle à 4,5%. La croissance du secteur hors pétrole a été inférieure à l'objectif visé de 10%.

La croissance mondiale s'est située à 2,5% en moyenne annuelle contre une hypothèse de 4,5%.

Cependant même si les hypothèses du cadre macro-budgétaire de référence du PND ne se sont pas concrétisées, le niveau des ressources prévues dans le PND a été maintenu et même légèrement augmenté sur la période 2012-2014.

3.2. MISE EN ŒUVRE DU PND ET EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2012-2014

Le niveau des ressources prévues dans le PND pour la période 2012-2014 était de 8313,7 milliards de Francs CFA. Les allocations budgétaires des différentes Lois initiales de finances ont augmenté cette prévision de 4% en la portant à 8 652,8 milliards de FCFA. Ce léger accroissement cache cependant d'importants écarts entre piliers et au sein des piliers entre sous-secteurs. Les écarts les plus importants sont enregistrés au niveau du pilier 4[26] avec une augmentation du budget du PND de 39%, du pilier 5[27] avec un accroissement de 30% et du pilier 3[28] avec une baisse des prévisions budgétaires de 12%. Les budgets des piliers 4 et 2 ont connu des augmentations respectives de 8% et 3%.

3.3. REPARTITION BUDGETAIRE PREVUE DANS LE PND SUR LA PERIODE 2012-2014

Pour les trois (3) premières années de sa mise en œuvre, le PND prévoyait l'allocation de 41,5% des ressources au seul axe stratégique 3 « Développement des infrastructures ». Il consacrait aux axes stratégiques « Développement social et inclusion », « Promotion de la démocratie et de la gouvernance » et « Développement économique et promotion de la croissance », respectivement 21,2% et 17,6% et 14,8% des ressources. Il prévoyant enfin 5% des ressources pour l'axe stratégique 5 « Développement équilibré et durable ».

[26] Développement équilibré et durable
[27] Promotion de la démocratie et de la gouvernance
[28] Développement des infrastructures

Tableau 2 : Prévision des dépenses par axe dans le PND

Axes stratégiques/missions	Prévisions 2012-2014 dans le PND		Prévisions des LF de 2012 à 2014		Ecarts
	Montant (millions FCFA)	Part relative	Montant (millions FCFA)	Part relative	Ecart Prévisions LF/PND
Axe stratégique 1 : Promotion de la démocratie et de la gouvernance	461 193	17,6%	1 899 149	21,9%	30%
Axe stratégique 2 : Développement économique et promotion de la croissance	234 338	14,8%	1 267 590	14,6%	3%
Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures	3 447 021	41,5%	3 017 610	34,9%	-12%
Axe 4 : Développement Social	1 758 983	21,2%	1 893 854	21,9%	8%
Axe stratégique 5 : Développement équilibré et durable	412 179	5,0%	574 598	6,6%	39%
Total général	**8 313 715**	**100,0%**	**8 652 802**	**100,0%**	**4%**

Source : Livre 3 du PND 2012-2016 du Congo et Lois de Finances 2012, 2013 et 2013, Loi de Finances Rectificatives 2014

Le budget total alloué au PND sur la période 2012-2014 par les différentes Lois de Finances a connu une augmentation moyenne de 4% par rapport aux prévisions budgétaires initiales. Les budgets des axes stratégiques Développement équilibré et durable, Promotion de la démocratie et de la gouvernance, Développement social et inclusion, Développement économique et promotion de la croissance ont connu des hausses respectives de 39%, 30%, 8% et 3% par rapport aux prévisions du PND. Par contre, le budget prévisionnel de l'axe stratégique Développement des infrastructures a accusé une baisse de 12%. Les ressources consacrées à cet axe restent toutefois prépondérantes, avec 34,9% du budget total alloué au PND par les Lois de Finances.

Le fort accroissement des ressources allouées à l'axe 5 Développement équilibré et durable est à lier à la municipalisation accélérée dans les départements du Pool en 2012, des Plateaux en 2013 et de la Lékoumou en 2014.

L'accroissement notable des ressources affectées à l'axe stratégique Promotion de la démocratie et de la gouvernance, s'explique en majeure partie par la préparation et l'organisation des élections législatives (2012), locales (2014) et sénatoriales (2014).

La relative augmentation du budget de l'axe Développement social et inclusion s'explique en grande partie par la décision gouvernementale de faire de 2012 l'année de la santé, et 2013 et 2014, les années de l'éducation, ainsi que par la réalisation des projets liés à l'organisation des 11ème jeux africains à Brazzaville et les réparations entrainées par le sinistre du 4 mars 2012.

Comme le montre le graphique, les allocations des lois de finances n'ont pas beaucoup modifié les parts relatives des autres axes stratégiques.

Graphique 1 : Poids des axes dans le PND et les budgets alloués de 2012 à 2014

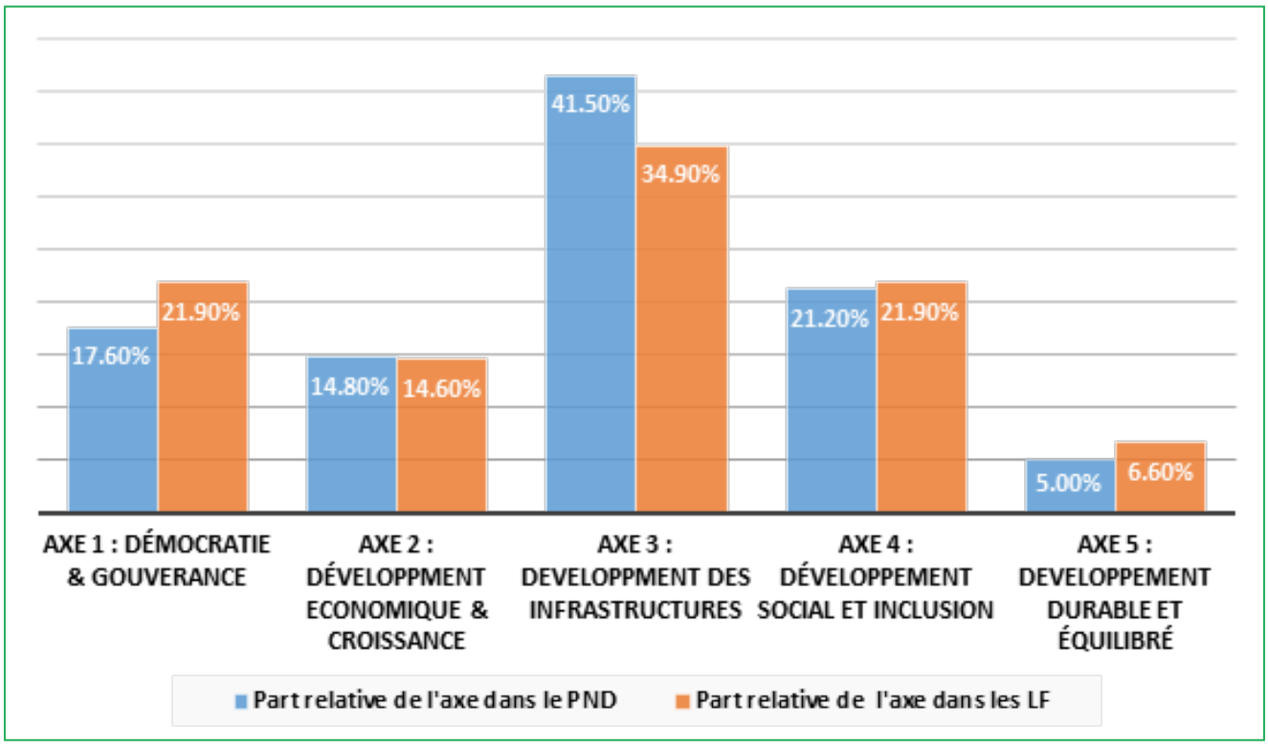

Ces faibles écarts cachent cependant des disparités à l'intérieur des axes stratégiques. Ainsi, alors que les ressources allouées à l'axe stratégique « Développement économique et croissance » ont augmenté de l'ordre de 3%, celles consacrées à la « Promotion de la production agricole » ont baissé de 36,2%. Il en est de même pour le développement des infrastructures énergétiques et des infrastructures de télécommunication et des TIC dont les budgets ont accusé une baisse respective de 23,2% et 29,8% alors que celle-ci n'est de 12,5% pour l'ensemble de l'axe stratégique 3. Egalement, les crédits destinés à la promotion de la santé ont baissé de 9,1% alors que les ressources affectées à l'axe stratégique « Développement social et inclusion » ont cru de 7,7%.

Graphique 2 : Ecarts entre les prévisions du PND et les budgets alloués 2012 - 2014

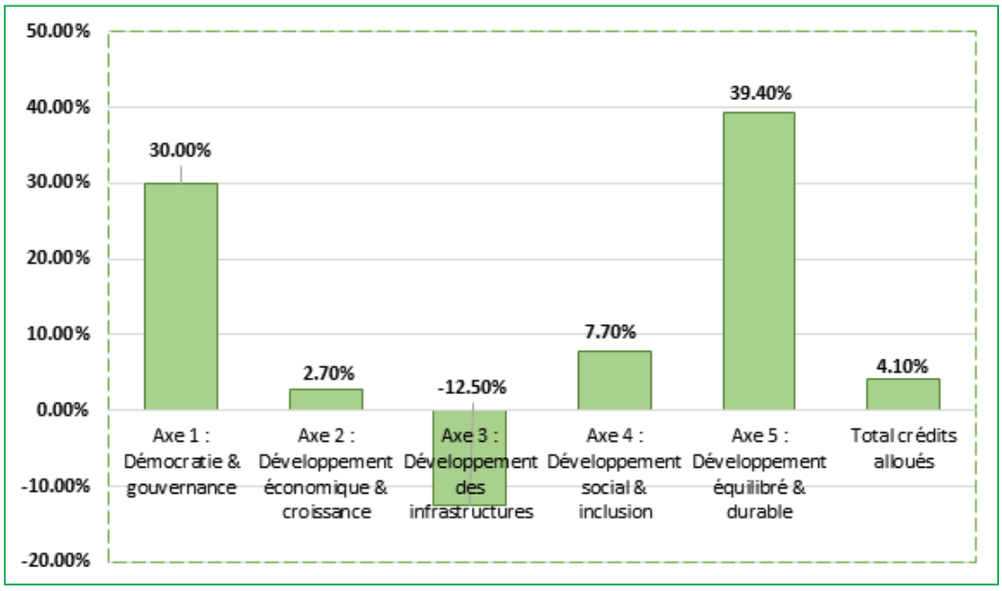

3.4. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Globalement, les budgets alloués par les différentes lois de finances au PND, sur la période 2012-2014, ont été exécutés à hauteur de 96 %. Rapporté aux projections initiales du PND, ce taux d'exécution atteint 100,2 %. Ces taux ont été tirés par le niveau élevé de réalisation de l'axe stratégique Développement Social et inclusion, avec la construction des camps d'hébergement des sinistrés du 4 mars 2012, la construction des infrastructures des 11èmes jeux africains, et la réhabilitation et la construction des infrastructures scolaires et sanitaires liées la décision du Gouvernement de faire de 2012 l'année de la santé et des 2012 et 2014 les années de l'éducation.

Tableau 3 : Synthèse de l'exécution budgétaire du PND sur la période2012-2016

Axes stratégiques	Prévisions 2012-2014 PND	Allocations 2012- 2014 LF	Exécution de 2012 à 2014			Ecarts	
	Montant en milliers FCFA	Montant milliers FCFA	Montant milliers FCFA	LF en %	PND en%	Ecart Exécution / LF en %	Ecart Exécution/ PND en %
Axe 1 : Promotion de la démocratie et de la gouvernance	2 038 405	2 585 140	2 403 134	93,0	117,9	-7,0	17,9
Axe 2 : Développement économique et promotion de la croissance	657 126	581 599	395 713	68,0	77,7	-32,0	-39,8
Axe 3 : Développement des infrastructures	3 447 021	3 017 610	2 724 949	90	79,1	-9,7	-20,9
Axe 4 : Développement Social et inclusion	1 758 983	1 893 854	2 178 779	115	123,9	15,0	23,9
Axe 5 : Développement équilibré et durable	412 179	574 598	629 250	110%	152,7	9,5	52,7
Total général	**8 313 714**	**8 652 803**	**8 331 824**	**96,0%**	**100,2**	**-3,7**	**0,2**

Source: DGB et DGPD-DPIP

IV PERFORMANCES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PND PAR SECTEURS

Dans cette partie sont traitées les principales actions politiques et les réformes entreprises par le Gouvernement qui ont pu avoir un impact sur les résultats ainsi que sur les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du PND.

L'analyse des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du PND au cours de la période 2012-2014 sera articulée autour des cinq grands domaines stratégiques du DSCERP dénommés piliers : la gouvernance politique, administrative, judiciaire, sécuritaire et de défense nationale, économique et financière (pilier 1) ; la croissance et la diversification de l'économie (pilier 2) ; le développement des infrastructures économiques et sociales (pilier 3) ; le développement social et l'inclusion (pilier 4) et le développement équilibré et durable (pilier 5).

Pour chaque pilier et chacune de ses composantes, les défis à relever à la veille de la mise en œuvre du PND et des objectifs initiaux du DSCERP seront rappelés. Les principales réalisations et les progrès seront analysés à la lumière des résultats attendus. Les écarts éventuels par rapport aux résultats escomptés seront examinés. Les principales contraintes et les défis majeurs rencontrés dans la mise en œuvre seront examinés et des recommandations seront faites pour améliorer la mise en œuvre du PND dans la période restante et faciliter la préparation du futur PND 2017-2021.

4.1. GOUVERNANCE (PILIER 1)

L'enjeu fondamental de la gouvernance sous toutes ses dimensions (politique, administrative, judiciaire, économique, financier et sécuritaire) est la poursuite de la consolidation d'un Etat de droit à partir des fondamentaux que sont la démocratie participative, la cohésion sociale, la décentralisation, la coopération régionale et internationale et la prévention des conflits afin de consolider la paix.

Les actions prévues à cet effet, précisées dans la feuille de route gouvernementale 2012-2016, sont :

- le renforcement du processus démocratique, la consolidation de la paix, et la prévention des conflits ;
- la consolidation de la coopération régionale et internationale ;
- le renforcement de la justice visant à protéger les droits et les libertés des citoyens, et à lutter contre la corruption et l'impunité ;
- le développement de la force de défense et de sécurité publique moderne et respectueuse des individus ainsi que des valeurs républicaines et démocratiques et protectrice des libertés et des biens ;
- l'amélioration de la gestion de l'administration publique, de l'économie et des finances afin de renforcer l'efficience des interventions publiques, et
- l'intensification à tous les niveaux de l'action publique.

Les effets attendus de la mise en œuvre du Pilier 1 du PND sont :

- une démocratie participative, la cohésion nationale, la décentralisation, une coopération régionale et internationale consolidée ;
- une justice impartiale, efficace et diligente au service des populations et du développement ;
- la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire ;
- une administration émergente au service du développement, et
- une meilleure gouvernance judiciaire et politique.

4.1.1. Gouvernance judiciaire

4.1.1.1. Rappel des défis à la veille du PND

Les principaux défis dans le domaine de la gouvernance judiciaire étaient, en 2011 :

- une méconnaissance par la population des procédures et des textes judiciaires ainsi que des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- un déficit de structures pénitentiaires et de personnel qualifié ;
- l'insuffisance et la vétusté des bâtiments des juridictions ;
- la complexité des textes et la lenteur dans les procédures administratives et judiciaires ;
- des faiblesses importantes en matière de sécurité judiciaire pour les opérateurs privés ;
- un ratio juge/habitant très faible (0.011 %).

4.1.1.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs généraux visés dans le PND pour la gouvernance judicaire sont ainsi :

- le développement des infrastructures et des équipements de la justice ;
- le développement des infrastructures et des équipements des maisons d'arrêt ; (
- la gestion de la réforme juridique et judiciaire ;
- le renforcement des droits de l'homme ;
- la politique transversale de l'amélioration de la qualité.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- construire, réhabiliter et équiper les cours et tribunaux ainsi que les prisons ;
- réformer, vulgariser et publier les textes et procédures ;
- promouvoir la connaissance des procédures et des textes juridiques ;
- harmoniser le droit national avec le droit OHADA.

Les principaux résultats attendus en 2016 en sont :

- 84 cours et tribunaux construits, réhabilités et équipés ;
- 18 prisons construites, réhabilitées et équipées ;
- 20 textes réformés, publiés et vulgarisés ;
- plus de 20% de la population ayant des connaissances sur les procédures et textes juridiques ;
- un nouveau cadre juridique du droit des affaires élaboré.

4.1.1.3. Progrès réalisés

- ***Vulgarisation et publication des textes et procédures***

Huit projets de loi, portant respectivement changement de dénomination et modification du ressort du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville Centre et création du Tribunal de Grande Instance de Talangai ainsi que des Tribunaux d'Instance de Loukelela, Divénié, Abala, Dongou, Bétou et Enyellé, ont été adoptés, en mai 2014, par le Gouvernement.

Deux avant-projets de loi portant sur la magistrature ont été préparés et transmis, en juin 2014, au Secrétariat Général du Gouvernement. Le premier a trait à la révision du statut de la magistrature et le second, à la modification de la loi organique du 26 juillet 2008 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature.

Un projet de décret, modifiant et complétant certaines dispositions du décret du 17 novembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Général du Conseil Supérieur de la magistrature, a également été préparé.

- ***Construction, réhabilitation et équipement des cours et tribunaux ainsi que des prisons***

Afin d'accélérer le processus de modernisation de la Justice, le Ministère de la Justice et des Droits Humains a entrepris la construction de plusieurs bâtiments destinés à l'amélioration de l'accès aux services de la justice et à une meilleure couverture géographique.

La construction et l'équipement du siège du Ministère de la Justice ainsi que de cinq tribunaux de grande instance (Oyo, Makoua, Impfondo, Mossaka, Ewo) sont ainsi venus améliorer l'offre de services de la justice. L'achèvement de la construction du palais de justice d'Owando, réalisée à hauteur de 90%, viendra renforcer cette offre.

La réhabilitation des maisons d'arrêt de Dolisie, Brazzaville et Pointe-Noire et l'équipement des maisons d'arrêt d'Impfondo, Brazzaville, Pointe-Noire et Ouesso, avec l'appui du Projet d'Actions pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA), améliorent les conditions de détention.

La construction des logements de magistrats à Oyo et à Owando participent à la mobilité géographique des personnels de la justice.
En plus des constructions, les capacités des personnels de la justice ont été renforcées avec la formation, sur la période 2012-2014, de 423 magistrats.

- ***Promotion de la connaissance des procédures et des textes juridiques***

Des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sont régulièrement organisées au profit de la population sur les procédures et les textes juridiques. Ainsi, une session de formation et de sensibilisation sur la loi n°4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo a été réalisée, en mars 2013, par l'Association Ngondo pour la Lutte contre la Pauvreté, avec l'appui de l'UNICEF au profit des acteurs de la protection de l'enfant (magistrats, gendarmes, policiers et agents des affaires sociales). Une campagne de sensibilisation sur la même loi a été menée durant un mois, en décembre 2013/janvier 2014.

Au total, les activités de sensibilisation prévues en vue de la promotion de la connaissance des procédures et des textes juridiques relatifs aux droits humains ont été réalisées à hauteur de 63 %[29].

- ***Harmonisation du droit national avec le droit OHADA***

Les actions d'harmonisation du Code de commerce et des affaires avec les textes de l'OHADA, en cours de réalisation, ont été exécutées à hauteur de 50%.

4.1.1.4. Analyse des performances du pilier 1

Avec la construction de six (6) tribunaux et la réhabilitation de trois (3) autres sur la période sous revue, le Congo compte en 2014 dix-sept (17) tribunaux de grande instance, treize (13) tribunaux d'instance et cinq (5) cours d'appel. Ce total de trente-cinq (35) maisons de justice reste toutefois éloigné de l'objectif de quatre-vingt-quatre (84), fixé par le PND pour l'horizon 2016.

Le nombre de maisons d'arrêt plafonne à six (6) pour un objectif de dix-huit (18) en 2016, aucune n'ayant été construite sur la période revue, même si trois ont été réhabilitées.

Bien qu'ayant progressé de 0,011 en 2012 à 0,014 en 2014, le ratio juge / habitant reste éloigné de la cible de 0,02 fixée pour 2016.

Sur les vingt (20) textes et procédures à reformer, vulgariser et publier, huit (8) projets de loi ont été approuvés par le Gouvernement à mi-parcours de la mise en œuvre du PND, et deux avant-projets de loi ainsi qu'un projet de décret sont dans le circuit d'approbation.

Ces indicateurs montrent les efforts restant à faire pour se rapprocher des résultats et des performances escomptés à l'horizon du PND.

4.1.1.5. Défis et perspectives

Les principaux défis relevés dans l'exécution des actions du secteur de la gouvernance judiciaire sont liés à mise à disposition des crédits alloués et au suivi financier et physique des projets réalisés par la Délégation Générale aux Grands Travaux. En raison du manque de moyens, la mise en place des fiches et des tableaux de bord de suivi permanent de tous les projets du sous-secteur ne donne pas les résultats escomptés

En perspective, le Ministère de la Justice et des Droits Humains (MJDH) a pris des dispositions pour améliorer ses performances budgétaires en s'organisant pour que le plan annuel de passation des marchés soit disponible à temps en vue du lancement, dans les délais, des appels d'offres, et de leur prise en compte dans le plan annuel de trésorerie.

[29] Source : Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme, préparé par la cellule CDMT du Ministère de la justice et des Droits Humains, juillet 2014

4.1.2. Gouvernance politique

La gouvernance politique couvre :

- l'administration du territoire et la sureté nationale ;
- la coopération internationale ;
- la communication et les relations avec le Parlement.

4.1.2.1. Administration du territoire et sûreté nationale

4.1.2.1.1. Rappel des défis à la veille du PND

Dans un contexte sociopolitique interne et externe en évolution, le sous-secteur de la sécurité était confronté, en 2011, aux défis que sont : (i) une adaptation permanente aux nouvelles formes de criminalités et de délinquance (en rapport avec les stratégies, les moyens matériels et humains) et (ii) une professionnalisation plus performante des corps de sécurité dans le maintien et le rétablissement de l'ordre public du fait de l'augmentation des manifestations de masses.

4.1.2.1.2. Rappel des objectifs du PND

Les principaux objectifs généraux dans le domaine de l'administration du territoire et de la sécurité intérieure, reprécisés dans le PAP-CDMT révisé du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation[30] consistent à : (i) renforcer la présence de l'Etat sur toute l'étendue du territoire ; (ii) coordonner l'action de l'Etat au niveau local et (iii) renforcer les capacités opérationnelles dans le domaine de l'ordre public et de la sûreté nationale.

Les objectifs stratégiques en sont : (i) développer et équiper les infrastructures de l'administration du territoire hors municipalisation ; (ii) Construire des ouvrages d'assainissement des voies bitumées existantes et futures ; (iii) collecter et traiter les déchets liquides et gazeux et (v) développer et équiper les infrastructures de la police.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont : (i) la construction de 13 bâtiments de l'administration du territoire ; (ii) la construction de 10 infrastructures diverses de police ; (iii) la construction de 15 commissariats de police et (iv) la réhabilitation de 10 structures de police.

4.1.2.1.3. Progrès réalisés

- ***Construction et équipement des infrastructures de l'administration du territoire***

Dans le cadre de la municipalisation accélérée, plusieurs projets ont été réalisés. Il s'agit de la construction des sous-préfectures dans le département du Pool, à Kinkala et à Kindamba et dans le département des Plateaux à Djambala et à Mbon.

Par ailleurs, d'autres projets de construction ne figurant pas dans le programme de municipalisation accélérée ont été réalisés, notamment :

- la construction du marché Total (lot 1) ;
- la construction des résidences du Secrétaire Général d'Ollombo et du préfet de la Cuvette Ouest ;
- la réhabilitation des bâtiments abritant les logements administratifs de Louigui, et la résidence du sous-préfet de Louigui.

- ***Amélioration de la gouvernance territoriale***

Au cours de la période 2012-2014, on note un certain nombre d'actions renforçant la gouvernance territoriale. La conférence des préfets, qui fut jadis un lieu d'échanges d'expériences des préfets, a été institutionnalisée. Elle est devenue depuis 2012 un lieu de prise de décisions, de programmation et de planification des actions à réaliser les années suivantes.

De nouvelles circonscriptions administratives ont été créées (Ile-Mbamou, Madibou ; Loango, Mongo-Poukou et Ngoyo) afin de rapprocher l'administration des administrés.
Des concertations politiques ont été, à l'indicative du Gouvernement, tenues en mars 2013 à Dolisie, en prélude aux élections locales de 2014.

[30] La composante décentralisation du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation est traitée dans le pilier 5 (Développement équilibré et durable)

Un recensement administratif spécial a été organisé en 2013 pour la réactualisation du fichier électoral et la confection de listes électorales fiables.

Deux lois (loi n° 9-2012 du 23 mai et loi n°39-2014 du 1er septembre 2014) ont été publiées afin de modifier et compléter certaines dispositions des lois n° 9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale et n° 5-2007 du 25 mai 2007 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale.

Les élections législatives de 2012 (scrutin des 15 et 22 juillet, 5 août) se sont déroulées dans de bonnes conditions. Elles ont permis de consolider le processus démocratique.

Prévues en 2013, les élections locales se sont tenues en septembre 2014. Les élections de renouvellement du Sénat se sont déroulées en octobre 2014 dans les départements du Niari, de la Lékoumou, des Plateaux, de la Cuvette ouest, de la Likouala et du Pool.

Au mois d'avril 2014, la police a réalisé une grande opération de contrôle des étrangers qui a entrainé le renvoi de ceux vivant au Congo en situation irrégulière.

- ***Construction des ouvrages d'assainissement des voies bitumées existantes et futures***

Dans le cadre de l'assainissement des principales villes, on a enregistré :

- l'équipement des voiries urbaines à Dolisie ;
- la construction des réseaux d'écoulement des eaux pluviales à Dolisie ;
- la réhabilitation des ruelles et avenues existantes à Nkayi ;
- l'aménagement et le bitumage au mont Boukierou (soprogi) de 1405 m, à Brazzaville ;
- la stabilisation des érosions de Mimi, Casis, Eméraude, Boukéni et Pylône à Brazzaville.

- ***Construction et équipement des infrastructures de la police et de la sécurité civile***

La construction de la caserne de Mengo est achevée ainsi que la réhabilitation du siège de la Direction Générale de la Police. La construction des commissariats de Ngo et d'Ignié est également terminée.

La police nationale a été dotée de moyens roulants et d'équipements d'intervention et de maintien de l'ordre.

Les services de police ont pris part à l'exercice FOMAC « Loango 2014 » qui s'est déroulée à Pointe noire.

La loi portant orientation et programmation de la modernisation de la force publique a été adoptée en juin 2014.

Dans le cadre de la décentralisation des services de secours, deux centres ont été achèves à Brazzaville (Kibéliba et Makélékélé), contribuant à la réduction du temps d'intervention des services de secours.

Les services de sécurité civile ont été dotés de moyens roulants et de matériel d'intervention anti incendies.

En outre, des séances de formation ont été organisées au profit des personnels évoluant dans les services de secours.

4.1.2.1.4. Analyse des performances

La réalisation des projets de la municipalisation accélérée a permis de doter les départements du Pool, des Plateaux et de la Lékoumou d'infrastructures et de structures publiques qui améliorent les conditions de travail des agents de l'administration territoriale.

Les résultats des élections législatives en 2012 montrent une participation relativement modérée de la population au processus électoral (60,15% au 1er tour et 40,25% au 2nd tour). Par contre, le taux de participation aux élections locales a été de 72 %, tandis que celui des sénatoriales est ressorti à 100 %.

Les résultats du recensement administratif spécial ont permis la confection de listes électorales fiables avec un corps électoral de 1.808.903 électeurs contre 1.701.913 électeurs lors du dernier recensement administratif.

4.1.2.1.5. Principaux défis et perspectives

Les principaux défis dans la mise en œuvre des actions du sous-secteur sont à lier à :

- la non-réalisation du contrôle du service fait par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) des marchés contractés de gré à gré avant la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics ;
- le non-aboutissement du processus d'attribution des marchés inscrits au plan de passation des marchés ;
- les lenteurs dans la chaîne de la dépense ;
- L'inexistence d'un mécanisme de suivi et de contrôle des projets exécutés avec le concours de la Délégation Générale aux Grands Travaux, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué ;
- le faible niveau d'exécution budgétaire ;
- l'inadéquation entre les besoins de financement et les affectations budgétaires ;
- la non-publication des textes d'application de la loi 05-2005 du 11 mai 2005 portant statut de la Fonction publique territoriale ;
- le faible taux d'exécution des travaux d'assainissement dans les principales villes.

Les perspectives s'inscrivent dans :

- l'achèvement des projets démarrés avant la mise en œuvre du PND ;
- la réalisation des études de faisabilité des projets avant leur inscription budgétaire ;
- le suivi et le contrôle des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DGGT ;
- le renforcement de la sécurité de proximité par la construction d'infrastructures de police dans les quartiers ;
- l'amélioration de la gouvernance électorale ;
- l'assise d'une politique de gestion des frontières.

4.1.2.2. Promotion de la coopération et de l'image du Congo

4.1.2.2.1. Rappel des défis

Les principaux défis en matière de coopération internationale, en 2011, étaient : (i) moderniser, rationaliser l'outil « diplomatie » et élargir la carte diplomatique ; (ii) contribuer à l'accélération du processus d'intégration sous-régionale ; (iii) engager une diplomatie au service du développement et (iv) renforcer la coopération et les relations de bon voisinage.

4.1.2.2.2. Rappel des objectifs

Les objectifs stratégiques poursuivis dans le PND dans le domaine de la coopération internationale sont principalement : (i) élaborer et mettre en œuvre la politique extérieure ; (ii) développer une coopération internationale diversifiée et (iii) moderniser l'outil diplomatique.

Les objectifs stratégiques visent essentiellement : (i) la création d' une base de données sur l'état du monde ; (ii) la création d'une base de données sur les partenariats ; (iii) la création d'une base de données sur les congolais de l'étranger (Diaspora) ; (iv) l'organisation des commissions mixtes et de réunions internationales ; (v) la mobilisation des ressources additionnelles ; (vi) l'acquisition, la réhabilitation et l'équipement de bâtiments diplomatiques, et (vii) l'ouverture de missions diplomatiques, économiques et consulaires.

Les principaux résultats attendus à l'horizon du PND, en sont : (i) représenter le Congo sur la scène internationale et promouvoir l'image du Congo ; (ii) organiser 35 commissions mixtes et réunions internationales ; (iii) développer une coopération internationale diversifiée ; (iv) acquérir, réhabiliter et équiper 15 bâtiments diplomatiques ; (v) ouvrir 16 missions diplomatiques, économiques et consulaires ; (vi) gérer le contentieux extérieur de l'Etat et (vii) moderniser l'outil diplomatique.

4.1.2.2.3. Progrès réalisés

- ***Tenue des commissions mixtes***

Six commissions mixtes ont été tenues dans la période sous revue.

La Commission mixte Congo - Turquie s'est tenue en juin 2013. Cette réunion a été consacrée à la poursuite

des négociations visant la mise en œuvre des projets identifiés lors de la visite du chef de l'Etat congolais en Turquie du 14 au 17 novembre 2012. Il s'agit de : l'ouverture d'une ligne aérienne entre Brazzaville et Ankara, la construction d'une école turque à Brazzaville, le financement des activités des entreprises turques au Congo par une banque turque, le montage financier mixte Congo-Turquie pour la construction de logements sociaux au Congo, le partenariat entre les deux pays dans les domaines humanitaire et agricole.

La Commission mixe avec le Rwanda s'est déroulée en novembre 2013. A cette occasion, 10 accords ont été conclus entre les deux pays, parmi lesquels figurent la création du Comité commercial mixte, l'accord portant création du comité de pilotage de la coopération entre les deux pays, le mémorandum d'entente dans le domaine de la police, la convention d'extradition et de transfèrement des condamnés, le mémorandum d'entente dans les services correctionnels et pénitentiaires, le protocole d'accord dans le domaine de la santé, le protocole d'accord dans le domaine de la promotion de la femme et de l'intégration du genre. Par ailleurs, une réunion bilatérale a été organisée les 17 et 18 juin 2013 avec les autorités du Rwanda sur la mise en œuvre de la clause de cessation du statut de réfugié des ressortissants rwandais vivant au Congo.

La deuxième session de la Grande Commission mixte de coopération entre le Congo et l'Afrique du Sud s'est tenue en avril 2014. Un des principaux résultats en a été l'exemption de visa pour les possesseurs de passeports diplomatiques et de service.

La Commission mixte Congo - Angola s'est déroulée en mars 2014. Les accords signés entre les deux pays portent essentiellement sur La coopération technique et militaire, la suppression des visas pour les détenteurs de passeports de service et diplomatiques, le commerce transfrontalier, le transport aérien, la marine marchande et le transport routier, ainsi que le sport.

La troisième Commission mixte inter gouvernementale de coopération économique, scientifique, technique et commerciale entre la République du Congo et la Fédération de Russie a eu lieu en avril 2014 à Moscou.

La Commission mixte défense et sécurité entre la RDC et le Congo s'est réunie en juin 2014 à Kinshasa. La principale retombée en a été la signature d'une convention sur la circulation et l'établissement des personnes et des biens entre les deux pays.

- ***Poursuite de l'élargissement de la carte diplomatique et de la politique d'acquisition, de réhabilitation et d'équipement de bâtiments au profit des ambassades.***

Sur la période sous revue, treize bâtiments diplomatiques ont été acquis ou rénovés, parmi lesquels ceux localisés à Kinshasa, Bronxville/New York, Vaucresson/France, Addis-Abeba (Ethiopie), Vaucresson (France), Yaoundé (Cameroun), Franceville (Gabon) et Guangzhou (Chine).

Des missions diplomatiques ont été ouvertes à Brasilia et New Delhi. Dernière en date, l'ambassade du Congo en Côte d'Ivoire a été ouverte en mai 2014.

- ***Gestion des frontières avec les pays voisins***

Une Commission Technique Mixte d'Experts en matière de frontières a été créée en 2014 pour permettre au Gabon et au Congo de gérer de façon concertée leur frontière commune.

- ***Contribution à la résolution de crises***

Le Congo s'est investi dans la résolution de la crise dans l'est de la RDC, en recevant à Oyo les présidents de la RDC et du Rwanda, respectivement en janvier et février 2013. Ces rencontres ont été suivies en mars 2013, d'un sommet, avec les mêmes présidents, sur la paix et la sécurité en RDC et dans la région des Grands Lacs.

Dans le cadre de l'accompagnement de la transition en Centrafrique, le Groupe international de contact (CIC) sur la crise dans le pays s'est réuni à Brazzaville en mai 2013. Le Forum sur la réconciliation nationale et de dialogue politique en RCA s'est tenu en juillet 2014, à Brazzaville. Il a abouti à un accord de cessation des hostilités.

Sur le plan sécuritaire, le Congo s'est aussi illustré avec l'augmentation de ses effectifs dans la FOMAC. Un contingent

de 500 militaires congolais a été envoyé à Bangui en novembre 2013 pour renforcer la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), sous mandat de l'Union africaine. Ce contingent s'ajoute aux 315 éléments qui avaient déjà été envoyés dans le cadre de la Mission de consolidation de la paix en Afrique Centrale (MICOPAX).

4.1.2.2.4. Défis et perspectives

La majorité des projets du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (près de 90%) se déroule à l'extérieur du pays. La signature des contrats avec les partenaires ne se fait pas toujours à temps. Au vu du vide juridique dans l'application du code des marchés publics en ce qui concerne les marchés passés à l'extérieur, le ministère a sollicité une procédure spéciale et simplifiée d'engagement des crédits pour les services extérieurs. Il continue toutefois d'attendre les textes additionnels de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) pour pallier le vide juridique du code des marchés publics pour les marchés passés à l'extérieur du pays.

Le second défi consiste à éviter le report des actions d'un budget à l'autre, en raison des lenteurs constatées dans le circuit de la dépense publique depuis la phase de contractualisation jusqu'au décaissement des fonds, par le respect délais définis par le code des marchés publics de toutes parties prenantes des.

4.1.2.2.5. Analyse des performances

Au total, sur la période 2012-2014, le Congo a acquis ou construit huit (8) bâtiments diplomatiques, en a réhabilité cinq (5), soit un total de treize (13) pour un objectif de vingt (20) bâtiments diplomatiques prévus à l'horizon du PND. Par contre, à mi-parcours du PND, seules cinq représentations diplomatiques ont été ouvertes, sur les seize prévues.

4.1.2.3. La communication

4.1.2.3.1. Rappel des défis

Les principaux défis du sous-secteur de la communication résidaient dans : (i) le faible accès des populations à l'information en temps réel ; (ii) la vétusté et l'insuffisance des infrastructures et équipements techniques : (iii) la couverture insuffisante du territoire national en radio et télévision ; (iv) la faible qualification en ressources humaines ; (v) la non-opérationnalisation du Centre de formation et de perfectionnement des professionnels de l'information et de la communication (CFPPIC), depuis sa création en 1998 ; la mauvaise organisation des médias ; l'absence de véritables entreprises de presse et l'absence de textes d'application de lois.

4.1.2.3.2. Rappel des objectifs du PND

Les principaux objectifs stratégiques du sous-secteur consistent à :

- améliorer la couverture médiatique et
- promouvoir la communication.

Les objectifs spécifiques en sont :

- gérer les journalistes et les techniciens de la communication ;
- gérer les ressources matérielles des organes de production et de diffusion ;
- appuyer le secteur privé et
- améliorer le cadre juridique.

Les principaux résultats attendus du sous-secteur sont en 2016 :

- 500 journalistes formés par objectif ;
- 500 techniciens formés dans les domaines des NTIC ;
- 200 journalistes et 100 techniciens du secteur privé formés ;
- Les radios et télévisions à Oyo, kinkala, Djambala, Mossendjo et la radio Brazzaville opérationnelles ;
- Le CFPPIC opérationnel.

4.1.2.3.3. Progrès réalisés

Des centres émetteurs ont été créés dans les localités de Kinkala, Djambala et Makoua. Les chefs-lieux de départements comme Ouesso, Owando, Dolisie et Pointe – Noire ont été dotés en équipements de réception du signal satellitaire, marquant le début du processus de couverture médiatique du territoire national en radio et télévision.

Dans le cadre des festivités tournantes marquant l'indépendance du Congo, le centre émetteur de Sibiti (département de la Lékoumou) a été doté en équipements techniques.

D'autres activités ont été conduites au cours de la période sous revue, notamment la création du centre émetteur TV/FM de Kinkala, exécuté à 90% ; l'acquisition d'équipements techniques complémentaires pour l'imprimerie nationale ; la révision des émetteurs ondes courtes PK13 et PK 45 et l'acquisition des équipements de réception du signal satellitaire dans la localité de Mossendjo.

4.1.2.3.4. Analyse des performances

Les textes d'application de la loi n° 8-2001 du 12/11/2001 sur la liberté de l'information et de la communication, qui devraient participer à l'améliorer le cadre juridique, ne sont pas encore pris.

Le centre de formation et de perfectionnement des professionnels de l'information et de la communication (CFPPIC) n'est pas opérationnel depuis sa création en 1998.

En dépit de ces contraintes, la couverture médiatique du Congo s'est quelque peu améliorée. Le taux de couverture nationale en radio est passé de 80% en 2012 à 85% en 2014, à portée de la cible de 100% en 2016. Celui de la télévision est passé de 52% en 2012 à 55% en 2014, pour une prévision de 100% en 2016.

4.1.2.3.5. Défis et perspectives

Le développement du système informatique et de l'internet, l'équipement du CFPPIC, les équipements numériques des organes de production et de diffusion, la qualification des ressources humaines, l'existence de véritables entreprises de presse ainsi que l'adoption des textes d'application de la loi n° 8-2001 du 12/11/2001 sur la liberté de l'information et de la communication constituent autant de défis à relever par la presse audiovisuelle, écrite et la communication institutionnelle.

Les perspectives dans le domaine de la communication sont ainsi articulées autour : du passage du système analogique au numérique ; l'accroissement du niveau de connaissances du personnel technique et des journalistes à travers des formations continues et des spécialisations ; l'achèvement et l'équipement du projet de la construction de la maison de la radio et de la télévision, dans le département de la Cuvette ; le renforcement de la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de la Communication dans son rôle d'interface et de conseil entre les opérateurs économiques attributaires de marchés et les organes de contrôle et de régulation des marchés publics (ARMP et DGCMP) .

4.1.3. La gouvernance économique et financière

4.1.3.1. Rappel des défis

Les principaux défis à relever, sur le plan économique ont trait à la diversification de l'économie, l'accélération de la croissance, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Sur le plan budgétaire, les principaux défis en étaient :

- le manque de textes d'application de la Loi organique relative au régime financier de l'Etat ;
- le non-respect du calendrier de la préparation du cadre macroéconomique ;
- la multiplicité des services chargés de l'élaboration du cadre macroéconomique et l'absence de modèle de prévision ;
- les difficultés dans l'élaboration des prévisions fiscales et douanières dues essentiellement à la faible maîtrise de l'assiette fiscale et des données douanières ;
- le manque d'autorisations de programme pour les dépenses d'investissements ainsi que l'absence d'évaluation et de prise en compte des frais récurrents ;
- l'exécution des marchés publics en règle générale de gré à gré et l'importance des procédures dérogatoires ;
- la multiplicité des intervenants dans l'exécution des investissements.

4.1.3.2. Rappel des objectifs du PND 2012-2016

Les objectifs stratégiques du sous-secteur consistent en : i) l'élaboration de la réglementation en matière de crédit ; ii) l'amélioration de la gestion des finances publiques ; (iii) la promotion d'un cadre macroéconomique stable, propice à la croissance et au développement et (iv) l'amélioration de l'efficacité de la planification et de la programmation du développement.

Les objectifs spécifiques en sont :

- vulgariser les textes communautaires sur la microfinance en vue de promouvoir une politique de crédit aux personnes à faibles revenus ;
- mettre en place un environnement favorable au développement du système bancaire et financier ;
- Gérer le portefeuille public et participer à l'activité productive à travers la prise de participations dans les entreprises des secteurs stratégiques ;
- promouvoir et améliorer la gouvernance des finances publiques à travers : (i) l'amélioration de la gestion budgétaire et comptable de l'etat ; (ii) l'augmentation des recettes fiscales et douanières ; (iii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et douanières ; (iv) la maîtrise de la gestion de la dette publique ; (v) la maîtrise de la dépense publique ;
- eradiquer les marchés de gré à gré à travers l'adoption du nouveau code des marchés publics ;
- assainir le système bancaire et créer de nouveaux instruments permettent un meilleur financement de l'économie ;
- encourager, renforcer la diversification et la compétitivité économiques ;
- assurer le développement de la statistique ;
- développer les outils d'analyse et de prévision macro-économique ;
- réaliser les enquêtes d'analyse conjoncturelle.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- 12 agréments d'établissement de microfinance (EMF) ;
- 11 941 millions FCFA de chiffre d'affaires réalisés par les EMF ;
- Le secteur bancaire totalement privatisé ;
- 10 banques et compagnies d'assurances recensées ;
- La chaîne de la dépense améliorée avec le projet SIDERE ;
- 1 156 titres fonciers délivrés (élargissement de l'assiette fiscale) ;
- La gestion budgétaire rationalisée ;
- La performance et la sécurisation du secteur fiscal et douanier améliorées avec SYDONIA et SYSTAF ;
- 4 158 agents formés pour l'utilisation des nouveaux outils (système d'informatisation du secteur fiscal et douanier) ;
- Un service de la dette amélioré.

4.1.3.3. Progrès réalisés

- ***Rationalisation de la gestion budgétaire***

Afin d'améliorer la mobilisation des ressources, le Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan et du Portefeuille Public (MEFPP) a mis en place des logiciels visant à améliorer la transparence des différentes opérations et l'efficacité des services. Ainsi un système de traitement fiscal automatisé (Système Informatique de l'Administration Fiscale – SYSTAF) a été mis en place au niveau de la Direction Générale des Impôts (SYSTAF) et un système douanier informatique (SYDONIA) a été installé au niveau de la Direction Générale de la Douane.

La Loi de finances 2013 a institué un guichet unique physique avec une caisse unique pour l'ensemble des formalités et des paiements liés au dédouanement des marchandises.

Au niveau de l'efficacité des dépenses courantes, le Ministère des Finances a procédé au contrôle des éléments de rémunération des agents de l'Etat en 2012. Près de 5.000 agents fictifs ont été recensés, pour un préjudice annuel de 8,3 milliards de FCFA. Il a aussi mis en place le système « HP/Payroll », qui permet de réduire les coûts

administratifs en utilisant un portefeuille complet de gestion services de ressources humaines et des salaires. Il devrait à terme permettre de créer un fichier unique pour optimiser la paye des fonctionnaires. Actuellement, il est exécuté à hauteur de 70%.

Le MEFPPPI a par ailleurs procédé à la mise en place d'un système intégré de recettes et de dépenses de l'Etat (SIDERE) reliant la Direction Générale du Budget, la Direction Générale du Contrôle Budgétaire et la Direction Générale du Trésor.

- ***Le développement statistique***

Le développement de la production statistique n'a pas connu d'avancée significative. A ce jour, la stratégie nationale de développement de la statistique n'a pas encore été adoptée et l'Institut National de la Statistique ne joue pas pleinement son rôle de coordonnateur du système statistique national. Les départements ministériels ne disposent pas toujours de ressources humaines qualifiées chargées de développer les systèmes statistiques du secteur. Les statistiques disponibles sont éparses, parcellaires et souvent collectées suivant des méthodologies qui ne garantissent pas toujours leur vraisemblance. Cette faiblesse du système national statistique rend difficile la mesure des performances du PND.

De même, peu de progrès a été observé dans la maitrise des méthodes de prévisions et de modélisation macroéconomique, telles les enquêtes d'analyses conjoncturelles.

4.1.3.4. Analyse de la performance

Selon le rapport portant sur la mesure de la performance de la gestion des finances publiques de juin 2014 selon la méthodologie PEFA, le système informatique SYSTAF rencontre un certain nombre de difficultés, telles que la sécurisation, les pannes fréquentes des interconnexions et l'insuffisance de postes de travail. Le recours au traitement manuel continue de se faire à la Direction Générale des Impôts.

Le système SYDONIA est implanté dans presque tous les postes frontaliers. Toutefois, il n'est pas encore totalement sécurisé. Il doit également faire face à une insuffisance de postes de travail et à des pannes fréquentes d'électricité et de connexion.

Le système SIDERE pose lui aussi des problèmes de fonctionnement et son intégration avec les autres systèmes n'est pas réalisée. La comptabilisation des recettes au niveau du Trésor connaît des retards qui peuvent être importants du fait des délais de centralisation des informations et de leur ressaisie avec des risques d'erreurs.

Après avoir augmenté de 5,4% en 2012 et de 7,9% en 2013, les ressources totales ont baissé de 9,2% en 2014, en raison notamment d'un niveau de réalisation beaucoup moins important des recettes pétrolières prévues. Par contre, les ressources extérieures ont augmenté aussi bien valeur nominale qu'en part relative dans les ressources totales. Elles sont passées de 6,6% en 2011 à 11,3% des recettes totales en 2014.

Tableau 4: Evolution des ressources publiques 2011 -2012

	2011			2012			2013			2014		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé	
		Montant	%		Montant	%		Montant	%		Montant	%
Ressources Totales	**3007**	**3055**	**102**	**3945**	**3222**	**82**	**4044**	**3476**	**86**	**3932**	**3156**	**80**
Ressources internes	2791	2854	102	3270	2917	89	3369	3353	99	3283	2801	85
Recettes pétrolières	2223	2283	103	2608	2275	87	2597	2552	98	2378	1942	82
Recettes non pétrolières	568	571	101	662	642	97	772	801	104	905	859	95
- dont Recettes fiscales	*540*	*550*	*102*	*603*	*6207*	*103*	*711*	*765*	*108*	*855*	*848*	*99*
- dont Recettes non-fiscales	*28*	*21*	*77*	*59*	*22*	*37*	*61*	*36*	*60*	*50*	*19*	*22*
Ressource externes	216	202	93	675	304	45	675	123	18	649	355	55
Dons	100	29	28	191	18	10	191	10	5	182	31	17
Emprunts	116	173	149	484	286	59,	484	113	24	467	324	70

Source : Document de programmation budgétaire à moyen terme 2012-2016, MEFPPPI, juillet 2015

La dette publique représente 36,5% du PIB en en 2014 contre 20% en 2010, après l'atteinte du point d'achèvement. Cet accroissement du ratio dette publique brute/PIB s'explique par la poursuite des emprunts, la chute des cours du pétrole et la dépréciation du FCFA, entrainée par celle de l'euro.

Toutefois, selon l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) actualisée faite par le FMI en juillet 2014[31], le risque de surendettement du Congo continue d'être jugé faible.

La gestion de la dette extérieure et de la dette intérieure contractuelle est assurée dans des conditions tout à fait satisfaisantes par la Caisse Congolaise d'Amortissement qui produit mensuellement des données fiables sur l'encours, le service courant et le stock d'arriérés. Elle produit aussi les rapports annuels sur la viabilité de la dette et sur la stratégie d'endettement.

4.1.3.5. Défis et perspectives

Les principaux défis à relever dans le domaine de la gouvernance économique se situent dans :

- la mise en œuvre peu significative dans la diversification de l'économie ;
- l'absence d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des réformes ;
- la lenteur dans les procédures de passation des marchés publics ;
- l'insuffisance dans la qualité et l'efficacité des investissements publics ;
- le manque de documents de stratégies sectorielles ;
- la faiblesse du système statistique national ;
- la transposition insuffisante des textes communautaires dans la législation congolaise ;
- le manque de cadre de concertation dans la gestion des recommandations communautaires.

Les principales actions à entreprendre ou à achever dans le domaine de la gouvernance économique consistent en :

- l'adoption de mesures visant à améliorer la gestion des dépenses publiques et le niveau des recettes publiques ;
- le développement des secteurs d'activités économiques permettant de soutenir une croissance durable et inclusive, afin d'améliorer les conditions de vies des populations ;
- l'adoption d'un programme sur les réformes dans l'initiation des budgets programmes ;
- la mise en place d'un plan d'engagement pour pallier aux arriérés de paiement ;
- l'élaboration des études de projet avant leur inscription au budget de l'Etat ;
- l'adoption de la stratégie nationale de développement de la statistique ;
- le respect des recommandations des critères de convergence de la sous-région.

[31] Rapport des services du FMI sur les consultations de 2015 au titre de l'Article IV, juillet 2014

4.1.4. La gouvernance administrative

4.1.4.1. Modernisation de l'administration et Réforme de l'Etat

4.1.4.1.1. Défis à la veille du PND

Les défis à la veille du PND dans le domaine de la modernisation de l'administration et de la réforme de l'Etat sont :

- l'anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'Etat et la précarité du régime de protection sociale,
- l'inadéquation des missions, des structures, des emplois, des effectifs et des moyens,
- les difficultés à maîtriser les effectifs de la Fonction publique ainsi que sa masse salariale,
- l'absence d'une politique de rémunération attractive qui puisse stimuler l'efficacité,
- le vieillissement du personnel de l'Etat et
- l'obsolescence du système de suivi de la carrière des agents de l'Etat.

4.1.4.1.2. Rappel des objectifs du PND 2012 – 2016

Face aux défis, les objectifs stratégiques dans le domaine de la modernisation de l'administration et de la réforme de l'Etat sont articulés autour de :

- la gestion rationnelle des ressources humaines de l'Etat et
- la modernisation de l'administration publique.

Les objectifs spécifiques en sont :

- mettre à jour le fichier central des agents civils de l'Etat ;
- assurer la gestion prévisionnelle des effectifs ;
- définir des politiques de formation pour la mise à niveau des agents civils de l'Etat et gérer rationnellement les compétences ;
- gérer les carrières administratives des agents civils de l'Etat ;
- promouvoir les réformes au sein de l'administration publique ;
- renforcer le dispositif réglementaire ;
- promouvoir les valeurs d'éthique professionnelle et de probité et
- développer les NTIC dans l'administration publique pour une meilleure gestion de la documentation et des archives.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- 85 000 dossiers mis à jour dans le fichier central des agents civils de l'Etat ;
- 100 % de dossiers archivés ;
- 10 000 demandes d'emploi traitées ;
- 10 000 agents recrutés ;
- Durée de traitement d'un dossier : 2 jours ;
- 15 textes sur les réformes administratives adoptés.

4.1.4.1.3. Progrès réalisés

- ***Renforcement des capacités administratives***

Le Gouvernement a approuvé, en mars 2012, trois décrets portant sur : (i) les attributions, la composition et le fonctionnement de la Commission de réforme, (ii) la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission administrative d'équivalence des diplômes, (iii) la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission administrative paritaire (CAPA). Ce dernier décret donne compétence aux CAPA pour examiner aussi les questions relatives à la carrière des fonctionnaires, à leurs conditions de travail et à leur sécurité sociale. Ces décrets contribuent à l'amélioration des performances des agents de l'Etat.

- ***Gestion des ressources humaines de l'administration publique et de l'Etat***

Le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat a procédé au recensement et à l'identification physique des agents civils de l'Etat. 9 096 agents ont été recensés sur une base estimative de 80.000 agents (soit 12%) dans 21 ministères et une institution de la République (Médiateur de la République). De plus, le ministère a produit 3 000 cartes biométriques, pour un tiers des 9 096 agents recensés.

Par ailleurs, près de 4000 agents fictifs de l'Etat ont été décelés suite à un contrôle organisé en septembre 2012, pour un préjudice annuel évalué autour de 8,3 milliards de FCFA.

- ***Réforme et modernisation de l'administration publique et de l'Etat***

Dans le cadre du programme « Amélioration de la gouvernance et réforme de l'Etat » 10 projets de décrets portant code déontologique et 7 textes d'application ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement. Le principe de l'organisation d'un concours de recrutement dans la Fonction publique a été, dans un souci d'égalité de chance et d'équité pour tous, instauré depuis l'année 2013. Un Haut-Comité de la Fonction Publique a été mis en place, par décret du 11 février 2013, pour assurer le contrôle et la légalité du concours de recrutement. La révision du statut général de la Fonction publique est en cours de réalisation avec la contribution du Comité national du dialogue social.

Commencée en 2013, l'élaboration du répertoire interministériel des métiers et des compétences de l'Administration publique est toujours en cours.

Les différents projets d'Informatisation de l'Administration publique se poursuivent.

Le projet « E-Régulations Congo pour la facilitation des affaires », réalisé avec le concours de la CNUCED, constitue un portail du pays dans le cadre de la réalisation des affaires et permettra aux investisseurs nationaux et étrangers d'avoir des informations nécessaires à la réalisation de leurs projets et à l'obtention des actes administratifs.

Le projet « Fichier unique Fonction Publique/Solde/Force Publique/CRF », mis en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale, a pour but de moderniser la gestion des ressources humaines de l'Administration publique, à travers un seul fichier. Réalisé à hauteur de 80%, ce fichier, actuellement fonctionnel dans sa composante ressources humaines, est connecté au ministère en charge des finances par fibre optique et boucle radio.

Le projet « Informatisation de la Fonction publique par l'installation de l'internet et de l'intranet », réalisé à 70%, a permis la connexion électronique des services techniques du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, avec l'ouverture d'un site web au profit des usagers-clients.

Le projet « E-process pour la gestion électronique des données » a permis l'acquisition d'un logiciel de traitement en ligne des données relatives à la gestion des carrières administratives des agents civils de l'Etat.

Le projet « Aménagement de la salle d'accueil avec guérite », réalisé à hauteur de 70%, est conçu pour renseigner les usagers-clients de l'Administration publique.

Le projet « Acquisition de matériel informatique » a permis d'équiper le ministère en outils informatiques améliorant ainsi son rendement et la qualité des services. Le taux d'équipement actuel des services en matériel informatique est passé de 20% en 2009 à 80% en 2014.

Le projet « Production des cartes biométriques des agents civils de l'Etat », réalisé à hauteur de 40%, permettra d'identifier les fonctionnaires et les agents contractuels de l'Etat en vue du renforcement du système de contrôle administratif, de la maîtrise des effectifs au travers des données individuelles issues du recensement et contenues dans la carte biométrique.

4.1.4.1.4. Analyse de la performance

Le degré d'application du statut général de la Fonction publique est passé de 20% en 2012 à 60% en 2014, pour une cible de 100% en 2016.

Le niveau d'application des réformes de l'Etat a augmenté de 10% en 2012 à 40% en 2014, pour une cible de 80% à l'horizon du PND.

Le taux d'implantation du système d'information a progressé de 10% en 2012 à 50 % en 2014, pour une cible de 70% en 2016.

Lié au progrès dans l'informatisation, le pourcentage de dossiers traités a crû de 40 % en 2013 à 70 % en 2014, pour une cible de 80 % en 2016. La durée de traitement des dossiers des agents de l'Etat a baissé de 150 jours en 2012 à 90 jours en 2014, pour une cible de 30 jours en 2016.

4.1.4.1.5. Défis et perspectives

Les principaux défis à relever dans la mise en œuvre des stratégies de modernisation de l'Administration publique et de réforme de l'Etat se situent dans :

- la maîtrise des effectifs des agents civils de l'Etat, les opérations liées au recensement et à l'identification physique du personnel civil de l'Etat n'étant pas encore été achevés ;
- un répertoire interministériel des métiers et des compétences en vue d'une gestion rationnelle des emplois et de la formation des cadres ;
- l'état du fichier central physique de la Fonction publique dont la vétusté avancée ne permet plus une bonne gestion des carrières des agents civils de l'Etat ;
- le respect des délais réglementaires en matière de passation des marchés ; et
- le niveau des crédits dont l'insuffisance entraine l'étalement des projets sur plusieurs exercices budgétaires.

Les perspectives sont orientées vers :

- l'achèvement du recensement physique et de l'identification des agents de l'Etat en vue d'actualiser le fichier central et maîtriser les effectifs ;
- l'achèvement de l'informatisation du Ministère de la Fonction publique avec l'utilisation des dossiers à codes-barres pour la sécurisation des données ;
- l'achèvement de l'élaboration du répertoire interministériel des métiers et du plan national de la réforme de l'Etat ;
- la révision et l'application du Statut général de la Fonction publique ;
- l'élaboration du bilan de compétences et d'un plan national de formation des agents civils de l'Etat.

4.1.4.2. Affaires foncières et Domaine public

4.1.4.2.1. Rappel des défis

Les principaux défis dans le domaine foncier étaient :

- l'insécurité foncière ;
- la spoliation avancée des biens du domaine de l'Etat et ceux des collectivités locales ;
- l'archaïsme des plans des sections des villes ;
- la vétusté des équipements et la dégradation des structures de travail. Ces problèmes entraînent un déficit d'espaces publics, un bradage continu des biens du domaine privé et public de l'Etat, le blocage des investissements et l'amenuisement du domaine de l'Etat.

4.1.4.2.2. Rappel des objectifs

Les objectifs généraux dans le sous-secteur visent à :

- maîtriser la gestion foncière et
- maîtriser le domaine de l'Etat.
- les objectifs spécifiques consistent à :
- renforcer les capacités institutionnelles du secteur par la promotion de la formation et de l'apprentissage des métiers du foncier ;
- créer et protéger les ceintures vertes autour des grands centres urbains ;
- constituer des réserves foncières au profit des promoteurs immobiliers ;
- favoriser l'accès du plus grand nombre aux terrains viabilisés suivant des conditions souples ;
- délimiter, procéder au bornage et assurer la domanialité publique des emprises et surfaces nécessaires aux ouvrages et installations publiques ;
- recenser et immatriculer tous les domaines privés de l'Etat et
- améliorer les produits domaniaux.

Les principaux résultats attendus en 2016, en sont :

- 10 recueils de lois, 11 textes d'application, 4 lois cadastrales et 1 loi portant procédure d'expropriation vulgarisés ;
- 848 agents recrutés ;
- 200 ingénieurs topographes formés ;
- 150 panneaux de protection des ceintures vertes implantés ;
- 24 réserves foncières acquises ;
- la gestion des biens du domaine de l'Etat réglementée ;
- La protection des emprises du domaine public de circulation ;
- 12 enquêtes d'identification et de localisation des biens du domaine privé effectuées ;
- 200 biens du domaine de l'Etat sécurisés ;
- L'existence de documents techniques et réglementaires.

4.1.4.2.3. Progrès réalisés

- ***Maitrise de la gouvernance foncière et domaniale***

Sur le plan institutionnel, trois établissements publics crées en 2011 sont opérationnels dans la période sous revue, à savoir :

- l'Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains (AFAT)[32];
- le Bureau d'Etudes et de Contrôle des Travaux Topographiques et Cadastraux (BECTC)[33];
- le Fonds National du Cadastre (FNC)[34].

Sur le plan réglementaire, le décret n°2014-242 du 23 mai 2014[35], fixant la nouvelle procédure de vente de terrains, a été publié.

L'installation, dans le cadre du rapprochement de l'administration publique des administrés, des circonscriptions foncières et domaniales dans 86 districts et 9 arrondissements a été réalisée à 80%.

Le 30 novembre 2012, 2013 et 2014 le Ministère des Affaires foncières et du Domaine publique a organisé les première, deuxième et troisième journées nationales du foncier en vue d'approfondir la vulgarisation des textes et dialoguer avec les acteurs du foncier national.

- ***Etablissement des documents cadastraux, topographiques et géodésiques***

Le projet de cadastre national, dont le volet II a commencé en 2010, se trouve à son niveau final avec la production et l'utilisation des données sur les enquêtes socio-économiques et topographiques, la numérisation et l'indexation des archives foncières. Le système d'information géographique(SIG) est exécuté à 95%.

Par contre, le Congo ne dispose pas encore d'un réseau géodésique national, sur lequel devraient se baser tous les travaux topographiques et techniques connexes exécutés sur le territoire national.

[32] L'AFA a pour missions : procéder aux opérations d'acquisition foncière ; aménager et céder des espaces de terres nécessaires à la réalisation des projets d'intérêt général ; contribuer pour le compte de l'Etat, au recouvrement par le Trésor public, des droits et redevances relatifs à l'aménagement et à la cession des espaces fonciers ; effectuer des recherches dans le domaine du foncier.

[33] Le BECTC a pour mission : le contrôle, le suivi des documents des travaux cadastraux, topographiques, photogrammétriques et géodésiques exécutés sur le territoire national ; l'étude et la conception des travaux cadastraux et des techniques connexes conformément à la réglementation en vigueur ; la recherche dans le domaine du foncier, du cadastre et de la topographie ; la formation et le recyclage du personnel nécessaire à la réalisation de son objet.

[34] Le Fonds national du cadastre a pour mission d'assurer le financement des travaux relatifs à : l'aménagement des terrains ; l'établissement, la conservation et la rénovation du cadastre ; la mise à jour permanente des documents cadastraux ; l'établissement et la densification des réseaux géodésiques ; la conservation et la rénovation des repères et des signaux ; la réhabilitation des réseaux cadastraux ; les études et contrôles techniques des travaux cadastraux.

[35] Le décret n°2014-242 du 23 mai 2014 modifie et complète certaines dispositions du décret n°2011-548 du 17 août 2011 fixant les modalités de contrôle de la gestion foncière et de ses arrêtés d'application (Arrêté n°14402/MAFDP/MID du 9 septembre 2014 relatif à l'attestation d'identification T cadastrale dans la procédure de délivrance du permis d'occuper ; arrêté n°6775/MAFDP-CAB du 17 mars 2015 relatif aux modèles officiels de la fiche d'enquête parcellaire, de l'attestation d'identification cadastrale et du livret de contrôle de la gestion foncière).

- ***Implémentation, surveillance et protection des emprises des routes et autoroutes***

Le Ministère a implanté, surveillé et protégé 9 900 ha d'emprises et de réserves foncières le long de la route nationale n° 1 à Pointe-Noire-Dolisie, 4 320 ha le long de la route Brazzaville - Kinkala (Ngabari) et 9 780 ha le long du tronçon Brazzaville-Ollombo, soit une superficie totale de 24 000 ha et une distance de près de 400 km.

- ***Promotion de l'accès des populations à la terre***

La constitution des réserves foncières qui répond à une gestion planifiée du foncier national s'exécute normalement : la superficie des réserves foncières est passée de 1 000 000 ha en 2012 à 4 899 941 ha en 2014.

L'Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains (AFAT) a acquis 92.5 ha de terrains, dont 32.5 ha à Ignié, 30 hectares à Lifoula et 30 hectares à Djambala. L'AFAT permettra de mettre à la disposition des populations les premiers terrains viabilisés, c'est-à-dire aménagés conformément aux normes d'occupation foncière.

- ***Reconstitution du domaine de l'Etat***

Plusieurs dépendances du domaine de l'Etat précédemment spoliées et accaparées, dont le nombre est supérieur à 100, ont été récupérées et sécurisées.

Le patrimoine reconstitué comprend, en fin 2014 :

- l'hôtel Panorama situé au camp militaire « 15 août » de Brazzaville ;
- le domaine public de l'Etat au quartier la poudrière de Brazzaville ;
- le lieu-dit piscine Doll au quartier Moungali-Brazzaville ;
- le terrain jouxtant le mur de clôture de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique ;
- les réserves foncières de l'Etat d'une superficie de 5 000 m^2 à Mont-Boukiero, Brazzaville
- les biens de l'Etat abritant les édifices des services publics à Ignié ;
- deux propriétés d'une superficie de 2703,50 m^2 et 5301 m^2 à Pointe-Noire ; 8 743 m^2 du domaine public à Dolisie ;
- une superficie de 4 130 300 ha à Madingou et de 200 ha dans le département de la Bouenza.

Des espaces destinés à la réalisation de projets d'intérêt général ont aussi été acquis, en particulier :

- 50 ha de terres à Djambala pour la municipalisation accélérée des Plateaux ;
- 100 ha dans le Pool et 115 ha dans le Kouilou en faveur de l'administration pénitentiaire ;
- 10 ha et 30 ha à Ignié respectivement pour la construction du futur marché portuaire, de la base vie de la société SIPAM et d'un centre logistique à effets multiplicateurs ;
- 20 ha à Ignié, 30 ha à Djambala et 30 ha à Lifoula pour leur viabilisation préalable à leur occupation.

Enfin, des espaces ont été mis à la disposition des investisseurs privés et de l'Etat pour la réalisation des grands projets, dont notamment :

- 20 000 hectares à Kinguembo dans le département de la Bouenza à la société TOLONA S.A, pour la réalisation d'un projet agropastoral ;
- 478 ha à Mfila dans le département de la Bouenza au groupe DANGOTE Industries, pour la construction d'une cimenterie ;
- plusieurs hectares à la société RUSGAZENGINEERING, pour la construction de l'oléoduc Pointe Noire-Yié-Oyo-Ouesso.

4.1.4.2.4. Analyse des performances

La superficie des réserves foncières de l'Etat a quadruplé en passant de 1 000 000 ha en 2012 à 4 000 000 ha en 2014, pour une cible d 10 000 000 ha en 2016.

La superficie des emprises du domaine public de circulation (autoroutes, routes nationales et départementales) a quintuplé entre 2012 et 2014 en passant de 10 000 ha à 50 000 ha. A ce rythme de progression, l'objectif de 100 000 ha pourrait être atteint en 2016.

La superficie des espaces réservés pour les projets d'intérêt général a décuplé, de 53 ha en 2012 à 350 ha en 2014.

Par contre, peu de progrès ont été réalisés pour la promotion de l'accès des populations à la terre. Plusieurs projets n'ont pas abouti et ont été reportés d'année en année s dans le budget.

4.1.4.2.5. Défis et perspectives

La gestion foncière et domaniale n'est pas encore optimale. Non nombre de contraintes restent à relever, tels que :

- les transactions foncières frauduleuses ;
- l'occupation anarchique des terrains ;
- l'accaparement et la spoliation du domaine de l'Etat ;
- l'édification d'habitations privées sur des zones non constructibles ; et
- la faible absorption des crédits.

Les perspectives dans le domaine de la gestion foncière et domaniale s'inscrivent dans :

- l'implantation du réseau géodésique national ;
- la contribution à l'amélioration du climat des affaires par la réduction des délais et des coûts de délivrance des titres fonciers, ainsi que l'accès équitable du plus grand nombre des congolais aux ressources foncières ;
- l'encadrement par la loi de toutes les transactions foncières ;
- l'élaboration d'un projet de décret portant création du guichet unique des formalités foncières ;
- l'amélioration de l'offre de ressources foncières ;
- la réduction des conflits fonciers.

4.1.5. Synthèse de la mise en œuvre du pilier 1

4.1.5.1. Synthèse de l'exécution budgétaire

Les prévisions budgétaires initiales du PND s'élevaient sur la période 2012-2014 à 2 038,4 milliards de FCFA pour l'axe stratégique Gouvernance et démocratie. Elles ont été portées par les lois de finances successives à 2 585,1 milliards de FCFA. Cette augmentation de plus du quart (26,8%) des ressources financières allouées à cet axe est due notamment à la prise en compte des besoins des victimes et des reconstructions après l'explosion d'un dépôt de munitions à Brazzaville ainsi qu'à l'organisation des élections législative (2012) et sénatoriales (2014) et législatives (2014).

Les dépenses budgétaires du pilier 1 ont été réalisées à un taux satisfaisant de 93%. Rapporté aux prévisions initiales du PND, ce taux s'élève à près de 118%. A l'exception du secteur de la gouvernance économique et financière dont le taux d'exécution est de 82,1%, tous les autres secteurs ont connu des taux d'exécution supérieurs à 90% par rapport aux allocations des lois de finances.

Tableau 5 : Exécution budgétaire du pilier 1

Pilier / secteurs	Prévisions 2012-2014 PND en milliers FCFA	Allocations des LF de 2012 à 2014 en milliers FCFA	Exécution de 2012 à 2014			Ecarts	
			Montant en milliers FCFA	LF en %	PND en %	Ecart Exécution / LF	Ecart Exécution / PND
Pilier 1 : Promotion de la démocratie et de la gouvernance	2 038 405	2 585 140	2 403 134	93,0	117,9	-7,0	17,9
Promotion de politique et renforcement de la démocratie	502 536	558 357	591 652	106,0	117,7	6,0	17,7
Renforcement de la défense nationale	703 226	780 356	741 333	95,0	105,4	-5,0	5,4
Promotion de la gouvernance judiciaire et de la sécurité nationale	233 467	527 164	476 151	90,3	203,9	-9,7	103,9
Promotion de la gouvernance administrative	1 964	33 272	30 527	91,8	139,0	-8,2	39,0
Promotion de la gouvernance économique et financière	577 212	685 991	563 471	82,1	97,6	-17,9	-2,4

Source : DGB et DPIP

4.1.5.2. Principales actions politiques et réformes sectorielles menées

Dans le sous-secteur de la gouvernance judiciaire, huit projets de loi ont été adoptés, en mai 2014, en Conseil des Ministres. Ils portent sur le changement de dénomination et modification de ressort de Tribunal de Grande Instance (Brazzaville Centre), la création de Tribunal de Grande Instance (Talangai) et la création de Tribunaux d'Instance (Loukelela, Divénié, Abala, Dongou, Bétou et Enyellé).

Au plan de la gouvernance politique, deux lois modifiant et complétant certaines dispositions des lois électorales de décembre 2001[36] et de mai 2007[37] ont été publiées en 2014. Ces lois[38] élargissent la composition de la Commission nationale d'organisation des élections (CONEL), en plus de ceux de l'Etat, aux représentants des partis politiques et de la société civile, précisent son caractère paritaire et redéfinissent ses missions.

Cinq nouvelles circonscriptions administratives ont été créées (Ile-Mbamou, Madibou ; Loango, Mongo-Poukou et Ngoyo), rapprochant l'Administration des administrés.

Une loi d'orientation et de programmation définissant la politique de développement et de modernisation de la force publique pour la période 2014-2025 été adoptée en juin 2014.

Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de la réforme de l'Etat, le Gouvernement a pris, en mars 2012, trois décrets sur respectivement l'organisation de la commission de réforme de l'Etat, la création de la commission administrative d'équivalence des diplômes et la création la commission administrative paritaire (CAPA), cette dernière étant chargée d'examiner toutes les questions relatives à la carrière des fonctionnaires.

A partir de l'année 2013, le principe de l'organisation d'un concours de recrutement dans la Fonction publique a été, dans un souci d'égalité, instauré et un Haut-Comité de la Fonction Publique a été mis en place, par un décret de la même année, pour assurer le contrôle et la légalité du concours de recrutement.

Des codes de déontologie des métiers de la Fonction publique ont été élaborés pour les corps de la douane, de la magistrature, de la santé et des agents forestiers.

[36] Loi n° 9-2012 du 23 mai et Loi n°39-2014 du 1er septembre 2014
[37] Loi n° 9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale et Loi n° 5-2007 du 25 mai 2007 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale
[38] Loi n° 9-2012 du 23 mai 2012

L'Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains (AFAT), le Bureau d'Etudes et de Contrôle des Travaux Topographiques et Cadastraux (BECTC) et le Fonds National du Cadastre (FNC), créées en 2011, ont été opérationnels à partir de 2012.

Commencé en 2013, l'élaboration du répertoire interministériel des métiers et des compétences de l'Administration publique se poursuit.

L'engagement du Gouvernement à augmenter chaque année de 25%, pendant quatre ans, le point indiciaire de la Fonction Publique, a été effectif à partir 2014.

4.1.5.3. Principaux résultats obtenus

Les progrès dans le sous-secteur de la gouvernance judicaire sont lents. Seuls six (6) tribunaux ont été construits sur la période revue, même si trois (3) ont été réhabilités. Au total, le Congo dispose en 2014 de trente-cinq (35) maisons de justice pour un objectif de quatre-vingt-quatre (84) à l'horizon 2016. Aucune maison d'arrêt n'a été construite sur la période revue. Le nombre de maisons d'arrêt plafonne à six (6) pour un objectif de dix-huit (18) en 2016.

Le nombre de magistrats a augmenté de 29% entre 2012 et 2014, mais le ratio juge/habitant reste encore faible, à 0,014 %.

Pour la gouvernance politique, l'organisation régulière des élections législatives, locales et sénatoriales témoigne de la consolidation de la stabilité politique au Congo. Si les résultats des élections législatives en 2012 ont enregistré un taux de participation modéré (60,15% au 1er tour et 40,25% au 2nd tour), les élections locales ont atteint un taux de participation de 72 % et les élections sénatoriales, un taux de 100 %.

Au niveau de la promotion de la coopération et de l'image du Congo, le pays a acquis ou construit huit bâtiments diplomatiques et en a réhabilité cinq , soit un total de treize pour un objectif de vingt bâtiments diplomatiques prévus à l'horizon du PND. Il a ouvert cinq représentations diplomatiques, dont deux dans des pays émergents. Le rôle actif joué dans la résolution de la crise en RCA et la préparation des 11èmes Jeux Africains de 2015 participent aussi à la promotion de l'image du pays.

La couverture médiatique du Congo s'est améliorée. Mais le rythme de progression reste lent. En trois ans le taux de couverture de la radio ne s'est accru que de 5% (85% en 2014 contre 80% en 2012) tandis celui de de la télévision n'a évolué que de 3% (55% en 2014 contre 52% en 2012) pour une prévision de 100% en 2016.

Au niveau de la mobilisation des ressources, si les ressources totales ont baissé de 9,2% en 2014 après une augmentation de 5,4% en 2012 et de 7,9% en 2013, les ressources extérieures dans les ressources totales ont augmenté aussi bien valeur nominale qu'en part relative. Elles sont passées de 6,6% en 2011 à 11,3% des recettes totales en 2014.

Si la dette publique s'est accrue sur la période pour atteindre 36,5% du PIB en 2014 contre 20% en 2010, le risque de surendettement du Congo reste faible selon l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) actualisée faite par le FMI en juillet 2014.

Au niveau de la gouvernance administrative, le pourcentage de dossiers traités a, avec les progrès de l'informatisation, crû de 40 % en 2013 à 70 % en 2014, pour une cible de 80 % en 2016. La durée de traitement des dossiers des agents de l'Etat a baissé de 150 jours en 2012 à 90 jours en 2014, pour une cible de 30 jours en 2016.

La superficie des réserves foncières de l'Etat a quadruplé entre 2012 et 2014 en passant de 1 000 000 ha à 4 000 000 ha, pour une cible de 10 000 000 ha en 2016.

La superficie des emprises du domaine public de circulation (autoroutes, routes nationales et départementales) a quintuplé sur la même période en passant de 10 000 ha à 50 000 ha. A ce rythme de progression, l'objectif de 100 000 ha pourrait être atteint en 2016.

Par contre, peu de progrès ont été réalisés dans la promotion de l'accès des populations à la terre. Plusieurs projets n'ont pas abouti et ont été reportés d'année en année dans le budget.

4.1.5.4. Principales contraintes et défis

Les principaux défis dans la mise en œuvre des projets du pilier 1 se situent dans la maitrise du système de passation des marchés, le respect des délais réglementaires dans la procédure de passation des marchés et le suivi physique et financier des projets exécutés par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT).

Au plan de la gouvernance administrative, on relève, en outre, les défis de la maitrise des effectifs des agents de l'Etat, les opérations de recensement et d'identification du personnel n'étant pas achevés et de l'état du fichier central physique de la Fonction publique dont l'état de vétusté ne permettant pas une bonne gestion de la carrière des agents civils de l'Etat.

Au niveau de la gouvernance économique, on note aussi parmi les défis à relever, l'élaboration d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des réformes, le renforcement de la diversification de l'économie, l'amélioration de la qualité et l'efficacité des investissements publics, l'élaboration de documents de stratégie sectorielle et le renforcement du système statistique nationale.

Les défis à relever, pour tous les secteurs de la gouvernance, portent sur : la réalisation des études de faisabilité des projets avant leur inscription budgétaire ; le renforcement des capacités des ministères techniques, de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) pour une meilleure maîtrise du processus de passation des marchés ; la mise en œuvre des dispositions nécessaires pour un suivi et un contrôle efficaces des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) et la mise en place d'un plan d'engagement des dépenses de nature à prévenir les risques d'accumulation d'arriérés de paiement.

Il s'agit en outre, au titre de la gouvernance administrative : d'achever le recensement physique et l'identification des agents civils de l'Etat en vue d'actualiser le fichier central et maîtriser les effectifs ; de finaliser l'élaboration du répertoire interministériel des métiers et du plan national de la réforme de l'Etat ; de faire le bilan de compétences et d'élaborer un plan national de formation des agents civils de l'Etat et de renforcer les capacités des personnels en charge des réformes en cours.

4.2. CROISSANCE ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE

Dans le diagnostic du PND, l'économie congolaise était caractérisée en 2012 par une base productive faible, peu diversifiée et dominée par le pétrole. En vue de diversifier l'économie, accélérer la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté, le Gouvernement met en œuvre, à travers le PND, sept (7) grappes. Regroupées dans le Pilier 2 du PND, elles visent :

- la mise en œuvre efficace et efficiente de 7 grappes de développement : (i) l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et la chaîne agro-alimentaire, (ii) la forêt et les industries de transformation et de commercialisation du bois, (iii) le pétrole et les hydrocarbures, (iv) les mines, (v) les bâtiments et les travaux de construction, (vi) le tourisme et l'hôtellerie, et (vii) les services financiers ;
- le renforcement de la contribution de chaque grappe à la diversification de l'économie ;
- l'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé ; et
- la mise en place d'un cadre de gestion macro-économique efficace.

Les effets attendus en sont :

- une économie congolaise plus diversifiée, génératrice de revenus et d'emplois ;
- un environnement des affaires favorable à l'attraction des investisseurs nationaux et étrangers ;
- un secteur privé plus compétitif ;
- un environnement macro-économique maitrisé.

4.2.1. Agriculture, Elevage, Pêche

4.2.1.1. Rappel des défis

À la veille du PND, le sous-secteur de l'agriculture se caractérisait par :

- une agriculture archaïque et rudimentaire ;
- une insuffisance dans l'encadrement et l'appui aux agriculteurs ;
- un mauvais état des voies de communication pour l'évacuation des produits vers les marchés ;
- un manque d'infrastructures de stockage et de transformation ;
- une déconnexion du système de recherche agronomique.

Dans le sous-secteur de l'élevage, les défis à relever étaient :

- les lenteurs dans la mise en œuvre du schéma directeur ;
- le manque de promotion dans la création d'unités d'élevage ;
- l'insuffisance des structures d'appui ;
- la faiblesse des services vétérinaires ;
- l'absence d'infrastructures de conservation et de transformation ;
- les faibles capacités humaine et institutionnelle.

Au niveau de la pêche, les principaux défis étaient :

- la connaissance des ressources halieutiques disponibles ;
- la mise en place de structures d'encadrement des pêcheurs en matière de formation en techniques et méthodes de pêche améliorées (techniques de traitement et de conservation souvent archaïques) ;
- l'existence de débarcadères de pêche adéquats ;
- l'existence de structures de conservation et de transformation des produits halieutiques ;
- la disponibilité d'engins et d'équipements d'embarcations de pêche ;
- l'amélioration des rendements piscicoles de l'aquaculture.

4.2.1.2. Rappel des objectifs

Les principaux objectifs stratégiques du secteur consistent à :

- appuyer institutionnellement les communautés villageoises et le secteur privé dans la mise en œuvre des stratégies opérationnelles du développement rural ;
- faciliter, impulser et inciter la production agropastorale ;
- promouvoir la pêche et l'aquaculture et renforcer leur capacité d'offre.
- les principaux objectifs spécifiques en sont :
- produire et distribuer les intrants ;
- développer la production végétale et animale ;
- promouvoir la commercialisation ;
- lutter contre l'insécurité alimentaire ;
- développer les infrastructures et équipements ruraux ;
- maitriser l'eau et mieux gérer les sols ;
- assister et encadrer les producteurs ;
- réhabiliter et construire les infrastructures de la pêche et de l'aquaculture ;
- appuyer directement les communautés villageoises (associations des producteurs).

Les principaux résultats attendus sont :

- 18.000 ha emblavés ;
- 65.000 bovins, 160.000 caprins, 200.000 porcins et 100.000 ovins ;
- 12 centres piscicoles réhabilités/construits ;
- 5 unités de fumage, de salage et de séchage améliorées implantées ;
- 4 débarcadères de pêche construits et équipés ;
- 5 000 acteurs formés ;
- 4 marchés modernes de produits halieutiques créés, aménagés et équipés ;
- 2 Laboratoires microbiologiques et chimiques aménagés et équipés.

4.2.1.3. Progrès réalisés

- ***Assistance et encadrement des producteurs***

Dans le cadre de la formation et de la recherche - développement, le Centre de Démonstration des Techniques Agricoles, situé à 17 km au sud de Brazzaville, a bénéficié de l'appui de la coopération chinoise. Des kits de formation constitués de matériels aratoires et d'élevage ont été acquis et remis aux stagiaires à la fin de leur formation. Sept sessions de formation ont été organisées au profit de 199 producteurs dans les domaines du maraîchage, de l'aviculture et de la production de manioc. Le centre dispose, par ailleurs, de plusieurs structures, dont les serres d'expérimentation de variétés de légumes congolaises, chinoises et africaines ainsi et le centre de vulgarisation des techniques d'élevage. Au total, 809 producteurs ont été, au cours de la période sous revue, formés à diverses techniques culturales et à la gestion post récolte.

- ***Agriculture***

Un projet de loi portant organisation du recensement général de l'agriculture a été approuvé par le Gouvernement en Conseil des Ministres le 8 août 2013, le dernier datant de 1985. Le recensement a été lancé en janvier 2015. Le but visé à travers ce recensement, mené avec la coopération de la FAO, est de doter le pays de statistiques fiables de programmation et d'évaluation de la politique nationale, ainsi que de toutes les autres données techniques nécessaires pour l'établissement d'une photographie générale du système productif. Ses résultats, qui seront diffusés en ligne, devront également permettre au pays de se comparer avec les autres États d'Afrique et du monde en matière d'alimentation.

Une nouvelle stratégie sectorielle, intitulée Lettre de Politique Agricole (LPA), a été finalisée en décembre 2013. Bien qu'en cours de validation par le Gouvernement, elle est déjà mise en œuvre.

Les projets de la coopération multilatérale renforcent ces principales actions et financent notamment un important programme de réhabilitation de pistes rurales, de construction d'infrastructures de marché, de microcrédits et de parcs à bois. Ainsi, le Programme de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales, financé conjointement avec la Banque Mondiale, a permis :

- l'ouverture de 1251 km de pistes agricoles vers les bassins de production ;
- la réhabilitation du Centre de Recherche Agronomique de Loudima, du Centre d'Appui Technique d'Inoni-Falaise et de la station piscicole de Djoumouna ;
- la construction des débarcadères de Makotimpoko et de Makoua ;
- la construction de 36 infrastructures de marché, de 33 forages et l'aménagement de 3 points d'eau ;
- le financement de 814 microprojets agro-pastoraux.

Dans le cadre de la politique d'intensification des cultures vivrières (manioc particulièrement) et maraîchères les semences distribuées sont passées entre 2012 et 2014 de 25 tonnes à 6 103 tonnes et le nombre de boutures saines de manioc distribuées, de 5 000 000 à 16 433 000. 505 000 plants de cacao ont aussi été distribués.
Les surfaces emblavées sont passées 18 000 ha en 2012 en 185 000 ha.

- ***Elevage***

Le village agricole d'Imvouba a été inauguré en février 2012. Situé à environ 130 km au nord de Brazzaville, il est spécialisé dans la production de poulets de chair. Construit sur une superficie de 150 hectares, il est constitué de 50 maisons d'habitation, dont 45 réservées aux familles d'exploitants et 5, au personnel d'appui. Il est doté d'une école et d'une infirmerie, d'une bâche à eau d'une capacité de 3.000 litres et de deux groupes électrogènes d'une puissance cumulée de 375 KVA. Les 45 poulaillers semi-industriels contiennent chacun 1500 poulets de chair. En plus du poulailler, chaque fermier a reçu deux terrains pour pratiquer soit le maraîchage, soit la culture du manioc.

Le Centre d'Appui Technique de Boundji a connu une extension, avec l'acquisition du parc d'Okouéssé et de 18 véhicules pour assurer l'accompagnement des bêtes.

Au titre de la diversification, le Congo développe un vaste programme de repeuplement des élevages bovin, ovin et caprin. Le cheptel bovin a augmenté de 10,1 %, passant à 25 952 têtes en 2013 à 28 586 têtes en 2014. Celui des ovins et des caprins a crû de 12 % en passant de 49 011 têtes en 2012 à 54 913 tête en 2014. La production porcine a augmenté de 24,4 % avec 48 749 têtes en 2014 contre 39 190 têtes en 2013. Ces résultats sont toutefois très en retrait par rapport aux objectifs visés à l'horizon 2016 (65 000 bovins, 100 000 ovins, 160 000

caprins, 200 000 porcins).

- ***Pêche***

Des filets règlementaires, des caisses isothermes pour lutter contre les pertes post-captures et les gilets de sauvetage pour la sécurisation des pêcheurs, ont été distribués en direction de 3 000 pêcheurs.
Des unités de fumage de poisson ont été installées à Impfondo et à Lemba-Manianga. Les débarcadères de Mpouya, Bokouélé et Makotimpoko ont été construits. Deux générateurs de glace à écaille alimentaire ont été acquis et implantés à Oyo et à Makoua. Des bâtiments administratifs et des logements pour les directions départementales ont été construits à Owando, Ewo, Djambala, Kinkala, Dolisie et Sibiti.

Dans le domaine de l'aquaculture, des stations piscicoles ont été créées ou réhabilitées à Djoumouna, Gamboma, Kinkala, Mindouli, Dolisie, Divénié, Madingou et Komono. Ces stations ont permis d'encadrer 2500 pisciculteurs qui ont bénéficié de formations en techniques d'aménagement des étangs et fabrication d'aliments de poisson.

4.2.1.4. Analyse de la performance.

La mise en œuvre de ces différentes initiatives a permis d'accélérer, au cours de la période sous revue, la croissance du secteur Agriculture, élevage et pêche qui est passé de 7% en 2011, à 7,8% en 2012, 8,3% en 2013 et 8,7% en 2014. La croissance du secteur a également contribué à la croissance des industries agro-alimentaires, qui ont affiché au cours de la même période une croissance moyenne annuelle supérieure à 8,5 (8% en 2011, 8,4% en 2012, 9,0 en 2013 et 8,8% en 2014).

En dépit de ces résultats, le secteur agricole a reçu des allocations budgétaires relativement limitées associées à des taux d'exécution très faibles. La part de l'agriculture ne représente que 3,6% de toutes les ressources prévues dans le PND et 2% de celles effectivement allouées dans les Lois de finances pour la période 2012-2014. Le taux d'exécution de ces ressources est de 51,4%, rapporté aux Lois de finances et de 32,8%, rapporté aux allocations du PND. Cette faible allocation et exécution compromet les efforts déployés pour développer le secteur et mettre à profit le fort potentiel du pays dans les domaines de l'agriculture, de la production animale et de la pêche.

4.2.1.5. Défis et perspectives

Les principales contraintes du secteur, qui sont autant de défis, sont :

- l'insuffisance des crédits alloués à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture ;
- un mauvais état des voies de communication entravant l'évacuation des produits vers les marchés ;
- l'insuffisance des structures d'appui ;
- la faiblesse des services vétérinaires ;
- un déficit en infrastructures de conservation et de transformation des produits d'élevage et de la pêche.

Les perspectives dans le domaine sont :

- maintenir et développer les capacités de production agricoles afin d'atteindre le seuil critique de rentabilité des industries ;
- maintenir et développer au sein de chaque filière les échanges entre les différents acteurs économiques afin d'optimiser la production de la valeur ajoutée nationale ;
- améliorer le cadre de l'activité agricole, notamment pour ce qui concerne la modernisation du régime foncier, la réhabilitation des infrastructures de transport, l'amélioration de la gouvernance des services aux entreprises, la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux contraintes de l'agro-industrie.

4.2.2. Économie Forestière et Bois

4.2.2.1. Rappel des défis

L'état des lieux, à la veille de la mise en œuvre du PND, montrait un sous-secteur de l'économie forestière confrontée à :

- la faiblesse dans l'application du code forestier ;
- une méconnaissance des ressources de la forêt (essences ligneuses, produits forestiers non ligneux, etc.) ;
- un taux élevé de gaspillage dans l'exploitation du bois avec un taux de valorisation de seulement 20 à 30 % ;
- un développement insuffisant de la filière de transformation ;
- un tissu industriel encore faible et essentiellement focalisé sur la première transformation.

4.2.2.2. Rappel des objectifs du PND

Les principaux objectifs généraux visent à :

- améliorer la gestion des services techniques ;
- conserver la biodiversité et valoriser la filière faune ;
- favoriser la gestion durable des ressources forestières ;
- appuyer les organismes sous tutelle et le secteur privé.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- elaborer le nouveau cadre juridique et institutionnel du sous-secteur ;
- aménager les forêts de production ;
- valoriser économiquement la filière bois ;
- reboiser et régénérer les ressources forestières ;
- conserver la biodiversité en aménageant la faune et les aires protégées.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- Un nouveau code forestier promulgué et vulgarisé ;
- Une deuxième et une troisième unité de transformation opérationnelle ;
- La résine et l'huile essentielle produites ;
- Le gnetum domestiqué et vulgarisé au niveau national ;
- 600 000 ha de plantations forestières reboisés et régénérés ;
- 600 000 ha de plantations forestières ;
- 5 parcs aménagés et 4 500 000 ha d'aires protégées.

4.2.2.3. Progrès réalisés

- ***Nouveau cadre juridique et institutionnel***

La politique forestière nationale a été adoptée en juin 2014. Elle présente les principaux objectifs de gestion et de développement du secteur forestier, précise les principes de mise en œuvre de la politique forestière, notamment la gestion concertée et participative des ressources forestières et le partenariat public-privé.

L'avant-projet de loi sur le régime forestier a été validé en juin 2014. Il comporte, entre autres, des dispositions sur la lutte contre le changement climatique, l'afforestation et la reforestation, le contrôle de la légalité forestière, la certification forestière, l'accès aux ressources et au régime forestiers, les missions de l'administration forestière et l'aménagement forestier.

Par contre, le renforcement du système de traçabilité des bois et des produits forestiers, n'a pas évolué. La contrepartie nationale pour l'achat du logiciel inscrite dans le budget n'a pas été mobilisée alors même que le partenaire technique et financier a déjà mis à disposition sa contribution.

- ***Développement de la connaissance de la forêt***

Le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) et le laboratoire géomantique ont actualisé les cartes des concessions forestières et des aires protégées. Le projet d'appui à la gestion des forêts mise en œuvre par le CNIAF, en partenariat avec l'Agence Française de Développement et le Projet Inventaire National des Ressources Forestières financé par la FAO, permettent de dresser un inventaire exhaustif et d'établir un état des lieux des différentes formes d'exploitation de la forêt, des entreprises forestières et des activités qui s'y déroulent. L'objectif est de déterminer le potentiel ligneux existant, les produits forestiers non ligneux et la faune. La phase de collecte, de saisie et de traitement des données biophysiques et socio-économiques a été réalisée. L'analyse des données est en cours.

- ***Généralisation de l'aménagement durable de la forêt***

Dans le cadre du projet d'appui à la gestion des forêts, mis en œuvre par le CNIAF en partenariat avec l'Agence

Française de Développement, des conventions d'aménagement et de transformation (CAT) ont été élaborées entre le Gouvernement et les sociétés forestières (Asia Congo Industries, Congolaise Industrielle des Bois du Niari, Taman industries LTD, Foralac, Nouvelle Trabec et la Société Sino Congo Forêt SICOFOR).

Un forum international sur le développement durable de la filière bois dans les pays du Bassin du Congo s'est tenu en octobre 2013 à Brazzaville avec la participation de la FAO, de l'Union Européenne, de la CEEAC, de l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT), de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), de la Commission des ministres des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC) ainsi que d'autres organisations internationales. Ce forum avait pour objectifs le renforcement du dialogue entre les acteurs du secteur et la définition des grandes lignes d'actions à entreprendre pour le développement de la filière bois, notamment en ce qui concerne les perspectives de marché, les certifications forestières et les plantations forestières..

Le Gouvernement a signé, en juin 2012, avec la Banque Mondiale un accord relatif au projet Forêt et diversification économique. Lancé officiellement en mars 2013, ce projet vise à : (i) renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, (ii) créer un environnement favorable à l'investissement privé et à la promotion des petits producteurs dans le secteur forestier, (iii) renforcer le cadre législatif et réglementaire en matière de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité, ainsi qu'à (iv) impliquer les populations locales et autochtones dans la gestion durable des ressources forestières. Le projet concerne trois secteurs forestiers : ceux du nord, du sud et du centre du Congo.

Un accord de partenariat volontaire a été signé avec l'Union Européenne, après la décision astreignant, à compter du 3 mars 2013, les sociétés forestières à se soumettre aux contraintes de légalité et de traçabilité du bois. Cette exigence entre dans le cadre de la mise en vigueur de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) du processus des Réglementations Forestières, de Gouvernance et d'Échanges Commerciaux (FLEGT[39]), signé entre le Congo et l'Union Européenne en mai 2010. La République du Congo est le premier pays d'Afrique Centrale à avoir signé un APV-FLEGT et le 2ème pays, après le Ghana, à avoir signé un APV dans le monde. Le système national de vérification de la légalité défini dans l'APV-FLEGT Congo prévoit la mise en place d'un système national de traçabilité des produits forestiers.

La construction d'une unité intégrée de transformation de bois à Mapati (département de la Lékoumou) a été lancée en août 2013. Construite par la société forestière SIPAM, cette unité sera composée d'une usine de menuiserie, d'un espace de stockage, d'un séchoir et d'un centre de formation pour le renforcement des capacités des employés.

4.2.2.4. Analyse de la performance

L'aménagement des concessions forestières est en train de se généraliser dans l'ensemble du pays. La superficie des forêts en aménagement durable est passée de 3,6 millions ha en 2012 à 4,1 millions ha en 2014. Sur ces 4 millions d'hectares, 2,5 millions sont certifiés conformes au processus APV-FLEGT ce qui permet aux bois congolais de pouvoir être exporté en toute légalité sur le marché de l'Union Européenne.

La superficie aménagée des parcs et aires protégées a crû de 1,4 millions ha en 2012 à 2,3 millions ha en 2014. La moitié de la superficie forestière a été inventoriée, notamment dans les massifs du Nord, du Chaillu et du Mayombe, par le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF), à travers la mise en œuvre du projet « Inventaire forestier national ».

La production de grumes est passée sur la période sous revue de 1 405 000 m^3 à 1 606 300 m^3. En passant de 738 000 m^3 2012 à près de 790 000 m^3 en 2014, les exportations de grumes ont atteint un niveau record.

Le taux de transformation locale du bois a atteint 64,5% en 2014. Dans ce sillage, la production locale des produits dérivés du bois s'est accrue. La production de sciages a connu une hausse de 5,9 % avec 313 000 m^3 en 2014 contre 288 000 m^3 en 2012. Celle de placages déroulés a progressé à 62 700 m^3 contre 46 000 en 2012. Celle de contreplaqués s'est établie à 30 100 m^3 contre 24 500 m^3 en 2012.

Au total, le taux de croissance du sous-secteur, en progrès constant, est passé à 3% en 2012, 3,1% en 2013 et 6,0% en 2014, contre 1,6% en 2011. Toutefois, l'économie forestière et bois ne représente encore que 0,3 %[40] du PIB.

[39] FLEGT : Forest Law Enforcement on Governance and Trade

4.2.2.5. Défis et perspectives

Le sous-secteur Forêt a été confronté à une série de contraintes, parmi lesquelles on note :

- La déficience de la chaîne de transport obligeant les forestiers installés dans la partie nord du pays à évacuer leur bois par le sud Cameroun, posant le problème de ravitaillement des industries de transformation installées à Pointe -Noire ;
- Les faiblesses dans l'application du code forestier ;
- L'exploitation frauduleuse et le commerce illégal de produits forestiers et fauniques ;
- Le développement insuffisant de la filière de transformation ;
- Les effets négatifs de la crise financière et économique mondiale sur le marché du bois.

Les perspectives devraient s'articuler autour des points suivants :

- l'éradication des coupes illicites et du commerce illégal de bois ;
- l'amélioration du niveau de transformation des bois par le respect des quotas d'exportation et l'utilisation de technologies industrielles performantes ;
- la poursuite des travaux d'aménagement des forêts et des aires protégées afin qu'à l'horizon 2016 toutes les concessions forestières et les parcs nationaux disposent de plans d'aménagement ;
- l'opérationnalisation du PRONAR par la mobilisation des terres à travers le PNAT ;
- la matérialisation des accords avec les partenaires/investisseurs ayant déjà manifesté leur intérêt pour le développement des plantations forestières ;
- le suivi de la construction des premiers centres de formation aux métiers de la forêt et du bois, en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement technique et professionnel, les partenaires extérieurs et les sociétés forestières.

4.2.3. Hydrocarbures

4.2.3.1. Rappel des défis à la veille du PND

Les problèmes identifiés dans le secteur des hydrocarbures s'articulent autour de :

- l'absence d'un plan stratégique de développement du secteur ;
- la capacité limitée de l'expertise nationale à renforcer ;
- la maturité de plusieurs champs en production ; d'où la nécessité de promouvoir les zones libres, afin de contrer le déclin inéluctable des vieux champs ;
- le faible développement du secteur de la pétrochimie ;
- les problèmes d'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers.

[40] Source : Rapport sur la situation économique et financière, deuxième édition, Banque Mondiale, septembre 2015

4.2.3.2. Objectifs du PND

Les objectifs stratégiques du secteur des hydrocarbures sont articulés autour de : i) l'amélioration de la gestion de l'amont pétrolier pour augmenter la part du brut revenant à l'Etat et ii) l'amélioration de la gestion de l'aval pétrolier pour augmenter et développer les capacités de transformation. Les objectifs spécifiques consistent à :

- améliorer la gestion de l'amont pétrolier pour augmenter la part de brut affecté à l'Etat ;
- mettre en application le nouveau cadre juridique et fiscal du secteur Amont ;
- promouvoir la sous-traitance pétrolière et améliorer la part locale des activités (local content) ;
- optimiser les moyens de lutte contre la pollution causée par l'exploitation pétrolière ;
- augmenter les capacités de raffinage ;
- promouvoir le secteur de la pétrochimie, y compris par la valorisation du gaz ; et
- assurer l'approvisionnement régulier en produits pétroliers sur l'ensemble du territoire national.

Les principaux résultats attendus en 2016, en sont :

- Une contribution du secteur pétrolier au PIB de 40 % ;
- 200 entreprises agrées ;
- 4 millions de tonnes de pétrole raffinés par an ;
- 2 stations-service au moins installés par sous-préfecture ;
- L'installation d'unités de traitement pétrochimiques.

Les aspects de stratégie et de politique du secteur des hydrocarbures s'articulent autour de trois points, à savoir :

- le renforcement des capacités institutionnelles du ministère ;
- l'amélioration de la gestion de l'amont pétrolier ;
- l'amélioration de la gestion de l'aval pétrolier.

L'amélioration de la gestion de l'amont pétrolier a pour objectif principal de relancer l'exploration de production, en vue d'augmenter la part de la production de brut revenant à l'Etat, tout en minimisant les impacts environnementaux. La stratégie du sous-secteur aval pétrolier consiste à renforcer les capacités de raffinage et de distribution pour une meilleure couverture nationale en produits raffinés.

4.2.3.3. Progrès réalisés

- ***Renforcement des capacités institutionnelles du ministère***

Environ 300 agents du Ministère des Hydrocarbures et de la SNPC sont formés dans les domaines techniques des hydrocarbures à l'intérieur et à l'extérieur du pays, chaque année.

Le ministère a entrepris depuis 2012 la construction du siège de la banque des données pétrolières. Son objectif est de faciliter les échanges des données entre le Ministère des Hydrocarbures, le Ministère des Finances, la Société Nationales des pétroles du Congo (SNPC), l'Agence de Régulation de l'Aval Pétrolier (ARAP) et les sociétés pétrolières. Il a atteint un niveau d'exécution de 70% en 2014.

- ***Amélioration de la gestion du secteur pétrolier en amont***

Les principales dispositions législatives et réglementaires du nouveau code des hydrocarbures[41], sont :

- l'octroi à titre exclusif à la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) des titres miniers, toute société désirant entreprendre les activités de recherches ou d'exploitation d'hydrocarbures devant s'adresser à la SNPC pour acquérir le titre ou s'associer avec elle pour mener les activités de recherches ou d'exploitation ;
- le renforcement des sanctions en cas de non observation des dispositions légales et contractuelles par les sociétés pétrolières ;
- la mise en place d'un régime fiscal et douanier univoque, applicable à l'ensemble des sociétés pétrolières ;
- la fixation de la part minimale du « Profit Oil » de l'Etat à 35% ;
- l'interdiction du torchage du gaz ;
- l'institution d'un Fonds national de prévention des risques environnementaux;
- l'approbation, par le Gouvernement en août 2013, d'un décret fixant les spécifications des hydrocarbures raffinés produits ou importés commercialisables, sur la base de la classification des spécifications des hydrocarbures raffinés en Afrique et d'un chronogramme d'évolution des spécifications à l'horizon 2020;
- l'adoption, en août 2013, d'un projet de loi portant approbation de l'avenant n°5 du 22 octobre 2012 au contrat de partage de production Kouilou. Cet avenant modifie en particulier le taux de calcul de l'impôt sur les sociétés et les dispositions du contrat de partage de production Kouilou relatives aux entités. Il détermine les parts sociales détenues par chacune des sociétés concernées et fixe le régime fiscal.

[41] Il a été adopté en Conseil des Ministres en avril 2015

Les principales activités mises en œuvre en matière de promotion des zones libres du domaine minier ont été :

- l'organisation d'un forum pour la promotion de la sous-traitance dans les secteurs amont et aval. Ce forum s'est déroulé à Pointe Noire en 2012 et a regroupé plus de 500 PME-PMI. L'objectif visé était de leur donner les outils nécessaires pour le renforcement de leurs capacités techniques et opérationnelles en vue d'un meilleur positionnement dans le secteur;
- l'organisation, du 14 au 17 avril 2014, de la deuxième conférence internationale et d'une exposition sur les hydrocarbures au Congo, avec la participation de plus de 500 investisseurs internationaux.

La promotion des zones libres du domaine minier s'est soldée par l'octroi de : deux (2) autorisations de prospection (Nanga II et Koli), de huit (8) permis de recherche d'hydrocarbures ou gazeux (Ngolo, Mokelembembe, Mopongo, Kayo, Nanga II, Haute Mer B, Marine XIII, Sounda) et de onze (11) permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux (Lianzi, Moho Bilondo Phase 1bis et Moho Nord, Pointe-Indienne, Litchendjili, Néné Banga, Djambala II, Foukanda II, Kitina II, Loango II, Mwafi II, Zatchi II).

- ***Amélioration de la gestion de l'aval pétrolier***

Les principales actions menées ont porté sur :

- la prorogation du contrat de performance de trois ans (2015-2018) entre le Gouvernement et la Congolaise de Raffinage (CORAF), le contrat de performance signé en mars 2008 pour une durée de 5 ans étant arrivé à échéance en mars 2013. Cette prorogation donnera à la CORAF une certaine marge de manœuvre pour augmenter la production de produits pétroliers au-delà d'un million (1 000 000) tonnes.
- l'appui aux démarcheurs dans le processus de déploiement de nouvelles stations-services sur toute l'étendue du territoire et ce, dans le cadre de la municipalisation accélérée. Le redéploiement de nouvelles stations-services se fait aussi bien dans les grandes villes que dans les localités à l'intérieur du pays.

Au total, 126 stations-services sont implantées dans le pays, dont 37 hors de Brazzaville et Pointe-Noire.

4.2.3.4. Analyse des performances

La capacité de production de la CORAF varie actuellement entre 60% et 80% de ses capacités, contre précédemment 40%.

En baisse, le volume de la production de pétrole est passé de 300.000 barils par jour en 2011 à une moyenne annuelle de 254 256 barils sur la période 2012-2014. Toutefois, la production des produits pétroliers a augmenté de 18%, entre 2013 et 2014 en passant de 720 000 à 850 000 tonnes. Cet accroissement a permis une couverture supplémentaire de 10% de la demande nationale en produits raffinés.

En ce qui concerne la gestion des impacts environnementaux liés aux activités pétrolières, les quantités de gaz torché ont enregistré une diminution significative, passant de 160 millions m^3 en 2013 à 70 millions m^3 en 2014.

Malgré les progrès enregistrés sur la période 2012 - 2014, les capacités de raffinage ne représentent que 5% de la production nationale de pétrole brut et ne permettent ni de couvrir la demande nationale, ni de pérenniser les approvisionnements en produits raffinés[42]. Ce sous-secteur reste toujours caractérisé par une faible capacité de transformation du pétrole brut, de transport, de stockage et de distribution.

Après une baisse enregistrée depuis 2011, la croissance du secteur pétrolier a rebondi à 3,1% en 2014 (contre -9,6% en 2012 et -10,0% en 2013). Sa part dans le PIB a continuellement baissé sur la période, en passant de 70,3% en 2011 à 59,6% en 2014.

4.2.3.5. Défis et perspectives

Les principaux défis auxquels le secteur fait face se situent dans :

- le déclin de la production dû à la maturité actuelle de plusieurs champs en production ;
- l'exposition du secteur aux chocs exogènes de la conjoncture internationale du marché pétrolier ;
- une faible valorisation locale du gaz ;
- l'insuffisance, voire l'inexistence, de moyens de contrôle et de suivi des activités pétrolières offshore et des impacts environnementaux ;

[42] Notamment en fuel et en essence.

- les difficultés liées à la chaîne des dépenses publiques (dépenses d'investissement et de fonctionnement) qui limitent l'exécution des projets de programmes et de politiques inscrits dans le PND.

Les réserves pétrolières prouvées sont estimées à 1,6 milliards de barils en 2014 dans les zones libres du domaine minier (bassins côtier et de la Cuvette congolaise), donnant au secteur pétrolier des perspectives encore importantes dans les années à venir. Les réserves prouvées de gaz sont estimées en 2014 à 268 milliards m^3 tandis que les réserves possibles peuvent aller jusqu'à 3000 milliards m^3.

Les actions à venir porteraient sur :

- La vulgarisation du nouveau Code des hydrocarbures pour attirer les investisseurs dans les zones libres du domaine pétrolier ;
- La poursuite de la promotion des zones libres pour renouveler les réserves et relancer la production ;
- L'augmentation de la capacité de transformation du brut en produits raffinés pour couvrir les besoins nationaux et sous régionaux ;
- L'optimisation des moyens de contrôle et de régulation des impacts environnementaux liés aux activités pétrolières.

4.2.4. Mines et Géologie

Ce sous-secteur couvre toutes les activités liées à l'exploration et à l'exploitation minière.

4.2.4.1. Rappel des défis

Le diagnostic du PND révélait un sous-secteur des mines caractérisé par :

- un secteur artisanal mal organisé, posant ainsi des problèmes de traçabilité, notamment pour les minerais précieux comme le diamant et l'or ;
- les bas niveaux de rentabilité des artisans miniers opérant sans méthodes et outils adaptés ;
- le fonctionnement inadéquat des services en raison d'un déficit en personnel technique, tous profils confondus, et vieillissants.

Les défis à relever dans le sous-secteur étaient : (i) l'élaboration de la carte géologique et minière du Congo ; (ii) la promotion de l'artisanat minier ; (iii) l'opérationnalisation du Centre de Recherches Géologiques et Minières (CRGM) ainsi que du Secrétariat du Processus de Kimberley et du Bureau d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses.

4.2.4.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs généraux assignés au secteur Mines et géologie dans la mise en œuvre du PND sont :

- promouvoir l'artisanat minier ;
- disposer d'une information géologique et minière détaillée pour tout le pays ;
- appuyer le processus d'industrialisation dans le secteur des mines ;
- veiller à la protection de l'environnement ;
- améliorer le volet socio-sanitaire des populations riveraines.

Les objectifs spécifiques en sont :

- organiser les filières diamant et or ;
- développer l'activité de production des carrières ;
- promouvoir les ressources minérales ou fossiles nationales ;
- inventorier le potentiel minier national, en vue de l'élaboration d'une carte géologique et minière ;
- assurer la conformité des entreprises du secteur en matière environnementale ;
- améliorer les conditions de vie des populations affectées par l'exploitation minière ;
- renforcer les capacités des exploitants miniers en matière environnementale.

Les principaux résultats attendus en 2016, en sont :

- L'organisation des diamineurs, orpailleurs et carriers en associations ou en coopératives et la maîtrise de la production artisanale de diamant ;
- L'installation de deux unités de traitement et de transformation d'or brut et de diamant brut ;
- L'opérationnalisation de quatre sociétés de production de fer, de deux sociétés de production de potasse et de deux sociétés de production de polymétaux ;
- La disponibilité de la cartographie géologique et métallo-génique ;
- Trois sociétés additionnelles en phase d'exploitation ;
- La mise en conformité de toutes les sociétés en phase de recherche et d'exploitation à la réglementation minière ;
- La tenue de quatre séminaires ou ateliers à l'endroit des exploitants miniers ;
- La diminution de plus de 50 % des pandémies dans les zones d'exploitation minière.

4.2.4.3. Progrès réalisés

- ***Promotion des ressources minérales ou fossiles***

La première conférence internationale et exposition sur les mines au Congo (CIEMC) s'est tenue en octobre 2013 à Brazzaville. Elle était placée sous le thème de « la diversification de l'économie congolaise via l'exploitation de son potentiel minier». Les organisateurs ont proposé de tenir cet événement tous les deux ans, afin de l'imposer comme un évènement majeur dans le domaine minier en Afrique Centrale.

Le document de stratégie et le plan d'action national de développement du secteur minier artisanal ont été élaborés en juillet 2013, en collaboration avec le PNUD. Leur mise en œuvre devrait contribuer directement à la croissance, à l'emploi, à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement.

Les efforts réalisés par le Congo pour améliorer la gestion et la transparence des ressources extractives, notamment la mise en place d'un processus fonctionnel de certification, de divulgation et de rapprochement annuels de tous les revenus du gouvernement issus des activités extractives, lui ont permis d'accéder en février 2013 au statut de pays conforme à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

Sur le plan juridique, un nouveau code minier est en cours d'élaboration, avec l'appui de la Banque Mondiale, pour l'adapter au contexte actuel. Son orientation consiste à rechercher l'équilibre entre le maintien de l'attractivité du code minier actuel et le bénéfice que l'Etat doit tirer des ressources minières nationales.

Le décret portant approbation des statuts du Centre de recherches géologiques et minières (CRGM), a été pris en juillet 2012. Ce centre assurera le contrôle technique des métaux, l'expertise dans tous les secteurs de l'économie, pour ce qui concerne la qualité des installations industrielles, des équipements et des systèmes. Les travaux de construction des bâtiments devant abriter l'administration générale du CRGM, le laboratoire d'analyse des minerais et la salle de conférences ont été exécutés à hauteur de 80%.

Des artisans miniers ont reçu de petits matériels de travail et se sont organisés en coopératives dans les départements de la Likouala, de la Lékoumou, du Niari et de la Sangha.
Les travaux de construction du siège de la Direction Départementale des Mines à Ouesso, dans la Sangha, ont été totalement achevés et livrés.

Le projet de construction et d'équipement des sièges des directions départementales est encore en cours d'exécution, notamment à Djambala dans les Plateaux, à Ewo dans la Cuvette-Ouest et à Dolisie dans le Niari.

D'autres projets de renforcement des capacités institutionnelles sont en cours de réalisation, notamment :

- La construction et l'équipement du Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses (BEEC), réalisés à 85% ;
- Les travaux de cartographie géologique et minière, exécutés à hauteur de 50%.

Plusieurs autres actions de renforcement de capacité ont été menées en partenariat avec la Banque Mondiale, à savoir :

- l'élaboration du plan de formation des agents du secteur des mines ;
- l'atelier sur le cadre juridique du secteur minier congolais, en mars 2013 ;
- l'atelier sur la révision du Code minier congolais en novembre 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation des experts miniers, seize cadres ont été formés en gemmologie à Brazzaville par l'Institut National de Gemmologie (ING) de Paris.

- ***Développement des ressources minières***

Réalisée en 2013, l'étude de faisabilité du port minéralier de Pointe-Noire est disponible.

4.2.4.4. Analyse des performances

Depuis 2014, le secteur des mines fait face à une baisse brutale et persistante des cours mondiaux, entrainant le ralentissement des investissements ou le report des dates d'entrée en production. La croissance du sous-secteur mines a ainsi été nulle en 2014 comme en 2013 et en 2012.

Sur la période 2012-2014, 85 permis de recherche ont été accordés, 77 autorisations de prospection délivrées et 5 permis de recherche, attribués.

Le rapport de synthèse de la stratégie et du plan d'action national du secteur minier artisanal a recensé 231 sites d'orpaillage pour 5237 artisans, 53 sites de diaminage pour 198 artisans et 129 sites d'exploitation des géo-matériaux utilisant 1770 artisans au Congo.

4.2.4.5. Défis et perspectives

Les différents diagnostics posés ont relevé de nombreuses contraintes qui entravent le développement de l'activité minière. Il s'agit principalement de :

- la mauvaise structuration de l'activité minière artisanale ;
- la précarité des infrastructures connexes, bloquant l'expansion ou la mise en exploitation des mines ;
- la baisse des cours des matières premières ;
- le manque de schéma directeur ;
- la connaissance très limitée du sous-sol national et l'absence d'infrastructures de base de recherche et d'analyse géologiques ;
- les faiblesses dans le suivi des accords de partenariat public-privé ;
- l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur par rapport aux prévisions et objectifs du PND ;
- le vieillissement des cadres techniques.

L'essor et le développement du secteur minier nécessitent :

- une connaissance approfondie et détaillée du potentiel minier du sous-sol avec la finalisation des travaux de cartographie géologique et minière ;
- la promotion de l'artisanat minier ;
- l'opérationnalisation effective du centre de recherches géologiques et minières (CRGM) ;
- la finalisation de la révision du code minier.

4.2.5. Secteur BTP - construction

L'industrie de la construction regroupe toutes les activités liées à la construction et à la gestion d'ouvrages de génie civil. L'activité couvre la construction de logements et d'ouvrages, la production et la distribution de matériaux, les équipements de construction et les métiers de négoce immobilier.

4.2.5.1. Les défis du PND

Les principaux défis auxquels le PND a voulu s'attaquer dans le secteur des BTP et de la construction se situaient dans : (i) l'insuffisance de l'offre de construction d'ouvrages ; (ii) la spéculation foncière ; (iii) la non viabilisation préalable des terrains sur lesquels sont réalisés des lotissements massifs et irréguliers ; (iv) la qualité des constructions peu sûre ; (v) le coût prohibitif des matériaux de construction et (vi) l'absence d'un cadre de bordereaux de prix de construction.

4.2.5.2. Rappel des objectifs

La stratégie pour relever les défis du développement de l'industrie de la construction comprend trois axes majeurs :

- l'amélioration de la performance de l'industrie de la construction ;
- le développement des ressources humaines du secteur BTP ;
- le développement des capacités et de la compétitivité du secteur privé du BTP.

Les objectifs stratégiques en sont :

- l'accroissement, la diversification et la réduction des prix des matériaux de construction ;
- la construction, la réhabilitation et l'entretien des bâtiments et ouvrages divers ;
- l'aménagement des terrains constructibles ;
- le renforcement de la formation aux métiers de BTP ;
- la promotion du respect des règles de l'art ;
- le renforcement de l'organisation et de la régulation du secteur de la Construction ;
- la promotion du secteur privé du BTP.

4.2.5.3. Progrès réalisés

- ***La promotion du secteur privé du BTP.***

La première pierre de la construction de la zone industrielle et commerciale de Brazzaville, a été posée en août 2012. Située dans la localité de Maloukou (District d'Ignié, à environ 75 km au nord de Brazzaville), cette zone industrielle devrait abriter 16 usines spécialisées dans la production de matériaux de construction.

La Société nationale des ciments du Congo (SONOCC) a procédé à une extension des capacités de son usine à Loutété dans la Bouenza au début de l'année 2013 et fait passer sa production de 220.000 tonnes à 300.000 tonnes /an.

La cimenterie (FORSPACK) de Dolisie dans le département du Niari produit 400.000 tonnes/an.

D'autres projets sont en cours de réalisation, comme :

- le complexe industriel et céramique de Makoua (dans le département de la Cuvette) ;
- la Fonderie du Congo de Dolisie ;
- la Congolaise de panneaux solaires à Edou ;
- la cimenterie du Groupe (DANGOTE Cement) dans le département de la Bouenza avec une production de 1 000 000 tonnes/an ;
- la cimenterie Diamond Cement de Mindouli dans le département du Pool avec une production de 600 000 tonnes/an ;
- la Société des Ciments de l'Afrique Congo S.A (CIMAF CONGO) à Hinda dans le département du Kouilou, avec une production de 600 000 tonnes/an, extensible à 1 000 000 tonnes/an.

Au total, la production globale du ciment pourra atteindre plus de 2,8 millions tonnes d'ici à l'horizon 2016 et répondre aux besoins du marché local et assurer l'exportation du surplus vers la sous-région. Cette production accrue de ciment pourrait conduire à une baisse du prix du ciment et faciliter ainsi la croissance du secteur BTP/Construction.

Le Gouvernement a fixé par décret en date du mois de juin 2013 les conditions d'agrément à l'exercice de l'activité des travaux publics afin de répondre à la prolifération accrue des acteurs dans ce secteur d'activités. Toutefois, le projet d'élaboration du cadre de bordereau des prix des matériaux de construction, qui constitue un référentiel pour tout ouvrage de BTP, démarré en 2012 n'est pas encore achevé.

4.2.5.4. Analyse des performances

La croissance du secteur des BTP enregistre de solides performances : 10,5% en 2011, 10,5% en 2012 et 10,2% en 2013 et 11,8% en 2014.

Toutefois, le Congo fait face à un déficit en matériaux de construction, particulièrement de ciment. Le prix du ciment se maintient encore à un niveau élevé en raison notamment de la demande soutenue liée aux grands projets d'investissements publics et à la municipalisation accélérée. La population de Brazzaville éprouve ainsi

des difficultés à se procurer le ciment fabriqué au Congo à un prix raisonnable accentué par les problèmes de transport entre Pointe-Noire et Brazzaville.

4.2.5.5. Défis et perspectives

En dépit des progrès constatés dans le secteur, la compétitivité et l'aptitude du secteur à accompagner le développement du pays demeurent un défi pour le pays en raison des problèmes de capacités de production du ciment local et d'encadrement du secteur.

Par ailleurs, le Congo continue à faire face à un déficit en ressources humaines qualifiées dans le secteur du BTP. Toutefois, la mise en place du Centre d'Education, de Formation et d'Apprentissage de Brazzaville, avec l'appui de l'Agence Française de Développement, devrait permettre de répondre à ce défi.

4.2.6. Commerce et approvisionnement

4.2.6.1. Rappel des défis

Le diagnostic du PND recensait, parmi les problèmes qui entravaient le bon fonctionnement du commerce et de l'approvisionnement :

- l'inadéquation ou l'insuffisance de formation du personnel du ministère ;
- l'absence de structures viables de stockage et de conservation susceptibles de garantir la bonne qualité des biens mis à la consommation ;
- les fortes pressions de la parafiscalité et les tracasseries administratives freinant l'émergence et/ou l'éclosion du secteur privé ;
- les lenteurs et les lourdeurs des formalités liées à la création ou à l'implantation des entreprises ;
- l'obsolescence des lois sur la concurrence, la protection du consommateur, les prix et la distribution.

4.2.6.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques visés sont :

- renforcer les capacités d'offre de service de commerce ;
- promouvoir le développement du commerce.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- améliorer les conditions d'accès à la profession de commerçant ;
- mettre en place une législation pour promouvoir la concurrence et protéger le consommateur ;
- mettre en place une institution de médiation et d'arbitrage ;
- réduire le poids de la parafiscalité ;
- faciliter les échanges commerciaux ;
- mettre en œuvre la stratégie de développement des exportations et mieux appuyer les entreprises dans la conquête des marchés extérieurs ;
- mettre en place des instruments de défense commerciale ;
- créer un laboratoire de contrôle de qualité ;
- mettre en place des structures de certification des normes et de métrologie ;
- redynamiser les chambres de commerce.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- la libéralisation de 70 % des prix et la levée des restrictions sur 70 % des importations ;
- la suppression de 80 % des textes relatifs à la parafiscalité ;
- la suppression de 60 % des barrières commerciales ;
- la construction d'un laboratoire de contrôle de qualité ;
- le renforcement de 70 % des services à l'exportation ;
- la création de 60 % des structures de certification des normes et de métrologie ;
- la construction de 100 % de structures de stockage et de conservation des produits ;
- la tenue de 100 % des élections des chambres consulaires.

4.2.6.3. Progrès réalisés

Approuvé en décembre 2012, en Conseil des Ministres, la Loi portant création du guichet unique des opérations transfrontalières (GUOT) a été votée par le Parlement et promulguée en 2013[43]. Le GUOT a pour ambition d'unifier, sous forme de transfert électronique de données, les échanges d'information entre les partenaires du commerce extérieur congolais, tel que les douanes, le Conseil congolais des chargeurs ou le Ministère du Commerce. Présenté conjointement avec 4 autres Etats Membres de la CEMAC, à savoir le Gabon, la RCA, le Tchad et le Cameroun, l'examen de la politique commerciale du Congo à l'OMC s'est déroulé au siège de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève en juillet 2013.

Plusieurs manifestations commerciales nationales et internationales ont eu lieu au Congo dont la Foire de Pointe-Noire en septembre 2012 et l'exposition des produits syriens à Brazzaville en septembre 2012, 2013 et 2014.

Le Plan National de développement du Commerce a été élaboré pour la période 2013-2016. Son objectif consiste à améliorer l'impact, l'efficacité et l'effectivité des réformes et des initiatives commerciales afin de tirer parti des opportunités du commerce national, régional et international.

La Politique Nationale du Commerce Intérieur (PNCI) a été élaborée et adoptée en 2014. Le Programme d'Appui à la Mise en œuvre de la Politique Nationale du Commerce Intérieur (PAMPNCI) a également été préparé, avec l'appui du PNUD. Cette politique comporte quatre axes stratégiques, à savoir :

- améliorer la fluidité de l'approvisionnement du marché ;
- accroître la qualité des services aux entreprises du secteur commerce intérieur ;
- appuyer les commerçants congolais et contribuer à améliorer leur compétitivité ;
- renforcer les capacités du ministère en ressources humaines et matérielles.

350 agents du commerce ont été formés et 7 500 vendeurs à l'étalage ont reçu un appui.

Le projet de décret définissant l'organisation et le fonctionnement du Centre congolais du commerce extérieur a été élaboré ainsi que celui portant organisation des manifestations commerciales en République du Congo. Des avant-projets et des projets de décrets d'application de la loi sur la concurrence et la protection des consommateurs ont aussi été élaborés. La loi sur la protection des consommateurs est à l'étude au niveau de la Cour suprême.

4.2.6.4. Analyse des performances

La mise en œuvre des actions prévues du sous-secteur sur la période sous revue n'a pas été satisfaisante, en raison de plusieurs contraintes. En effet, l'insuffisance des ressources budgétaires, la faible maitrise par le ministère des projets réalisés par la Délégation Générale aux Grands Travaux, l'insuffisante maîtrise des dispositions du code des marchés publics ainsi que la présence des infrastructures commerciales inadaptées sont autant de goulots d'étranglement qui obèrent la bonne marche du sous-secteur et constituent des défis à relever.

4.2.6.5. Défis et perspectives

Les défis peuvent être regroupés autour trois grandes thématiques :

- les circuits d'approvisionnement du marché national ;
- les échanges commerciaux ;
- le cadre institutionnel.

Dans l'approvisionnement du marché, les barrières non tarifaires tout autant que celles tarifaires et la défaillance des infrastructures de transport représentent des obstacles de taille qui rendent difficile le commerce.

Dans les échanges commerciaux, le tissu des entreprises est trop faible avec des PME pas assez nombreuses et pas assez performantes. On note également des tracasseries administratives et les obstacles réglementaires.

[43] Loi n° 16-2013 du 19 juillet 2013 portant création du guichet unique des opérations transfrontalières

Au plan institutionnel, le commerce en tant que domaine transversal par excellence souffre d'une faible coordination interministérielle entre les ministères en charge du commerce, des transports, des PME, de l'industrie, des finances et des grands travaux, ainsi que leurs organes rattachés tels que l'Agence de Développement des PME ou l'API.

Au niveau des perspectives, il est, ainsi, envisagé :

- la mise en place d'un cadre de concertation avec les opérateurs économiques et les administrations, en vue de promouvoir la culture des échanges et la valorisation des interfaces ;
- l'encouragement à la constitution de groupements d'intérêts économiques ;
- l'élaboration d'un guide de procédure de contrôle commercial ; et
- la mise en place d'un forum du commerce extérieur, sorte de plateforme regroupant les acteurs relevant des secteurs publics et privé et de la société civile.

4.2.7. Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat

La stratégie pour le sous-secteur des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat s'articule autour de trois axes : le renforcement des capacités institutionnelles ; le développement des infrastructures de production des PME et de l'artisanat ? et la promotion de l'entrepreneuriat national.

4.2.7.1. Rappel des défis à la veille du PND

À la veille de la mise en œuvre du PND, les principaux défis à relever pour le développement du secteur étaient :

- l'inadaptation de la réglementation et de la fiscalité, la faiblesse des structures d'appui aux PME ;
- le poids excessif des taxes et la multiplicité des tracasseries administratives ;
- les difficultés d'approvisionnement en matières premières et d'accès aux crédits ;
- la faiblesse des infrastructures de développement des PME et de l'artisanat ;
- l'insuffisance des capacités managériales et du personnel qualifié ainsi que le manque d'infrastructures de promotion des PME et de l'artisanat.

4.2.7.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs généraux poursuivis pour le secteur des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat sont :

- doter les PME et l'artisanat en infrastructures promotionnelles viables ;
- assurer un appui technique aux promoteurs d'entreprises et aux artisans ;
- rendre opérationnelles les structures de production des PME et de l'artisanat ;
- promouvoir la création d'entreprises et garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité.

Les objectifs spécifiques en sont :

- promouvoir les activités artisanales locales ;
- améliorer la qualité des produits artisanaux ;
- renforcer les capacités managériales des promoteurs d'entreprises ;
- améliorer le fonctionnement des structures de production ;
- améliorer la qualité de service des entreprises ;
- améliorer l'état du matériel et accroître les équipements des structures de production ;
- améliorer les performances des pme et des artisans ;
- raccourcir les délais de création des entreprises ;
- favoriser l'accès aux financements des pme et des entreprises artisanales ;
- faciliter l'accès des pme aux marchés publics ;
- assurer le conseil de base aux promoteurs d'entreprises.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- la construction et l'équipement de 2 villages artisanaux ;
- l'organisation de 6 séminaires de formation sur l'amélioration de la qualité des produits artisanaux ;
- l'organisation de 10 séminaires de formation sur l'amélioration de la qualité de service des entreprises ;
- la formation de 500 artisans ;
- la création au moins de 10 corps des métiers ;
- la construction et l'équipement de 8 ateliers ;

- la diminution de 40 % de la durée des formalités administratives ;
- l'accès au financement de 60 % des pme et des entreprises artisanales ;
- la diminution de 40 % du taux de mortalité des entreprises créées ;
- la formation et le suivi de 50 % des promoteurs d'entreprises ;
- l'accès de 40 % des pme aux marchés publics.

4.2.7.3. Progrès réalisés

- ***Renforcement des capacités institutionnelles du secteur***

Une loi sur la promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises a été promulgué en novembre 2014[44]. Cette loi complète la politique nationale de développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, adoptée par le Gouvernement en 2010. Elle tient compte des évolutions récentes en matière d'engagements internationaux souscrits par le pays dans le cadre, par exemple, de l'Organisation Mondiale du Commerce, de l'OHADA et des Traités et Conventions des communautés économiques régionales.

Le bâtiment de la direction départementale des PMEA de la Sangha à Ouesso est achevé et réceptionné.

Les constructions des bâtiments des directions départementales des PMEA de la Cuvette-Ouest à Ewo, du Pool à Kinkala, du Niari à Dolisie, de la Cuvette à Owando sont exécutées à 90 %.

La construction du bâtiment de la Direction départementale des PMEA de la Likouala à Impfondo est réalisée à 60 %.

- ***Financement des PME et des entreprises artisanales***

Les activités du Fonds à Coûts Partagés (FACP) ont été lancées le 30 janvier 2013 à Brazzaville. L'objet de ce Fonds est de faciliter l'accès des PME au renforcement de leurs capacités à travers la formation. Le FACP fait partie de la composante 2 du projet d'appui à la diversification de l'économie (PADE)[45]. Il intervient dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des services de transports et logistiques, de la transformation du bois et, dans une moindre mesure, des mines en se concentrant d'abord dans les zones des corridors Pointe-Noire/Brazzaville et Brazzaville/Ouesso.

Une convention de partenariat pour le financement des TP/PME a été signée en août 2013 entre le Fonds de Garantie et de soutien aux petites et moyennes entreprises et la Société financière de développement (SOFIDE). Cette convention vise à renforcer les capacités de gestion des TP/PME, faciliter leur accès aux crédits et aux marchés, appuyer les TP/PME à l'augmentation de leur production, la transformation et la commercialisation de leurs produits.

- ***Développement des infrastructures de production des PME et de l'artisanat***

La construction du village artisanal de Tsiélampo à Brazzaville est achevée. Celle de Pointe Noire est en cours. La construction du Centre des Ressources Professionnelles de Brazzaville (CRPB) est réalisée à hauteur de 80 %.

- ***Promotion de l'entreprenariat national***

Les travaux de construction des bureaux de la Bourse de sous-traitance et de Partenariat d'entreprises (BSTPE) à Pointe Noire sont terminés. Celle-ci est en phase d'opérationnalisation.

4.2.7.4. Analyse des performances

L'exécution du budget du ministère en charge des PME et de l'artisanat reste faible (19,7% en 2012, 42,2% en 2013 et 59% en 2014). Toutefois, les crédits budgétaires utilisés ont permis de financer des projets structurants, en cours d'exécution, comme la construction du village artisanal de Brazzaville, la construction de la Maison de l'Entreprise du Congo (MEC), la mise en place de la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat d'Entreprises et la

[44] Promulgation de la loi n°46-2014 du 03 novembre 2014 portant mesure de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises

[45] Le Programme d'Appui à la Diversification Economique (PADE) est cofinancé à part égale par la Banque Mondiale et le Gouvernement. Il a été restructuré afin de répondre plus efficacement à la problématique du sous-dimensionnement du secteur privé et au besoin de création d'entreprises et d'opérationnalisation du Centre de Formalité des Entreprises.

construction d'un Centre de ressources professionnelles. Les crédits alloués ont également servi à renforcer les capacités d'accueil du Centre de Formalités des entreprises (CFE), induisant la réduction à 48 heures les délais de création d'entreprises.

Aucune des cibles retenues dans le PND ne semble en mesure d'être atteinte. L'un des rares indicateurs disponibles, le taux de survie des PME, se situe à 25% en 2014 pour une cible de 40% en 2016.

4.2.7.5. Défis et perspectives

En plus des lourdeurs au niveau de la chaîne de la dépense, les principaux défis du sous-secteur se situent dans :

- l'insuffisance des crédits pour le financement des PME et des artisans ;
- la durée trop longue de l'examen et de l'adoption des textes réglementaires ;
- le non-respect de la planification et la non-prise en compte des priorités dans la budgétisation ;
- les capacités limitées du personnel dont les profils ne répondent toujours à leurs responsabilités et leurs missions ;
- la faiblesse des infrastructures d'appui au développement des PME et de l'Artisanat et l'insuffisance des capacités managériales ;
- la faible diversification du tissu des PME et la faible contribution aux exportations la faible sensibilisation des populations sur les services offerts par les structures d'appui aux PME et à l'artisanat.

Les perspectives seront articulées autour :

- du renforcement des capacités des ressources humaines par des recrutements et des formations adéquates ;
- de la facilitation de l'accès des pme et des artisans aux financements par la mise en place des mécanismes adaptés ;
- de l'organisation d'un recensement national des TPE, PME et artisans.

4.2.8. Tourisme

4.2.8.1. Rappel des défis du PND

Le diagnostic dans le sous-secteur du tourisme mettait en relief un certain nombre de contraintes, en particulier : (i) l'insuffisance de l'offre d'hébergement ; (ii) la limitation du tourisme intérieur aux voyages familiaux, aux séjours professionnels dans les chefs-lieux de département et aux voyages d'agrément en week-end ; (iii) l'aménagement insuffisant et l'enclavement des sites touristiques, expliquant l'absence sur le marché de produits attractifs, diversifiés et compétitifs et (iv) la faible diversification des structures de loisirs.

Ces problèmes constituent autant de défis à relever pour tirer parti du fort potentiel touristique du pays (nombreux sites naturels, diversité de la faune et de la flore, beauté des plages, fleuve Congo, richesse du patrimoine culturel).

4.2.8.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques du PND dans le domaine du tourisme visent ainsi à :

- renforcer les structures des offres touristiques et de loisirs ;
- promouvoir le tourisme et les loisirs.

Les objectifs spécifiques en sont :

- réhabiliter, construire et aménager les sites touristiques et de loisirs ;
- renforcer les capacités des gestionnaires des infrastructures touristiques et de loisirs ;
- améliorer la gestion des sites touristiques et de loisirs.

Les résultats attendus sont :

- la réhabilitation et l'aménagement de 20 sites touristiques et de loisirs ;
- la construction et l'aménagement de 25 sites touristiques ;
- la création de l'institut de formation aux métiers du tourisme ;
- l'instauration de l'office national du tourisme et de l'agence de promotion du tourisme ;
- la disponibilité d'un répertoire exhaustif des monographies des sites touristiques ;
- la disponibilité de supports de promotion des sites et des loisirs ;
- la réforme du Fonds de Développement Touristique ;
- le renforcement du dispositif législatif et réglementaire, et
- l'amélioration du renforcement du système de financement du tourisme.

4.2.8.3. Progrès réalisés

- ***Renforcement des structures de tourisme***

Des structures hôtelières ont été construites et équipées par l'Etat : Alima Palace-Oyo, Grand hôtel de Dolisie et Hôtel de l'Aéroport Maya-Maya.

Dans le cadre de l'aménagement du parc national d'Odzala Kakaoua, le Gouvernement a signé une concession avec la société Congo Conservation Company (CCC) pour l'exploitation des campements touristiques de Lango et de Ngaga dans le parc national d'Odzala Kakoua.

130 sites à fort potentiel touristique ont été recensés.

Les études de faisabilité pour l'aménagement de différents sites ont été réalisées : Parc national de Nouabalé-Ndoki, chutes de la Loufoulakari, lac Nanga, châtelet bleu, Parc national de Conkouati, village Mah et cataractes du Djoué.

- ***Promotion du tourisme et des loisirs***

La loi portant création d'un Office de promotion de l'industrie touristique, visant à attirer davantage des touristes et améliorer l'apport du secteur à l'économie nationale, a été promulguée en septembre 2013[46].

Dans le cadre de l'amélioration de l'image du pays à l'extérieur, le Congo a participé sur la période 2012-2014 à plusieurs foires et salons parmi lesquels le Fitur à Madrid (Espagne), le Salon mondial du tourisme à Paris (France), le Salon du tourisme de Londres et celui de Berlin.

Un protocole d'accord a été signé en juillet 2012 entre le Congo et la Namibie, dans le domaine du tourisme. Cet accord favorise le développement et la promotion de joint-ventures dans le domaine du tourisme, y compris la promotion, le contrôle et la gestion des jeux de hasard.

4.2.8.4. Analyse des performances

Le secteur touristique connait une croissance soutenue. Le nombre de touristes enregistrés au cours de 2014 s'est élevé à environ 447 022[47] contre 284 082 en 2012, pour un objectif de 600 000 en 2016. Le nombre de nuitées s'est établi en 2014 à 1 421 967. La durée moyenne de séjour dans les hôtels est évaluée à 3,18 jours et le taux d'occupation des chambres s'est fixé à 67,1%. La contribution du secteur à la croissance économique reste, encore faible au regard des potentialités. Elle tourne autour de 2% du PIB.

4.2.8.5. Défis et perspectives

Les principaux défis et perspectives du sous-secteur du tourisme sont articulés autour de :

- l'élaboration d'un arsenal législatif et réglementaire approprié ;
- le recensement général de tous les établissements touristiques ;
- le classement des établissements de tourisme ;
- la structuration de l'offre touristique par l'aménagement et l'équipement des sites touristiques ;
- la formalisation des circuits touristiques ;
- l'implantation d'un réseau de bureaux d'information touristique et de bureaux de représentation touristique à l'étranger ;
- la dotation du pays en infrastructures touristiques de base ;
- la mise en place d'un système performant de collecte et d'analyse des données statistiques du tourisme ;
- le recensement général de tous les établissements touristiques.

[46] Loi n° 20-2013 du 26 septembre 2013 portant création de l'office de promotion de l'industrie touristique
[47] Note de conjoncture….

4.2.9. Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé

4.2.9.1. Rappel des défis à la veille du PND

L'état des lieux à la veille du PND révélait un tissu industriel peu développé, largement tributaire de l'étranger pour la satisfaction de ses besoins en matières premières, un secteur privé embryonnaire peu soutenu, un environnement peu favorable et des infrastructures peu développées. Le PND se fixait ainsi comme défis à relever le renforcement du climat des affaires, des institutions de financement du secteur privé et du dispositif d'appui au secteur privé.

4.2.9.2. Objectifs du PND

Les objectifs généraux visés pour le sous-secteur sont :

- le renforcement des capacités d'appui, de gestion et de promotion industrielle ;
- le renforcement des capacités productives dans les domaines prioritaires ;
- la promotion d'unités industrielles plus propres ;
- le développement du potentiel d'attractivité des investissements directs étrangers ;
- la promotion de l'entrepreneuriat national.

Les objectifs spécifiques portaient sur :

- le renforcement du cadre législatif et réglementaire ;
- la mise en place de zones industrielles et de zones franches dans les départements ;
- le renforcement de partenariat secteur public / secteur privé / société civile (soutien aux industries existantes) ;
- la gestion des mécanismes de protection de l'environnement ;
- l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel attractif pour les IDE ;
- le renforcement du dispositif d'appui au secteur privé ;
- l'accompagnement des pme/pmi, de l'artisanat et de l'entrepreneuriat coopératif ; l'élaboration de programmes de formation à la création d'entreprises.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- le renforcement du cadre législatif et réglementaire ;
- la création de zones industrielles pour les industries structurantes ;
- le renforcement des capacités productives et commerciales des industries existantes ;
- la création de centres agroalimentaires pilotes, de l'agence nationale de normalisation et de l'office de la propriété intellectuelle ;
- la sensibilisation des industriels sur la protection de l'environnement ;
- l'amélioration de l'offre de services financiers et non financiers aux entreprises ;
- la création du haut conseil de dialogue public-privé, de l'agence de promotion des investissements et de la bourse de sous-traitance.

4.2.9.3. Progrès réalisés

Renforcement du cadre législatif et réglementaire

La loi portant création de l'Agence pour la Promotion des Investissements a été promulguée en août 2012[48]. L'agence a bénéficié pour sa mise en place de l'assistance technique du Board of Investment de l'île Maurice. Un contrat de service et de conseil entre les deux parties a été conclu le 7 janvier 2013. Les statuts de l'Agence ont été approuvés lors du conseil des Ministres du 27 février 2013[49].

Un projet de loi relatif à la réglementation du système national de normalisation et de gestion de la qualité ainsi qu'un projet de loi portant création de l'agence congolaise de normalisation et de la qualité, ont été approuvés, en Conseil des Ministres, en novembre 2014[50].

Un décret de mai 2014 réduit à 48 le délai de délivrance des actes administratifs de création d'entreprises.

[48] La Loi n° 19-2012 portant création de l'Agence pour la Promotion des Investissements du 22 août 2012
[49] Par Décret n° 2013-132 du 17 avril 2013 portant approbation des statuts de l'Agence pour la Promotion des Investissements
[50] L'agence congolaise de normalisation et de la qualité a été adoptée par Loi n°19-2015 du 29 octobre 2015

- ***Promotion de l'entrepreneuriat national***

Trois conventions de subvention assorties des décaissements ont été signées avec l'Association Pointe Noire Industrielle (APNI), le Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC) et avec l'Ecole des Hautes Commerciales de Paris (HEC Paris) pour accompagner la création de l'institut d'Appui à l'Entrepreneuriat National. Le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé a ainsi accompagné et appuyé techniquement et financièrement les PME/PMI, l'artisanat et l'entreprenariat coopératif par le biais de l'APNI et du FJEC.

Le comité de pilotage en charge de la mise en place de l'Agence de développement et la promotion du secteur privé national et de l'élaboration du Plan d'action pour le développement et la promotion du secteur privé national a été créé.

Un accord de contrat avec Singapour Corporation Entreprise a été signé en avril 2012 pour la création d'un centre de formation industrielle.

- ***Création des centres d'appui***

En partenariat avec l'ONUDI, quatre études de faisabilité relatives à la création de trois centres pilotes de transformation de trois spéculations agroalimentaires et d'un centre pilote de transformation plus poussée du bois ont été réalisées. Ces études intègrent la recherche des partenaires pour l'implantation et l'opérationnalisation de ces centres pilotes.

La Loi portant création de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API) a été promulguée en août 2012[51]. Sa vocation principale est de renforcer les capacités du Congo à attirer les investissements directs nationaux et étrangers. L'API bénéficie pour sa mise en place de l'assistance technique du Board of Investment de l'Île Maurice à travers un contrat de service et de conseil entre les deux parties conclu en janvier 2013. Les activités de l'API ont été officiellement lancées en 2013 à Brazzaville. Ses statuts ont été approuvés lors du Conseil des Ministres du 27 février 2013.

Lancée en 2012, la construction d'une zone industrielle et commerciale située dans la localité de Maloukou à Brazzaville est achevée.

- ***Amélioration de l'environnement des affaires***

Le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur privé, en partenariat avec la Banque Mondiale, a organisé en avril 2013 à Brazzaville un atelier sur l'analyse des projets de réforme pour l'amélioration du classement du Congo dans le rapport Doing Business. A son issue, plusieurs propositions de réforme ont été élaborées visant à améliorer ce classement.

4.2.9.4. Analyse des performances

Il est attendu, au terme de l'année 2016, la transformation des six (6) projets d'organes d'appui Industriel (Centres et Antennes nationales) en Etablissements publics dotés d'une personnalité morale propre pour plus de pertinence dans leurs missions respectives. En fin 2014, tous les projets de textes organiques et d'application des six (6) projets d'organes d'appui ont été élaborés ou en cours d'élaboration. Certains d'entre eux ont été adoptés par le Gouvernement et transmis au Parlement.

Trois (3) zones industrielles départementales ont été créées pour un objectif de six à l'horizon 2016. Les zones industrielles départementales ont été créées dans la Lékoumou et les Plateaux. Une zone industrielle agroalimentaire a été installée dans le Pool.

La zone industrielle de Maloukou est la première composante industrielle de la ZES de Brazzaville. Elle a fait l'objet d'un aménagement en quasi-totalité, de l'implantation de quinze (15) unités industrielles en cours d'équipement et d'essai pour certaines.

[51] Loi n° 19-2012 portant création de l'Agence pour la Promotion des Investissements du 22 août 2012

Avec une montée en puissance, 168 industries se sont implantée (2 en 2012, 24 en 2013 et 142 en 2014). Ce nombre ne tient pas compte de l'implantation de quinze (15) unités dans la zone industrielle de Maloukou. Ce résultat est à lier aux effets des réformes amorcées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires et la mise en place d'un dispositif favorisant la promotion de l'entreprenariat national.

Le MDIPSP a accompagné sur la période sous revue et appuyé techniquement et financièrement les PME/PMI, l'artisanat et l'entreprenariat coopératif par le biais de l'Association Pointe Noire industrie(APNI). Le nombre cumulé des porteurs de projets assistés atteint 1 600, sur la période 2012 - 2014.

Le classement « Doing Business » 2014 range le Congo à la 179ème place sur 189 classés. Le pays gagne cinq places par rapport à 2013 (184 sur 189). Le Congo a en particulier amélioré son classement en ce qui concerne le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats, la création d'entreprise, et l'octroi de permis de construire. La progression du Congo aurait toutefois pu être davantage significative s'il n'avait pas été « pénalisé » par les problèmes liés au transfert de propriété, à l'obtention de prêts, au règlement de l'insolvabilité, au raccordement à l'électricité et à la protection des investisseurs.

Les procédures de création d'entreprises au nombre de 11 demeurent par ailleurs trop nombreuses au regard de la moyenne en Afrique ou dans les pays de l'OCDE, de même que le délai (101 jours pour le Congo contre 29,7 jours en Afrique Subsaharienne et 11,1 jours dans les pays de l'OCDE).

4.2.9.5. Défis et perspectives

Au vu des résultats atteints à mi-parcours, les défis et perspectives dans le secteur se situent dans :

- la poursuite de la création des onze (11) directions départementales pour renforcer les capacités de pilotage de proximité du secteur industriel et du secteur privé ;
- la poursuite de la création des six (6) organes d'appui industriel pour améliorer l'environnement industriel et de la compétitivité du tissu industriel du pays ;
- la poursuite de la création et l'opérationnalisation des zones industrielles départementales ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires en accélérant les reformes prévues à cet effet ;
- l'opérationnalisation de l'API et du HCDPP ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour le développement et la promotion du secteur privé national ;
- la création et l'opérationnalisation de l'agence pour le développement et la promotion du secteur privé national ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires.

Afin de soutenir le développement du secteur privé et d'attirer les investissements nationaux et étrangers, le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 33% à 30% dans le cadre de la loi de finances 2014. Par ailleurs un régime d'exonération de l'impôt sur les sociétés a été mis en place pour les zones industrielles : exonération pendant 5 ans, taux de 10% de 6 à 10 ans et taux de 20% au-delà de 10 ans.

4.2.10. Zones Economiques Spéciales (ZES)

4.2.10.1. Les défis à la veille du PND

Les défis relevés par le PND avaient trait à la délimitation et au cadastrage de toutes les zones économiques déjà identifiées ; la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire propice aux investisseurs nationaux et étrangers et l'élaboration et l'adoption des documents de politiques sectorielles.

4.2.10.2. Rappel des objectifs

Les objectifs stratégiques consistaient ainsi à (i) renforcer l'offre des services des zones économiques spéciales et (ii) promouvoir les zones économiques spéciales. Les principaux objectifs stratégiques en sont (i) gérer les infrastructures et les équipements des ZES ; (ii) élaborer une politique d'accompagnement des communautés riveraines ; (iii) élaborer des textes législatifs et réglementaires ; (iv) aider les PME dans le secteur du développement rural ; (v) encadrer les investisseurs, PME et PMI ; (vi) construire une banque de données des ZES et (vii) élaborer la stratégie de communication.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- 100% des populations riveraines expropriées et indemnisées ;
- 100% des routes, voies d'accès, canalisations et stations d'épuration construites dans les ZES ;
- Tous les textes élaborés et adoptés ;
- 10 colloques et 1 activité de sponsoring organisés par an.

4.2.10.3. Progrès réalisés

Les quatre ZES ont été déjà identifiées, délimitées et cadastrées. Les résultats des leurs études de faisabilités sont disponibles. Ces études relèvent les types d'activités à développer dans chaque zone (le volume des investissements à réaliser), le nombre d'emplois à créer et l'impact sur la croissance économique du pays.

La ZES d'Oyo-Ollombo, d'une superficie de 760.318 ha, représente un potentiel d'opportunités d'investissement, notamment dans les domaines de l'économie verte, l'agriculture, l'horticulture, l'agroalimentaire, la sylviculture, le traitement du bois, la transformation des produits vivriers, la pêche et l'élevage.

La ZES de Pointe-Noire, d'une superficie de 1645 ha, est destinée à accueillir des complexes miniers, sidérurgiques et pétrochimiques, ainsi que des activités touristiques.
La ZES de Brazzaville d'une superficie de 164.100 ha servira de plateforme financière et logistique. Elle devrait également permettre la transformation des produits agricoles et la fabrication de produits manufacturés.

La ZES de Ouesso, d'une superficie de 64.520 ha, est dédiée aux activités agro-industrielles et minières.

Un cadre juridique et réglementaire favorisant le climat des affaires et propice aux investisseurs nationaux et étrangers a été élaboré et introduit dans le circuit d'approbation.

4.2.10.4. Analyse des performances

Au titre des performances réalisées pour la période sous revue, on peut citer :

- le nombre des ZES identifiées (4) ;
- le nombre de zones disposant d'étude de faisabilité (4) ;
- la stratégie ministérielle et
- le cadre règlementaire et fiscal existant en projets ;
- l'acquisition des équipements de l'unité cartographique de la DGAI.

Par contre, si les études de faisabilités des ZES sont disponibles et si les espaces sont identifiés et délimités, ceux-ci ne sont pas encore aménagés. Le projet de Loi sur les ZES transmis au Secrétariat Général du Gouvernement, n'a pas encore été promulgué et les textes subséquents n'ont pas pu suivre.

4.2.10.5. Défis et perspectives

Une loi, instituant le régime desdites zones, a été élaborée et sera soumise à l'examen des deux chambres du Parlement. Cette loi va consacrer des avantages aux investisseurs, aux plans fiscal, douanier et social tels que : l'exonération de l'impôt sur les sociétés, des droits de douanes, des taxes et redevances à l'importation et des facilités sur le change. Toutefois, la Loi de finances 2014 précise le régime fiscal des ZES.

Les actions complémentaires à mener consisteront à :

- faire la promotion des ZES, après le lancement de la campagne de sensibilisation en Chine par le Chef de l'Etat ;
- construire des zones de coopération économique et commerciale sino-congolaise à Pointe- Noire et Oyo-Ollombo ;
- démarrer la ZES d'Oyo-Ollombo ;
- elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication au plan local et international à travers l'organisation de forums et colloques pour présenter les différents atouts et opportunités d'affaires dans les quatre zones et susciter l'adhésion des potentiels investisseurs.

4.2.11. Emploi

Comme pour certains indicateurs concernant la pauvreté et les inégalités, le chômage fait l'objet d'enquêtes de terrain qui sont reconduites sur une base quinquennale. Les données nationales ne sont ainsi pas disponibles pour les années de revue 2012, 2013 et 2014. Toutefois, l'analyse la plus récente de la tendance observée pour le chômage entre 2005 et 2011 était plutôt encourageante. En effet, entre 2005 et 2011, le taux de chômage a diminué de 19,4% à 6,9%. Bien qu'il ait touché plus sévèrement les jeunes de 15 à 29 ans, le chômage a également fortement diminué pour cette tranche d'âge, passant de 40% à 12% sur la même période.

L'analyse du sous-emploi, qui s'apparente à la situation où un actif travaille moins de trente-cinq heures par semaine, est en revanche différente. Il a ainsi été observé triplement du taux de sous-emploi. Il est passé de 9,7% en 2005 à 27,8% en 2011. Cela signifie que la plupart des emplois créés sont précaires et relèvent pour l'essentiel des activités informelles. Selon le rapport de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel publié en novembre 2011, 693.148 emplois enregistrés à Brazzaville et 674.432, à Pointe-Noire sont informels.

En septembre 2013, le Congo a obtenu un financement auprès de l'Association Internationale de Développement/Banque Mondiale de 10 millions USD pour le financement partiel d'un projet de développement de compétences pour l'emploi d'un coût global de 32 millions USD. La première composante du projet concerne la formation de 15 000 jeunes chômeurs de la capitale Brazzaville, de Pointe-Noire et de leurs banlieues afin de leur permettre d'accéder à des emplois mieux rémunérés et devenir des entrepreneurs plus performants. Ce projet prévoit aussi la modernisation du système d'éducation et le renforcement des formations techniques et professionnelles afin de les adapter aux besoins du marché.

4.2.12. Synthèse de la mise en œuvre du pilier 2

- ***Exécution budgétaire du secteur production***

Le PND projetait pour la mise en œuvre du plier Développement économique et promotion de la croissance 675,1 milliards de FCFA sur la période 2012-2014. Cette prévision budgétaire a été réduite à 581,6 milliards de FCA dans les allocations budgétaires des lois de finances, soit une diminution de 13,8%.

Tableau 6 : Exécution budgétaire du pilier 2

Piliers / secteurs	Prévisions PND 2012-2014 en milliers FCFA	Allocations LFI 2012- 2014 en milliers FCFA	Exécution 2012 - 2014			Ecarts	
			Montant en milliers FCFA	LF en %	PND en %	Ecart Exécution / L F	Ecart Exécution/ PND
Pilier 2 : Développement économique et promotion de la croissance	657 126	581 599	395 713	68,0	60,2	-32,0	-39,8
Développement des industries extractives	74 135	159 260	85 660	53,8	49,2	-46,2	-50,8
Développement des autres industries	79 226	89 452	147 611	165,0	186,3	65,0	86,3
Promotion de la production agricole	296 626	189 143	97 237	51,4	32,8	-48,6	-67,2
Développement des services	68 365	80 586	39 590	49,1	57,9	-50,9	-42,1
Promotion de l'intégration économique	3 225	1 356	2 352	173,4	72,9	73,4	-27,1
Promotion de l'emploi	5 548	61 802	23 263	37,6	65,4	-62,4	-34,6

En valeur nominale le sous-secteur de la production agricole accuse la plus importante baisse en passant de 296 ,6 milliards de FCFA dans les projections du PND à 189,1 milliards de FCFA dans les LF, soit une diminution de 36,2%.

En dépit de la baisse significative de ses allocations, les dépenses budgétaires du pilier 2 n'ont été réalisées qu'à hauteur de 68,0%. Rapporté aux projections du PND, ce taux d'exécution s'établi 60,2%. Ce pilier cumule ainsi les plus forts taux de baisse d'allocation et les plus faibles taux d'exécution budgétaires.

Rapporté aux projections du PND, le sous-secteur de la production agricole enregistre le taux d'exécution le plus bas du pilier avec 32,8%. Ce niveau de réalisation ainsi que celui du développement des services (57,9%) montrent les efforts à fournir pour réussir la diversification de l'économie congolaise.

- ***Principales actions politiques et réformes sectorielles menées***

Au plan des politiques, quatre documents de politique sectorielle ont été élaborés au cours de la période sous-revue

Une nouvelle stratégie sectorielle intitulée, Lettre de Politique Agricole (LPA) a été finalisée en décembre 2013. Le document de politique forestière nationale a été validé en juin 2014, au cours d'un atelier réunissant le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, la Fao, des autorités locales, les représentants des PTF et l'ensemble des acteurs concernés par la gestion durable des forêts.

Une Politique Nationale du Commerce Intérieur (PNCI) a été élaborée et adoptée en 2014. Le Programme d'Appui à la Mise en œuvre de la Politique Nationale du Commerce Intérieur (PAMPNCI) a aussi été préparé.

Une stratégie et un Plan d'Action National de Développement du secteur minier artisanal ont été élaborés.

De nombreux textes législatifs et réglementaires ont été pris pour appuyer la mise en œuvre du pilier 2.

Dans le domaine de la promotion des PME et du secteur privé, la Loi créant l'Agence pour la Promotion des Investissements a été promulguée en août 2012[52]. Ses statuts ont été approuvés par un décret en date d'avril 2013[53].

La Loi portant création du Guichet Unique des Opérations Transfrontalières (GUOT) a été promulguée en juillet 2013[54].

La Loi créant l'Office de promotion de l'industrie touristique, en vue d'attirer davantage de touristes et améliorer l'apport du secteur à l'économie nationale, a été promulguée en septembre 2013[55].

La loi créant le Fonds congolais d'investissement a été adoptée en janvier 2014[56]

Une loi sur la promotion et le développement des très petites, petites et moyennes entreprises a été promulguée en novembre 2014[57]

Un projet de loi portant organisation du recensement général de l'agriculture a été approuvé par le Gouvernement en Conseil des Ministres le 8 août 2013, le dernier datant 1985. Le recensement a été lancé en janvier 2015.

La loi sur le régime forestier a été réactualisée et un avant-projet de loi sur le régime forestier a été approuvé en Conseil des ministres en juin 2014.

Un projet de loi sur réglementation du système national de normalisation et de gestion de la qualité ainsi qu'un projet de loi sur la création de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité ont été approuvé, en décembre 2014[58], en Conseil des Ministres.

Un nouveau code des hydrocarbures prenant en compte l'évolution du contexte national et international a été élaborée en 2014[59], en remplacement de celui de 1994.

[52] Loi n° 19-2012 portant création de l'Agence pour la Promotion des Investissements du 22 août 2012 ;
[53] Décret n° 2013-132 du 17 avril 2013 portant approbation des statuts de l'Agence pour la Promotion des Investissements ;
[54] Loi n° 16-2013 du 19 juillet 2013 portant création du Guichet unique des opérations transfrontalières ;
[55] Loi n° 20-2013 du 26 septembre 2013 portant création de l'Office de promotion de l'industrie touristique ;
[56] Loi n° 1-2014 du 6 janvier 2014 portant création du fonds congolais d'investissement ;
[57] Promulgation de la loi n°46-2014 du 03 novembre 2014 portant mesure de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises ;
[58] L'agence congolaise de normalisation et de la qualité a été créée par loi n°19-2015 du 29 octobre 2015 ;
[59] Il a été adopté par le Gouvernement lors du Conseil des ministres du 25 mars 2015

Un nouveau code minier est en cours d'élaboration.

Un décret en date d'août 2013 fixe les spécifications des hydrocarbures raffinés produits ou importés commercialisables et un chronogramme d'évolution des spécifications à l'horizon 2020.

Un décret de mai 2014 fixe à 48 heures le délai maximum pour la délivrance des actes administratifs de création, de modification et de cessation d'une entreprise.

Le contrat de performance entre le Gouvernement et la Congolaise de Raffinage (CORAF a été prolongé de trois ans (2015-2018) après l'expiration en mars 2013 de celui signé en 2008 pour une durée de cinq ans.

- ***Principaux résultats***

Les performances du secteur hors pétrole sont robustes, sans pour autant atteindre l'objectif d'une croissance moyenne annuelle de 10% fixé dans le PND. Le secteur Agriculture, élevage et pêche a enregistré une moyenne de 8,2% par an sur la période 2012-2014 contre 7,9% en 2011. La croissance de ce secteur a également contribué à la croissance des industries alimentaires, qui ont affiché au cours de la même période une croissance moyenne annuelle de 8,9% contre 8,0% en 2011.

Le sous-secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière a connu une progression moyenne annuelle de 4,0% sur la période contre 1,6% en 2011. Mais ce taux reste éloigné de l'objectif de 8% fixé dans le PND. Le pays a atteint un taux de transformation locale du bois 64,5% d en 2014.

Soutenu par les importants investissements dans les infrastructures, le secteur des BTP a enregistré une croissance moyenne annuelle de 10,9% contre 10,5% en 2011.

Le secteur du tourisme connait une croissance soutenue. Le nombre de touristes enregistrés a crû de 57,4% sur la période sous revue, à environ 447 022, soit 75% de l'objectif de 600 000 touristes fixé pour 2016.

En raison d'une faible reprise de l'économie mondiale et d'une baisse persistante des cours mondiaux du fer, la croissance du sous-secteur mines a été nulle sur la période 2012-2014.

Après de fortes baisses en 2012 (-9,6%) et en 2013 (- 10,0%), la croissance du secteur pétrolier a rebondi à 3,1% en 2014. Sa part dans le PIB a continuellement baissé sur la période, mais elle en représente encore près de 60%. Si le secteur hors pétrole affiche des taux de croissance trois fois plus élevés que celui du secteur pétrolier, sa contribution au PIB ne représente que 40, traduisant une faible diversification de l'économie.

- ***Défis et perspectives***

Les principaux défis à lever dans la mise en œuvre des actions du pilier 2 sont liés à la faible allocation et la faible exécution budgétaire, le non-respect de la planification et des priorités de la budgétisation, les difficultés liées à la chaîne des dépenses publiques (dépenses d'investissement et de fonctionnement), le développement insuffisant des infrastructures et des filières de transformation, le mauvais état des voies de communication pour l'évacuation des produits vers les marchés, les lenteurs dans le processus d'examen et d'adoption des textes réglementaires et l'impact encore insuffisant de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires.

Les perspectives pour améliorer la mise en œuvre du pilier 2 se situent dans :

- la fluidification de la chaîne de dépenses pour une meilleure performance des ministères sectoriels ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines dans tous les secteurs de l'économie ;
- le développement des synergies interministérielles dans la mise en œuvre du pnd ;
- le maintien et le développement au sein de chaque filière des échanges entre les différents acteurs économiques afin d'optimiser la production de la valeur ajoutée nationale ;
- l'amélioration de l'adéquation formation-emplois dans les secteurs porteurs ;
- le renforcement du système de suivi-évaluation des projets et programmes ;
- l'opérationnalisation du haut conseil du dialogue public privé (HCDPP) ;

- la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée prévue par le code des marchés ;
- la réalisation des études pour l'opérationnalisation des grappes ;
- l'accélération de la diversification effective de l'économie dans la perspective d'une baisse durable des cours du pétrole ; et
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires

4.3. SECTEUR INFRASTRUCTURES

Les défis majeurs, en matière de transport, s'articulent, à la veille de la mise en œuvre du PND, autour de :

- La sécurisation du réseau ferroviaire pour le transport de passagers ;
- La sécurisation des titres de propriété des véhicules et de formation des conducteurs ;
- La fluidification du trafic voyageur au beach de Brazzaville ;
- L'organisation opérationnelle et la modernisation du port de pointe noire ; et
- La sécurisation des vols sur l'ensemble du territoire et la maintenance des équipements.

4.3.1. Infrastructures de transport

Les principaux défis relevés dans le PND 2012-2016- portent notamment sur :

- la poursuite et l'achèvement des projets routiers en cours ;
- l'entretien et la protection du patrimoine routier déjà constitué ;
- l'amélioration et le développement des réseaux routiers urbain et interurbain ;
- la modernisation, le développement et la sécurisation du réseau ferroviaire ;
- le développement du réseau fluvial ;
- la modernisation et la mise en norme du sous-secteur du transport aérien ;
- la poursuite du développement du transport maritime ;
- la poursuite du projet boulevard énergétique du Congo, devant relier les localités du sud à celles du nord du pays ainsi que les pays voisins ;
- le renforcement des capacités de production et de distribution d'eau dans l'ensemble du pays ;
- l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs de l'eau et de l'électricité ;
- la poursuite du programme de construction des logements sociaux ;
- la mise en place d'un fonds national de l'habitat ;
- l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de développement urbain ; et
- la restructuration des quartiers anarchiquement lotis.

4.3.1.1. Routes et transports routiers

Les objectifs stratégiques pour le secteur routes et transports routiers sont : i) améliorer l'état et accroitre le linéaire du réseau interurbain ; et ii) améliorer l'état et densifier les infrastructures de base en milieu urbain.

Les principaux objectifs spécifiques en sont :

- assurer un entretien correct et régulier du réseau interurbain bitumé ainsi que du réseau interurbain en terre et des routes rurales ;
- assurer un entretien correct et régulier des ouvrages de franchissement et des ouvrages spéciaux ;
- reconstituer le patrimoine routier bitumé et en terre fortement dégradé ;
- promouvoir l'intégration sous régionale ;
- accroître le réseau routier national ;
- assurer la continuité du réseau routier par les ponts, dalots et bacs ;
- reconstituer le patrimoine d'évacuation des eaux pluviales fortement dégradé.

Les principaux résultats attendus en 2016, en sont :

- 1000 Km de routes interurbains bitumés entretenus ;
- 1500 Km de routes du réseau interurbain en terre entretenus ;
- 2000 Km de routes rurales entretenus ;
- 100 ouvrages de franchissement et ouvrages spéciaux ;
- Reconstitution 2000 Km de routes bitumées fortement dégradées ;
- 1272 Km des routes d'intégration sous régionale.

4.3.1.2. Progrès réalisés

La signalisation routière est en cours de renforcement, tout comme le maillage des gares routières dans les principaux centres urbains. De plus, la réglementation routière est mise à jour en vue de l'adapter aux nouveaux défis liés à la protection de l'environnement, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la sécurité routière.

16 textes sur la règlementation routière ont été élaborés et promulgués. Une étude de faisabilité sur la mise en place d'un observatoire du climat et de l'environnement a été réalisée. L'étude sur les mécanismes de mise en application de la règlementation routière a été achevée.

La gare routière de Dolisie est déjà opérationnelle. La construction et l'équipement de la gare routière d'Oyo sont réalisés à 80%. L'équipement de la gare routière d'Owando est en attente de lancement.

Afin d'améliorer l'état des routes qui reste préoccupant, le Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics est en train d'exécuter un important programme de réhabilitation et de bitumage du réseau sur les axes : Dolisie - Brazzaville (362 km), Mambili - Ouesso (197 km), Brazzaville - Ingha (109 km), Okoyo - Frontière Gabon (85 km), Makoua - Etoumbi (97 km), Oyo - Tchikapika (54 km), Edou - Bokouelé (45 km), Sibiti - Zanaga (57 km) ; Boundgi - Ewo (80km), Loudima - Sibiti (75 km), Ngo - Djambala - Lekana (165 km) et Ketta - Sembé - Souanké - Frontière Cameroun (312 km).

4.3.1.3. Analyse des performances

La longueur de routes bitumées, en progression, a été de 126 km en 2012, 410 km en 2013 et 534 km en 2014, soit au total 1070 km sur la période. Le linéaire de routes entretenues a été de 2346 km en 2012, 1352 km en 2013 et 890 km en 2014. 2211 km de routes ont été aménagés (905 km en 2013, 818 km en 2013 et 498 km en 2014).

En fin 2014, 5 gares routières modernes sont opérationnelles, pour une cible de 8 en 2016.

4.3.1.4. Défis et perspectives

Le défi pour les années à venir, est d'accélérer la mise en œuvre du programme routier et d'ouvrage d'art de définir les mécanismes adéquats dans la construction, la réhabilitation et l'entretien du réseau routier national. Sur le plan réglementaire, le manque d'un fichier informatisé de titres de propriété (cartes grises) de véhicules et de permis de conduire constitue un problème pour la sécurisation de ces documents.

Les actions futures pour le développement des routes et des transports routiers seront centrées autour de : (i) la poursuite de la réhabilitation du réseau existant, (ii) le renforcement des capacités du Fonds routier, (iii) la professionnalisation des sociétés de transport routier, (iv) la promotion des actions relatives au contrôle technique de véhicules et (v) le renforcement des capacités de l'administration routière, (v) l'appui des capacités d'intervention du secteur privé dans la construction, la réhabilitation et l'entretien du réseau routier.

4.3.1.5. Transport ferroviaire, aérien, fluvial et maritime

4.3.1.5.1. Rappel des objectifs

Les objectifs stratégiques pour le transport ferroviaire, aérien, fluvial et maritime consistent à :

- garantir la sécurité et la sûreté de la circulation des personnes et des biens sur l'étendue du territoire national ;
- susciter et encourager la création des entreprises auxiliaires de transports.

Transport ferroviaire

Les principaux objectifs spécifiques pour le transport ferroviaire sont :

- améliorer l'état et accroître les infrastructures ferroviaires ;
- renforcer les conditions du transport ferroviaire.

Les principaux résultats attendus en 2016, en sont : 71 gares ferroviaires ; 70 km/h de vitesse moyenne pour les trains de voyageurs et 80% de taux de disponibilité des trains de voyageurs.

4.3.1.5.2. Progrès réalisés

Le Chemin de fer Congo Océan (CFCO) a mis en service en décembre 2012 un nouveau train-voyageurs sur la ligne Dolisie-Mbinda (département du Niari). Constitué de trois voitures et d'un fourgon à bagages, ce train dessert les localités situées sur l'axe de l'ex-COMILOG.

Un nouveau train pour la liaison Brazzaville-Pointe-Noire, dénommé ''Gazelle'', a été mis en rail en août 2012 à Pointe-Noire.

Un nouveau train pour la liaison Dolisie-Minda, constitué de trois voitures et d'un fourgon à wagons, a été mis en service en décembre 2012.

Une locomotive de fabrication sud-africaine d'une puissance de traction 3.000 chevaux et d'une capacité de traction de 1.200 tonnes a été acquise en avril 2013.

10 locomotives neuves de ligne de type GT 38 AC 2 200 cv ont été acquises (locomotives débarquées en avril 2015).

11 voitures à voyageurs de réemploi est en cours d'acquisition en 2014 (9 voitures réceptionnées au KM4 en 2015).

La modernisation de l'usine de régénération des traverses en bois est réalisés (les équipements livrés sont sur le site en 2014, mais n'étaient pas encore installés).

Deux projets de réhabilitation et de renforcement du réseau ferroviaire ont été réalisés. Il s'agit de :

- la réhabilitation de la ligne haute tension et de l'usine de ventilation du tunnel long, dont la réception définitive des travaux s'est faite en octobre 2014 ;
- la première phase de travaux de réhabilitation des ateliers du KM4.

4.3.1.5.3. Analyse des performances

Le taux de disponibilité des trains voyageurs a baissé sur la période 2012-2014 de 79,3% à 58,6%, pour une cible de 80% en 2016. La vitesse moyenne des trains de voyageurs n'a que très peu progressé sur la même période de de 26,7 km/h à 30,03km/km, pour une cible de 70km/h en 2016. Le nombre de gares ferroviaires opérationnelles a également peu évolué en passant de 47 à 48 pour une cible de 71 en 2016.

Le trafic de marchandises, après avoir crû de de 2,2% entre 2012 et 2013, a baissé de 16% à 822 390 tonnes en 2014. Le nombre de voyageurs transportés a également diminué de 9% en 2014, s'établissant à 517 290 passagers, après une augmentation de 10% entre 2012 et 2013.

En dépit de ces performances limitées, le transport ferroviaire demeure un maillon important dans le système de transport. Son renforcement est indispensable pour la compétitivité du Port Autonome de Pointe-Noire et du Port Autonome de Brazzaville et des ports secondaires et pour une meilleure productivité du commerce congolais. Il nécessite encore le renouvellement de l'équipement et du personnel du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) et la disponibilité du matériel de transport et de traction.

Afin d'assurer le transport des productions minières à venir, il s'avère indispensable d'opérer une modernisation complète de la voie ferrée. En effet, la plupart des rails sont sous-dimensionnés (30kg au mètre) par rapport aux besoins. L'évacuation de la production minière par voie ferroviaire nécessite un renforcement de l'armement des voies (54 kg au mètre).

- ***Transport aérien***

Les objectifs spécifiques pour le transport aérien consistent à : (i) améliorer l'état et accroître les infrastructures ainsi que les équipements aéroportuaires ; (ii) renforcer les conditions du transport aérien ; (iii) améliorer l'état et accroître le matériel et les équipements de météorologie.

Les principaux résultats attendus en 2016 en sont 9 aérogares opérationnelles, 14 pistes aéroportuaires opérationnelles, 8 tours de contrôle opérationnelles et 32 stations météorologiques opérationnelles.

4.3.1.6. Progrès réalisés

Démarrés en 2012, les travaux de construction du deuxième module de l'aérogare de l'aéroport international Maya-Maya ont été achevés en 2013.

En 2013, avec la municipalisation accélérée du département des Plateaux, l'aéroport de Djambala a été construit. En matière de sureté et d'aide à la navigation, l'équipement de navigation aérienne et les balises pour la 2ème piste de Maya-Maya a été mis en place.

En 2012, la compagnie nationale de transport aérien Equatorial Congo Airlines (ECAIR) a ouvert une nouvelle liaison Paris-Brazzaville. En 2013, elle a ouvert les lignes entre Pointe-Noire et Paris, Brazzaville-Douala et Brazzaville-Cotonou.

Le siège d'Air CEMAC qui se trouve à Brazzaville est désormais opérationnel.

4.3.1.7. Analyse des performances

Le Congo a réalisé un bond significatif dans la modernisation des aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, grâce à d'importants investissements de réhabilitation et d'extension. Ces actions ont doté les deux principales villes du pays d'infrastructures aéroportuaires, leur permettant d'améliorer leur attractivité aux niveaux régional et international.

Toutefois, seules trois aérogares sont opérationnelles pour un objectif de neuf à l'horizon 2016, montrant l'effort restant à faire pour atteindre cet objectif. Seules huit stations météorologiques opérationnelles sont disponibles pour un objectif de 32 en 2016. Six tours de contrôle sont opérationnelles en 2014, proche de la cible de 8 en 2016.

4.3.1.8. Défis et perspectives

Le sous-secteur aérien, malgré ses acquis, reste confronté encore à des défis à relever afin de valoriser au mieux les capacités installées et d'améliorer la rentabilité de ces structures. La dynamique de développement qui devrait s'amorcer avec l'implantation des Zones Economiques Spéciales, des zones industrielles et touristiques avoisinantes permettrait probablement de compenser les coûts initiaux de construction et de maintenance.

Avec la modernisation de l'Aéroport de Brazzaville et l'ouverture du deuxième module, le nombre de passagers devrait augmenter au cours des prochaines années.

- ***Transport fluvial***

Les objectifs spécifiques du transport fluvial sont : (i) améliorer l'état et accroître les infrastructures portuaires, (ii) améliorer le fonctionnement du transport fluvial, (iii) améliorer les conditions de navigation fluviale et (iv) renforcer les conditions d'exercice du transport fluvial.

Les principaux résultats attendus en 2016, en sont :

- 10 mn de formalités à l'arrivée au Beach de Brazzaville ;
- 20 entrepôts portuaires opérationnels ;
- 35 quais opérationnels ;
- 500 000 m^3 de sable fluvial enlevés ;
- 165 000 voyageurs transportés annuellement.

4.3.1.9. Progrès réalisés

Un bateau, dénommé ''Ville de Brazzaville'', a été mis en service en décembre. Il assure le transport des passagers et des biens sur les fleuves Congo et Oubangui entre Brazzaville et Bétou via Mossaka et Impfondo. Le bateau dessert les ports aménagés et les sites d'accostage, notamment Mossaka, Loukolela, Liranga, Djoundou, Mombèndzèlè, Dongou, Boyelé, Landza et Bétou.

La création d'une société anonyme et unipersonnelle de transport fluvial été a approuvée en Conseil des Ministres, en mars 2013. Son objectif est de suivre le programme gouvernemental consistant en la réhabilitation des installations et équipements du chantier naval et des transports fluviaux, avant de préparer les conditions d'un partenariat public/privé dans la gestion des transports fluviaux.

Un protocole d'accord a été signé en mai 2013 entre le Gouvernement et la société hollandaise Damen, afin de mener des études visant à terme la délocalisation du Port Autonome de Brazzaville. L'accord prévoit, entre autres, de mener des études hydrauliques et hydrologiques du fleuve Congo, la construction de quatre vedettes pour le transport dans le Pool Malébo et deux vedettes qui serviraient à transporter les délégations entre Brazzaville et Kintélé lors des 11ème Jeux Africains de 2015.

4.3.1.10. Analyse des performances

Le linéaire de voies fluviales balisées est passé de 1200 km en 2012 à 1300 km en 2014. Le linéaire de quai fluvial réhabilité ou construit a plus que doublé entre 2012 et 2014, en passant de 196,2 m à 490,2 m. Le nombre de voyageurs transportés a crû de 33,3% entre 2012 et 2014, en progressant de 168 000 à 224 000. Le volume de marchandises transportées a aussi légèrement progressé sur la même période en évoluant de 506 000 tonnes à 513 000 tonnes.

4.3.1.11. Défis et perspectives

Des efforts ont été consentis par le Gouvernement pour améliorer la navigabilité du réseau, notamment la réalisation des travaux de balisage, la réhabilitation du Port Autonome de Brazzaville et des ports secondaires. Ces efforts devront se poursuivre pour améliorer l'organisation et la gestion du transport fluvial afin d'assurer la vocation du Congo comme pays de transit. L'organisation du trafic n'a toutefois pas suivi ces efforts, notamment au port de Brazzaville où la durée des formalités à l'arrivée des voyageurs reste relativement élevée (en moyenne 45 mn au lieu de 10 mn selon les standards internationaux). Par ailleurs, les problèmes de navigabilité de certains affluents du fleuve Congo ont provoqué un détournement du transport du bois du Nord Congo vers Douala au Cameroun.

Au regard des potentialités économiques qu'offre le transport fluvial et sa complémentarité avec les transports routiers et ferroviaires, il conviendrait de développer l'exploitation des atouts naturels qu'offrent le Fleuve Congo et la configuration géographique de Brazzaville qui sont des opportunités à exploiter pour créer et développer un transport fluvial urbain. Avec l'extension de la capitale à Kintélé et à l'île Mbamou et le faible développement du réseau routier, ce nouveau mode de transport contribuera à diversifier les modes de transport, mais surtout à fluidifier le trafic urbain.

- ***Transport maritime***

Les objectifs spécifiques du transport maritime sont : (i) développer les infrastructures et les équipements de sécurité, de sureté et de navigation maritime et (ii) développer les infrastructures et les équipements d'appui aux transports maritimes. Les principaux résultats attendus en 2016, en sont ; 360 000 conteneurs traités annuellement et 100% de taux d'occupation des quais.

4.3.1.12. Progrès réalisés

Les travaux d'extension et de modernisation du terminal à conteneurs du port de Pointe-Noire, démarrés en 2011, sont terminés. Un grand terre-plein de 32 hectares a été réalisé et réceptionné en 2013. Deux portiques de quai de dernière génération ont été installés. Parallèlement, le PAPN procède au dragage du chenal d'entrée et de quais à 16 mètres de profondeur permettant ainsi aux grands navires de faire escale à Pointe-Noire. Ces travaux de dragage et d'approfondissement à -16m du chenal d'accès ont, en fin 2014, exécutés à hauteur de 55%.

La construction du siège du GUMAR (actuel GUOT) est terminée. Il est opérationnel depuis novembre 2014. Des vedettes ont été acquises pour les délégations maritimes et le CESPEM, de même que des vedettes de surveillance et d'intervention de la DIGEMAR.

En matière de sécurité, de sureté et de navigation maritime, les travaux de réhabilitation de l'annexe du bâtiment de la DIGEMAR, commencés en 2012, ont atteint en 2014, un taux de réalisation physique de 70%. La construction du siège de la Délégation maritime de Madingo-Kayes est réalisée à hauteur de 95%. L'aménagement et l'équipement du Centre régional du Mou d'Abuja sont réalisés à 50%.

4.3.1.13. Analyse des performances

En constante progression, le nombre des conteneurs traités a crû de 39% entre 2012 et 2014, en passant de 446 000 à 620 000 conteneurs EVP (équivalent vingt pieds). Le volume de marchandises transportées a augmenté de 7 626 354 tonnes en 2012 à 9 539 969 tonnes en 2014, soit un accroissement de 25%.

4.3.1.14. Défis et perspectives

Le Gouvernement souhaite renforcer le rôle de plateforme de transbordement de la sous-région que joue déjà le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) par la poursuite du développement de la marine marchande à partir de :

- l'appui au PAPN pour le développement des infrastructures et équipements du port ;
- l'appui au développement des infrastructures et équipements de sécurité, de sureté et de navigation maritime ; et
- la mise en œuvre d'une politique de facilitation des transports maritimes, comme composante du programme de facilitation du commerce.

4.3.2. Habitat et développement urbain

4.3.2.1. Les défis à la veille du PND

Les défis à relever, à la veille du PND, se situaient au plan interne dans l'insuffisance de l'offre de construction d'ouvrages, la spéculation foncière, la non-viabilisation préalable des terrains sur lesquels sont réalisés des lotissements massifs et irréguliers, la qualité peu sûre des constructions, le coût prohibitif des matériaux de construction, l'absence d'un cadre de bordereaux de prix de construction. Sur le plan externe, les défis auxquels le sous-secteur était confronté relevaient de l'explosion démographique urbaine et de l'absence des mécanismes de financement adapté.

4.3.2.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques dans le domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat visaient : (i) la promotion de l'habitat et du logement et (ii) le renforcement du cadre institutionnel.

Les objectifs spécifiques en étaient : (i) l'acquisition de terrains de construction ; (ii) la construction de logements sociaux ; (iii) le logement des ménages ; (iv) la promotion des matériaux locaux de construction ; (v) l'incitation du secteur privé dans la construction de logements ; (vi) l'appui au financement de l'habitat ; (vii) le renforcement du cadre institutionnel et (viii) l'amélioration de l'environnement légal et réglementaire.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- l'acquisition de 6 terrains ;
- la construction de 20 000 logements et le logement de 20 000 ménages ;
- la promulgation et la vulgarisation des textes sur la promotion du secteur privé de l'immobilier ;
- l'élaboration de 18 plans d'aménagement urbain ;
- l'élaboration et l'application du cadre de bordereau des prix de construction.

4.3.2.3. Progrès réalisés

Après le vote par l'Assemblée nationale et le Sénat, respectivement en avril et août 2012, du projet de loi portant dissolution de la Société de promotion et de gestion immobilière (SOPROGI), cette dernière a été remplacée par la Société de promotion immobilière (SOPRIM)[60]. Celle-ci a pour objectifs d'assurer la promotion immobilière pour le compte de l'Etat en vue de la réalisation d'immeubles ou des logements sociaux destinés à être gérés par les sociétés des habitations à loyers modérés. Elle réalise aussi des opérations de restructuration et de rénovation urbaines et de promotion des programmes d'épargne logement.

La Société Nationale des Habitations à Loyer Nodéré (SN-HLM) a été créée par une loi en date de septembre 2013[61]. Elle a pour mission principale de permettre à un plus grand nombre d'accéder à un logement décent, sous forme locative à travers les loyers adaptés aux revenus des populations économiquement vulnérables.
En 2014, 3 000 logements sociaux sont totalement achevés (à Diosso, Camp Mpila Brazzaville, Kintélé, Makoua) et mis à la disposition des familles, 1 000 ménages ont été logés, 79 permis de construire ont été délivrés et 4 terrains ont été acquis.

[60] La Loi n° 32-2012 du 11 octobre 2012 a créé la Société de Promotion Immobilière (SOPRIM).
[61] Loi n° 19-2013 du 26 septembre 2013.

4.3.2.4. Analyse de la performance

Sur les 20 000 logements à construire sur la durée du PND, seuls 3000 l'ont été. Sur dix-huit plans directeurs d'urbanisme prévus pour être réalisés d'ici 2016, seuls quatre ont été réalisés (deux en 2012, un en 2012 et un en 2014). Prévue la publication annuelle du bordereau des prix de construction et des normes construction n'a pas été réalisée.

4.3.2.5. Défis et perspectives

Le Gouvernement compte poursuivre l'acquisition de terrains à Dolisie et Sibiti pour construire des logements sociaux. Dans le cadre du programme de rénovation urbaine et de densification des anciens quartiers des principales villes, Brazzaville et Pointe-Noire, de nombreux projets immobiliers ont été lancés tant par l'Etat que par le privé. La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) a été créée pour accompagner les promoteurs immobiliers et les ménages dans l'acquisition d'un logement. Les résultats sont toutefois encore bien en deçà des besoins exprimés. Les principales contraintes du sous-secteur de l'urbanisme et de l'habitat résident dans le coût élevé des matériaux de construction et l'insuffisance de la production locale de matériaux de construction.

Les défis majeurs en sont le renforcement du cadre juridique et réglementaire et l'appui aux capacités d'intervention du secteur privé dans la production de logements sociaux

Les défis du Gouvernement pour les prochaines années sont : (i) accélérer la mise en œuvre du programme de construction de logements sociaux, accompagnés de mécanismes adéquats de financement et d'acquisition de logements et (ii) définir des mécanismes adéquats d'acquisition de logements, notamment en faveur des populations à faibles revenus.

4.3.3. Energie, eau et assainissement

- ***Energie***

4.3.3.1. Les défis à la veille de la mise en œuvre du PND

Les principaux problèmes auxquels le sous-secteur eau était confronté résidaient dans l'insuffisance de l'alimentation en eau des populations par rapport aux potentialités du pays ; l'insuffisance des moyens de contrôle de la qualité de l'eau ; l'insuffisance, la vétusté et la dégradation des équipements ; la faible couverture du réseau urbain et les coupures fréquentes dans l'approvisionnement en eau ainsi que l'insuffisance des points d'eau en milieu rural.

Pour l'électricité, les problèmes majeurs se situaient dans les délestages fréquents à Brazzaville et Pointe Noire à cause de l'insuffisance de la production ; le long délai pour le raccordement des usagers au réseau ; l'insuffisance et la vétusté des équipements de production et du réseau ; la faible électrification des campagnes ; la faible performance de l'opérateur public et la faible utilisation des énergies renouvelables.

4.3.3.2. L'objectif du PND 2102 – 2016

Les objectifs stratégiques sont : (i) l'approvisionnement du pays en électricité en quantité et en qualité suffisantes à des coûts accessibles pour tous ; (ii) la satisfaction de la demande du secteur minier et des industries ; (iii) la contribution à la réalisation du boulevard énergétique national et sous régional ; (iv) l'amélioration de la gouvernance des secteurs eau, électricité, assainissement ; (v) l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et (vi) l'amélioration les conditions d'hygiène et d'environnement des centres urbains principaux et secondaires.

Les objectifs spécifiques en sont :

- l'atteinte d'un taux de desserte de 90 % en milieu urbain et de 50 % en milieu rural ;
- l'interconnexion des réseaux électriques nationaux et sous régionaux ;
- l'adoption d'un schéma directeur national du sous-secteur ;
- la dotation du pays d'un cadre de gouvernance favorable au partenariat public-privé ;
- la mise en place d'un système de gouvernance du secteur ;
- la facilitation de l'accès des populations à l'eau et l'électricité à de faibles coûts ;
- la construction de latrines publiques modernes ;
- la construction et l'extension des réseaux d'évacuation et la construction des centres de traitement des

déchets solides et liquides dans les centres urbains principaux et secondaires ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services d'hygiène publique et des collectivités locales dans la gestion des excrétas, des eaux usées et des eaux de pluie.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :
- la production de 1 765 700 MWH, la, fourniture de 1 500 000 MWH et la vente de 1 300 000 MWH ;
- la couverture d'au moins 50 % des zones d'exploitation minière ;
- l'interconnexion des différents points de production de l'électricité ;
- la formation et le recyclage d'au moins 80 % du personnel d'exécution et d'encadrement ;
- l'adoption du schéma directeur ;
- la mise en place du système de gouvernance du secteur ;
- l'accès des populations à l'eau et à l'électricité à de faibles coûts ;
- la construction d'au moins 1 000 latrines dans les centres urbains et secondaires.

4.3.3.3. Progrès réalisés

- ***Développement des ressources énergétiques***

Au cours de la période 2012-2014, les efforts du Gouvernement et des PTF ont porté sur le renforcement du cadre institutionnel et de développement des ressources dans le secteur de l'énergie.

Le Gouvernement a dissout la Société Congolaise de Production d'Electricité (SCPE) et a approuvé en juin 2013 un décret sur les statuts de la Société Nationale d'Electricité (SNE). La nouvelle architecture devrait permettre de maintenir les liens de l'entreprise avec l'Etat tout en améliorant son management à travers une gestion moderne et efficace, conforme aux standards internationaux.

Un partenariat a été mis en place en 2013 entre la SNE et EDF (Electricité de France) afin d'améliorer les performances techniques et financières de la SNE. Ce partenariat a fait l'objet d'un contrat de prestation de services signé en juin 2013, la mission d'EDF consistant à aider la SNE à améliorer ses performances.

Un certain nombre de projets ont contribué à sécuriser l'approvisionnement en électricité dont notamment :
- la construction de la centrale de Djéno (50MW), de la centrale électrique du Congo (300 MW), de la centrale thermique de Brazzaville (32 MW) et de la centrale hydroélectrique d'Imboulou (120MW) ;
- le projet de renforcement des infrastructures énergétiques et d'achèvement des travaux de la CTB réalisé à 100% ;
- les travaux d'électrification de la Cuvette (lot 2 SOGECO) exécutés à 85% ;
- le contrôle de lignes THT associées à Imboulou réalisé à 90% ;
- la construction du barrage hydroélectrique de Liouesso réalisée à 65% ;
- l'amélioration de la desserte électrique de Brazzaville, Pointe-Noire et d'autres villes (Dolisie, Makoua, Nkayi, Madingou, Sibiti, Oyo, Owando) réalisée à hauteur de 78% ;
- les travaux de renforcement du réseau moyen tension-basse tension Pointe-Noire, exécutés à 60% ;
- la construction des lignes attenantes au barrage de Liouesso, réalisée à 65%.

Des localités proches des zones de production ont été connectées au réseau. Il s'agit notamment des zones proches du barrage hydro-électrique d'Imboulou et de la Centrale Electrique du Congo, dans la banlieue de Pointe-Noire.

L'électrification rurale se poursuit avec le démarrage de la première phase du projet d'électrification rurale avec des partenaires indiens et du raccordement des localités rurales au « Boulevard énergétique du Congo », avec le bouclage du financement et la sélection de l'entreprise adjudicataire. Signé en avril 2013, l'accord de financement obtenu du FAD auprès de la Banque Africaine de Développement, dans le cadre l'électrification rurale est entré en vigueur en septembre 2014. Ce projet vise à la construction de 71 postes moyenne tension/basse tension de 50 à 630 KVA, la réalisation de 5100 branchements et l'installation de 2255 foyers d'éclairage public. Il vise le raccordement au système électrique national de 60 localités situées le long des axes Ngoyo, Tchiamba-Nzassi, Madingou, Mabombo, Djambala, Mbon, Boundji et Okoyo.

- ***Développement des ressources en eau***

Un atelier portant sur l'appropriation de la réforme du secteur de l'eau et rassemblant les acteurs impliqués dans le secteur a été organisé en octobre 2013 à Brazzaville. Il a permis de renforcer les capacités techniques des acteurs œuvrant dans ce domaine, en particulier sur les concepts de contrats de performance et de contrats de service.

La réhabilitation de l'usine de Djiri et la construction de la deuxième usine de l'eau de Djiri sont terminées. Cette nouvelle usine, d'une capacité de 5 250m^3/h, renforce le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Brazzaville, en plus de l'usine du Djoué (1 500m^3/h), des forages gérés par la SNDE (300 m^3/h) et de l'usine de Djiri I (2 400 m^3/h).

Les potablocs du Djoué et de Djiri ont été mises en service.

20.000 branchements particuliers avec compteurs à la consommation ont été réalisés sur le réseau réhabilité au titre du PEEDU.

40 bornes fontaines pour la fourniture d'eau potable ont été construites.

Plus de 2 000 forages, sur un total de 4000 prévus dans le cadre du projet Eau pour tous[62], ont été construits.

L'installation de deux unités compactes de potabilisation des eaux à Ngambouissi est en cours.

Les travaux de construction et l'équipement d'un forage avec château d'eau et pompe de distribution fontaine à Bouaniela ont été exécutés à 80%.

Le projet Adduction d'eau potable dans la ville de Dolisie connait un taux d'exécution de 55%.
40 bornes fontaines pour la fourniture de l'eau potable ont été construites.

Plus de 2 000 forages, sur un total de 4 000 prévus dans le cadre du projet Eau pour tous, ont été construits.

- ***Assainissement***

En 2013, 340 latrines publiques ont été construites, sur les 360 attendues, dans les établissements scolaires, sanitaires et les marchés, dans les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire. 1200 latrines familiales ont été construites, sur près de 4000 attendues dans le cadre du projet d'assainissement des villes de Brazzaville et Pointe-Noire, cofinancé par la Banque Africaine de Développement et le Congo. Deux stations de traitement de matières de vidange sont en construction à Makoua (dans la Cuvette) et à Lifoula pour Brazzaville, ainsi que deux autres à Vindoulou et Foula pour Pointe-Noire. Douze kilomètres du réseau de drainage des eaux pluviales à Pointe-Noire ont été réhabilités.

Au total, sur la période 2013 – 2014, 6 000 latrines ont été construites.

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Réinsertion Socioéconomique des Groupes Défavorisés (PARSEGD) de la Banque Africaine de Développement, plus de 12.000 m³ de déchets ont été collectés à Brazzaville dont 11 860 m³ à Ouenzé et 200 m^3 à Makélékélé. Plus de 2,5 kms de caniveaux ont été curés. Le nombre d'abonnés à la pré-collecte a doublé en une année, passant de 1515 à 3169 sur la période 2012-2013. La phase pilote à Makélékélé couvrant 5 quartiers a enregistré l'abonnement de plus 1000 ménages.

[62] Exécuté par la société brésilienne Asperbras pour une durée de trois ans, le projet « Eau pour Tous » a été lancé le 3 août 2013 à Madingou dans le département de la Bouenza par le Président de la République. Au total 4.000 forages devraient être érigés dans tous les départements du pays, afin de permettre l'accès à l'eau potable dans les milieux ruraux. L'objectif de ce projet est d'assurer un taux de couverture de l'ordre de 70%.

4.3.3.4. Analyse des performances

L'énergie produite a atteint 1 700 273,33 MWH, un niveau proche de l'objectif fixé à 1 765 700 MWH pour 2016.

Le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain s'élève à 66 % en 2014 contre 51,4 % en 2012 pour un objectif de 75%. Par contre le taux d'accès à l'électricité en milieu rural n'est que de 18 % en 2014, pour un objectif de 75% en 2016.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est passé à 66,13 % en 2014 contre 45% en 2011. En milieu rural et semi-urbain, ce taux a atteint 47,3 % en 2014 contre 6,8% en 2011. Ces améliorations ont été rendues possibles grâce à la mise en œuvre par le Gouvernement de projets d'envergure, notamment le projet « Eau pour tous ».

Le taux d'accès à l'assainissement (installations améliorées) a atteint 40% en 2014, contre 27% en 2011.

4.3.3.5. Défis et perspectives

Les difficultés rencontrées dans le secteur de l'énergie résident dans les questions d'ordre financier, les procédures de passation des marchés et les questions d'arbitrage entre la DGGT, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, et le Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique. Les montants sollicités pour la réalisation des actions prévues sont, pour la plupart, partiellement attribués. C'est également le cas pour les projets cofinancés où l'Etat ne libère pas sa contribution à temps. Les principaux défis en sont ainsi le respect de la programmation et des allocations du PND, une plus grande maîtrise des procédures de passation des marchés ainsi que la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée prévue par le code des marchés publics.

Selon le rapport portant sur le diagnostic institutionnel et organisationnel du secteur de l'eau de décembre 2013, réalisé avec l'appui du programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale, le dispositif institutionnel, défini dans le cadre de la réforme menée en 2003 concernant la loi sur l'eau, n'est pas encore pleinement opérationnel. Les dispositifs réglementaires (décrets, arrêtés, décisions, etc.) ne sont pas encore tous adoptés.

Afin de répondre aux défis du secteur assainissement, les actions à venir devraient s'orienter vers :

- la mise en œuvre des plans et schémas directeurs d'assainissement actualisés en milieu urbain, rural et périurbain ;
- la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement et de drainage des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- l'interconnexion des réseaux d'assainissement collectif dans les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- la réalisation d'un programme de latrines en milieu rural, scolaire et dans les centres de santé ;
- le développement de programmes à grande échelle en suscitant la demande en assainissement et en hygiène.

4.3.4. Postes, Télécommunications et TIC

4.3.4.1. Rappel des défis

Les principaux défis à la veille de la mise en œuvre du PND étaient :

- la poursuite du programme de modernisation de la Poste ;
- le maintien des coûts des communications en téléphonie mobile, qui sont parmi les plus bas en Afrique subsaharienne ;
- l'amélioration de la couverture audiovisuelle nationale, caractérisée par la vétusté des équipements de production et de diffusion ;
- le faible niveau de qualification du personnel technique ;
- l'absence d'une banque de données statistiques ;
- le nombre limité d'opérateurs et le manque d'entreprises de presse.

4.3.4.2. Rappel des objectifs du PND 2012 – 2016

Les objectifs stratégiques du PND dans le domaine des postes et télécommunication sont :

- rétablir et moderniser le secteur postal ;
- développer et moderniser le secteur des télécommunications ;
- promouvoir les technologies de l'information et de la communication.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- réhabiliter les bureaux de poste existants et construire de nouvelles infrastructures ;
- réhabiliter les services postaux de proximité ;
- adapter l'offre postale aux besoins de la population ;
- diversifier les produits postaux ;
- réglementer et normaliser l'activité postale ;
- développer les infrastructures de télécommunications ;
- réhabiliter et moderniser les infrastructures de télécommunications ;
- vulgariser l'usage de l'outil informatique ;
- créer des technopôles et des centres d'innovation ;
- appuyer l'activité des nouvelles technologies ;
- valoriser le patrimoine national.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- 20 bureaux de poste réhabilités (Owando, Makoua, Oyo, Tongo, Sibiti, Ngoko…) ;
- 15 CCP créés dans les bureaux de poste ;
- Un réseau d'informations postales créé ;
- L'épargne postale créée ;
- le réseau cyber poste étendu ;
- 15 nouveaux produits créés ;
- 90 % d'opérateurs autorisés à exercer ;
- la dorsale (Backbone) Pointe Noire-Brazzaville-Ouesso réalisée ;
- Les liaisons (CAB) avec les pays voisins réalisés ;
- Les boucles locales réalisées ;
- 15 pour 1000 habitants au téléphone fixe,
- 85 pour 1000 habitants au téléphone mobile ;
- 2 000 écoles disposant d'un accès à internet ;
- 50 000 ménages ayant un ordinateur ;
- 10 télécentres polyvalents communautaires créés ;
- La gouvernance et l'administration électronique développées ;
- Un observatoire des TIC mis en place et fonctionnel ;
- La réglementation pour la large bande renforcée.

4.3.4.3. Progrès réalisés

- ***Développement des services postaux***

Pour relancer les activités postales traditionnelles, qui s'étaient arrêtées en raison de la crise sociopolitique, l'Etat a entrepris la réhabilitation et la modernisation des bureaux de poste. D'ores et déjà, plus de 60 bureaux de poste ont été remis en service et les deux centres de chèques postaux (Brazzaville et Pointe Noire) ont été transformés en Banque Postale. Les travaux d'extension se poursuivent à Brazzaville.

- ***Développement et modernisation des télécommunications***

Le Ministère des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies de la Communications se sont attelé à la mise en œuvre du Projet Couverture Nationale en télécommunication (PCN) avec l'acquisition d'équipements en vue de l'extension, de la modernisation et de la densification du réseau téléphonique des villes d'Oyo, d'Owando, d'Ouesso et d'Ewo. Ce projet a été réalisé à hauteur de 85%.
La réhabilitation des réseaux téléphoniques et le déploiement de la fibre optique à Brazzaville et à Pointe-Noire ont été réalisés à hauteur de 80%.

Suite au rachat de Warid par Airtel au début du dernier trimestre 2014, le marché de la téléphonie mobile compte trois opérateurs, avec MTN et Azur. La couverture nationale en téléphonie mobile a atteint près de 95% de la population (100% en zone urbaine et 90% en zone rurale). Le taux de pénétration de la téléphonie mobile était supérieur à 100% en fin 2014.

- ***Promotion des technologies de l'information et de la communication***

L'étude du passage de l'analogie au numérique par la Délégation Générale des Grands Travaux est encore en cours de réalisation, ainsi que l'élaboration des projets de textes de lois sur la cyber-criminalité et la sécurisation des données à caractère personnel.

4.3.4.4. Analyse des performances

Faute d'allocations budgétaires conséquentes et de compétences techniques locales, la mise en œuvre de plusieurs projets n'a pu se poursuivre. Il s'agit notamment de la création des technopôles, de la construction des classes internet, de la construction des médiathèques et l'élaboration d'un schéma directeur de la politique nationale de développement des TIC.

La performance la plus significative se révèle au travers du développement des infrastructures de télécommunication et de la téléphonie mobile. La couverture nationale a atteint près de 95% de la population, soit 100% en zone urbaine et 90% en zone rurale.

Avec un taux de 11%, la couverture internet reste très en deçà des prévisions, tant en termes de couverture (nombreuses zones blanches) qu'en termes de qualité (saturation du réseau qui limite fréquemment le débit de connexion).

4.3.5. Synthèse de la mise en œuvre du pilier 3

Les projections du PND allouaient, sur la période 2012-2016, 3 447,0 milliards de FCFA au pilier 3 « Développement des infrastructures ». Ce montant a été, avec les lois de finances, ramené à 3 017,6 milliards de FCFA. Il représente toutefois 39,5 % de l'enveloppe totale du budget alloué contre 41,4% dans les prévisions du PND.

Tableau 7 : Exécution budgétaire du secteur des infrastructures

Axes stratégiques/missions	*Prévisions 2012-2014 PND*	*Prévisions 2012 -2014 LF de*	*Exécution de 2012 à 2014*				
			Montant en FCFA	*LF en %*	*PND en %*	*Ecart Exécution/ LF*	*Ecart Exécution/PND*
Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures	3 447 021	3 017 610	2 724 949	90,3%	79,1%	-9,7%	-20,9%
Mission 3.1 : Développement des infrastructures et travaux publics	2 128 640	1 879 563	1 872 539	99,6%	88,0%	-0,4%	-12,0%
Mission 3.2 : Développement des infrastructures de télécommunication et des TICS	84 872	65 144	25 852	39,7%	30,5%	-60,3%	-69,5%
Mission 3.3 : Développement des infrastructures énergétiques	728 006	511 301	423 281	82,8%	58,1%	-17,2%	-41,9%
Mission 3.4 : Promotion de l'habitat et assainissement du cadre de vie	505 502	561 602	403 276	71,8%	79,8%	-28,2%	-20,2%

Le taux d'exécution des ressources allouées par les lois de finances est de 90,3%. Ramené aux prévisions initiales du PND, ce taux ressort à 79,1 %. Les niveaux d'exécution budgétaire sont inégaux selon les ministères.

Graphique 3 : Exécution budgétaire du secteur des infrastructures 2012-2014

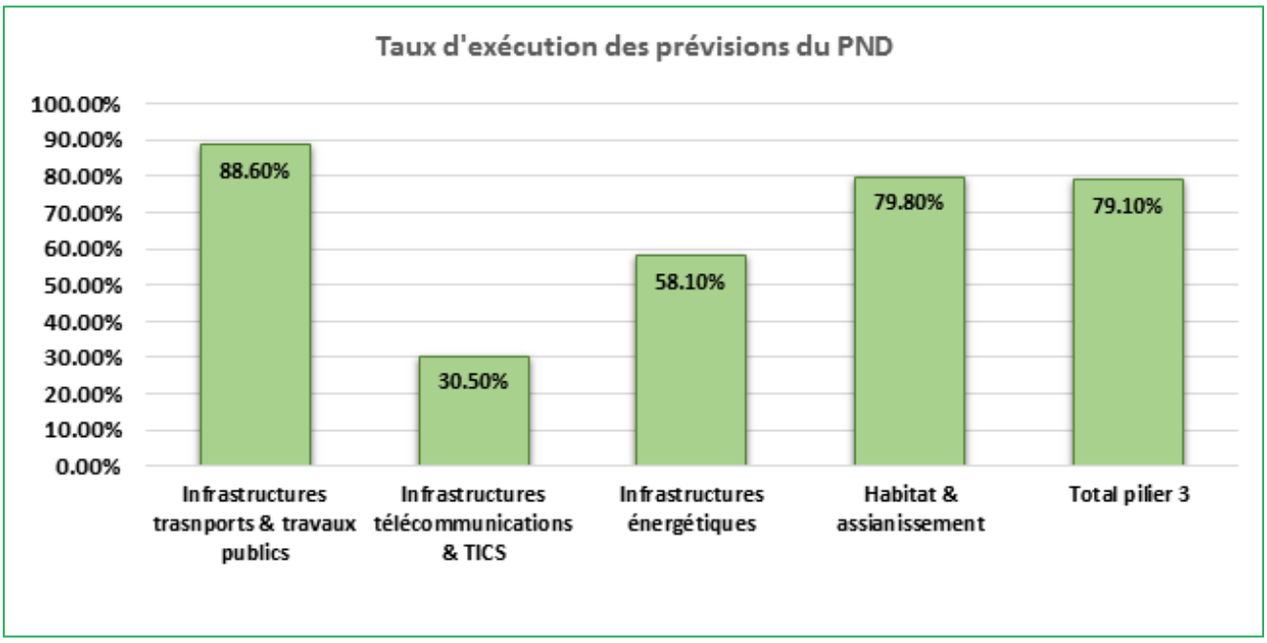

Seul le secteur Infrastructures de transport et travaux publics a enregistré un taux de d'exécution satisfaisant des prévisions du PND, avec 88,6% de réalisation. Les sous-secteurs des infrastructures de télécommunications et des infrastructures énergétiques accusent des taux exécution relativement comparativement aux attentes.

4.3.5.1. Principales actions politiques et réformes sectorielles menées

Deux sociétés immobilières ont été créées dans la période revue. La Société de promotion immobilière (SOPRIM) a été créée par loi en octobre 2012 en remplacement de la Société de promotion et de gestion immobilière (SOPROGI) dissoute en août 2012. En plus de la promotion, elle réalise des opérations de restructuration et de rénovation urbaines et de promotion des programmes d'épargne logement.

La Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (SN-HLM) a été créée par une loi en date de septembre 2013.

Après dissolution de la Société Congolaise de Production d'Electricité (SCPE), le Gouvernement a adopté, en juin 2013, un décret sur les statuts de la Société Nationale d'Electricité (SNE).

Un partenariat a été mis en place en juin 2013 entre la SNE et EDF afin d'améliorer les performances techniques et financières de la SNE.

4.3.5.2. Principaux résultats

Le linéaire de nouvelles routes bitumées a atteint au total 1070 km sur la période sous revue.

Le transport ferroviaire accuse de faibles résultats sur la période sous-revue. Le taux de disponibilité des trains voyageurs a régressé en passant de 79,3% en 2012 à 58,6% pour une cible de 80%. La vitesse moyenne des trains de voyageurs a peu progressé en passant de 26,7 km/h en 2012 à 30,0 km/h en 2014 pour un objectif de 70 km/h en 2016. Seules 48 gares ferroviaires sont opérationnelles pour une cible de 71 en 2016.

Le trafic ferroviaire de marchandises, après avoir crû de de 2,2% entre 2012 et 2013, a baissé de 16% à 822 390 tonnes en 2014. Le nombre de voyageurs transportés a également diminué de 9% en 2014, s'établissant à 517 290 passagers, après une augmentation de 10% entre 2012 et 2013.

Un bond significatif a été réalisé dans la modernisation des aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, grâce aux importants investissements de réhabilitation et d'extension. Toutefois, seules trois aérogares

sont opérationnelles pour un objectif de neuf à l'horizon 2016 et seules huit stations métrologiques sont fonctionnelles pour un objectif de trente-deux en 2016. Par contre, six tours de contrôle sont disponibles en 2014, soit un niveau proche de la cible de huit fixé pour 2016.

Les efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer la navigabilité du réseau fluvial ont fait croitre le nombre de voyageurs transportés de 33% entre 2012 (168 000 personnes) et 2014 (224 000 personnes). Le volume de marchandises transportées a aussi légèrement progressé entre 2012 (506 000 tonnes) et 2014 (513 000 tonnes).

Le volume de marchandises transportées par voie maritime a augmenté de 25% entre 2012 et 2014, en passant de 7 626 354 tonnes à 9 539 969 tonnes en 2014.

Des progrès notables ont été enregistrés dans l'accès à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement. Le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain s'élève à 66 % en 2014 contre 51,4 % en 2012, pour un objectif de 75%. Par contre, le taux d'accès à l'électricité en milieu rural n'est que de 18 % en 2014, pour un objectif de 75% en 2016. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est passé à 66,13 % en 2014 contre 45% en 2011. En milieu rural et semi-urbain, ce taux a atteint 47,3 % en 2014 contre 6,8% en 2011. Le taux d'accès à l'assainissement (installations améliorées) est passé à 40 % 2014 contre 27% en 2011.

4.3.5.3. Défis et perspectives

Les principaux défis du pilier 3 sont liés à la systématisation des études de faisabilité des projets, le respect de la programmation et des allocations du PND, l'actualisation du Plan National des Transports (PNT) dont la publication date 2004, le coût des matériaux de construction resté élevé et la production locale des matériaux de construction demeurée insuffisante, la maîtrise insuffisante des procédures de passation des marchés ainsi que la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée prévue par le code des marchés publics.

La hausse significative des investissements au cours des dernières années ne se traduit pas encore par une réduction significative du déficit infrastructurel. L'efficience et la qualité des investissements dans les infrastructures doivent donc être améliorées à travers notamment le renforcement du processus et des capacités de sélection, de planification, de mise en œuvre et de coordination des investissements publics. Par ailleurs, des actions fortes sont nécessaires pour clarifier les responsabilités et les rôles et renforcer significativement la coordination entre toutes les structures publiques impliquées dans les investissements d'infrastructures.

Le PND pourra à l'avenir focaliser la stratégie du secteur sur les programmes prioritaires qui permettent de réduire significativement le déficit infrastructurel du pays.

Tout en poursuivant la politique d'investissement visant à améliorer la couverture du territoire en infrastructures, une attention particulière doit être accordée à l'entretien, la maintenance et la protection du patrimoine infrastructurel existant. Il va falloir à cet effet, approfondir le dialogue avec les bénéficiaires des projets, faire les projections des charges récurrentes des équipements et des ouvrages en vue de leur prise en charge par le budget.

En plus du financement des infrastructures physiques, il est important pour le Gouvernement de concentrer ses efforts sur la période restante du PND et au-delà sur l'accélération des réformes essentielles au développement et à la gestion du secteur. A cet égard, un accent particulier devrait être mis sur : (i) le renforcement de la gouvernance et des cadres réglementaires du secteur, y compris des politiques et des stratégies sectorielles ; (ii) la révision de la politique tarifaire des services d'infrastructures ; et (iii) l'amélioration de la facilitation du commerce et du transport pour permettre au Congo de tirer profit des investissements physiques réalisés et du commerce intra-régional.

Il est important de mettre en place une législation et un cadre réglementaire, juridique et institutionnel clair, sécurisant et transparent, régissant les partenariats public-privé (PPP) ainsi que les politiques et stratégies y afférentes, afin de favoriser une plus grande participation du secteur privé dans le financement des infrastructures.

En appui au secteur, un programme de moyen terme de renforcement des capacités nécessaires pour une exécution efficace du PND pourrait être préparé et mis en œuvre, avec l'appui des PTF, en particulier dans les domaines

de la programmation, de la sélection, de l'exécution et de la gestion des services d'infrastructures et des PPP.

Enfin, les capacités et les mécanismes de suivi-évaluation du secteur devraient être renforcés.

4.4. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET INCLUSION

Les effets attendus de la mise en œuvre du PND au niveau du pilier « Développement social et inclusion » sont :

- un système éducatif modernisé et plus dynamique ;
- une offre de santé disponible, accessible et de qualité ;
- une intégration socioprofessionnelle des personnes et des groupes vulnérables plus développée ;
- un système de protection sociale plus efficace ;
- le renforcement de la position du Congo comme nation sportive, culturelle et artistique plus affirmée ;
- un statut politique, économique, social et culturel de la femme amélioré ;
- un climat social apaisé ; et
- les antivaleurs combattues.

4.4.1. Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation

4.4.1.1. Rappel des défis à la veille du PND

A la veille de la mise en œuvre du PND, le sous-secteur de l'éducation était caractérisé, au niveau de l'enseignement primaire, par des insuffisances dans l'efficacité interne du système éducatif ; un taux d'achèvement faible (83 % en 2011), avec un taux de déperdition de 5,7 % ; des ratios élèves/maîtres élevés dans les grandes agglomérations et les difficultés de scolarisation (offre/demande) dans les zones d'accès difficile et pour les populations vulnérables.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les préoccupations portaient sur le taux de scolarisation resté encore faible et l'inefficacité du système ; la vétusté des établissements et l'insuffisance des structures d'accueil, particulièrement dans les zones urbaines ; l'absence et/ou le sous-équipement des laboratoires dans la quasi-totalité des établissements ; le déficit en personnel enseignant, notamment dans les disciplines scientifiques ; l'utilisation excessive de personnels d'appui non enseignants (vacataires, prestataires et bénévoles) dans les établissements.

4.4.1.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques du sous-secteur se résumaient ainsi :

- au renforcement des capacités d'offre d'éducation dans le préscolaire, l'enseignement primaire, secondaire et l'alphabétisation ;
- au renforcement de l'accès et de la qualité de l'éducation.

Les objectifs spécifiques en sont :

- réhabiliter, construire et équiper les infrastructures de l'éducation préscolaire ;
- réhabiliter, construire et équiper les infrastructures de l'enseignement primaire ;
- réhabiliter, construire et équiper les infrastructures de l'enseignement secondaire ;
- construire et équiper les centres d'alphabétisation et de rescolarisation ;
- appuyer le secteur privé agréé ;
- créer les cantines scolaires ;
- renforcer la qualité de l'éducation préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'alphabétisation ;
- sensibiliser sur les IST et le VIH/SIDA ;
- organiser des émulations par le sport et la culture.

Les principaux résultats attendus en 2016, en sont :

- 100 % d'enseignants qualifiés dans le primaire ;
- un rapport personnel d'encadrement/enseignants dans le primaire : 1/6 ;
- 12 000 enseignants recrutés au primaire et 800 au secondaire ;
- 100 salles de classe dans le préscolaire réhabilitées ;
- 380 salles de classe construites ;
- 2 500 salles de classe réhabilitées dans le primaire ;
- 1 800 salles de classe construites dans le primaire ;

- 900 salles de classe réhabilitées dans le secondaire ;
- 1 200 salles de classe construites dans le secondaire ;
- 48 centres d'alphabétisation et de rescolarisation construits et équipés ;
- un rapport élèves/maître : 40.

4.4.1.3. Progrès réalisés

4.4.1.3.1. Principales actions politiques et de réformes sectorielles

Le Gouvernement a pris en janvier 2012 un décret portant suppression des épreuves orales du baccalauréat général et de l'enseignement technique et professionnel. Un décret a été validé par le Gouvernement en mars 2012 en faveur de la gratuité des frais d'inscription aux examens d'Etat et aux concours ainsi que des frais de délivrance des diplômes dans les deux secteurs de l'enseignement concernés.

La Stratégie sectorielle de l'éducation pour la décennie 2015 - 2025, qui vise à fournir à tous les enfants une éducation de base de qualité sur dix ans et à améliorer l'efficacité du système éducatif, a été élaborée.

Le Gouvernement a déclaré 2013 et 2014 : Années de l'Education.

- ***Alphabétisation et éducation inclusive***

Un programme d'éducation a été développé à destination des populations autochtones dans les écoles spécialisées dites ORA (Observer-Réfléchir-Agir). 1800 enfants des populations autochtones ont accès à l'éducation de base dans ces écoles.

Vingt centres d'alphabétisation et de rescolarisation ont été construits et équipés.

- ***Développement des ressources humaines***

2 000 enseignants ont été recrutés au primaire et 800 enseignants, au secondaire.

- ***Renforcement des capacités d'offre d'éducation***

Suites aux dégâts causés par la catastrophe de Mpila, de mars 2012, le Gouvernement a entrepris un vaste programme de construction/réhabilitation de cinquante bâtiments scolaires sept bâtiments abritant l'administration scolaire et sept blocs sanitaires, pour un coût d'environ 3,5 milliards de FCFA, au profit de sept établissements (Ecole Pierre Ntsieté, Lycée Agostinho Neto, Ecole de Kombo, Lycée Thomas Sankara, Collège Lheyet Gaboka, Ecole Fleuve Congo, Ecole Trois Martyrs).

Les travaux de réhabilitation du CEG de Mansimou (Brazzaville) ont été réalisés à 60%. La construction de l'inspection primaire d'Ewo (Cuvette-Ouest) est exécutée 80%. Le projet de construction et d'équipement de l'école primaire de Kimba (Pool) a été réalisé à 90%.

4.4.1.4. Analyse des performances

- ***Primaire.***

Le taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté de 117,7% en 2011 à 121,8% en 2014. Le taux d'achèvement s'est amélioré en passant de 83,0% en 2011 à 89,1% en 2014. La parité filles/garçons a été atteinte en 2014 : 1 contre 0,97 en 2011. Les principales actions menées ayant concouru à cette amélioration sont le recrutement d'enseignants, la construction et la réhabilitation des salles de classe ainsi que la construction des cantines scolaires.

- ***Secondaire.***

Le taux de transition du collège au lycée est passé de 59% en 2012 à 63,6% en 2014. Le taux de rétention au secondaire est passé de 90% à 95% pour le premier cycle et de 77,4% à 88,2% pour le deuxième cycle. Les actions suivantes ont concouru à l'amélioration du taux de rétention : (i) la poursuite de la mesure de gratuité de l'enseignement prise par le Gouvernement, (ii) la construction de salles de TIC permettant de retenir les élèves à l'école en suscitant un intéressement aux TIC.

Si les statistiques disponibles montrent que les filles et les garçons accèdent presque équitablement à l'école

maternelle et à l'école primaire et affichent les mêmes niveaux de rétention jusqu'à la fin du primaire, les écarts se creusent au fur et à mesure que l'on monte dans les niveaux d'enseignement.

4.4.1.5. Défis et perceptives

Les principaux défis du sous-secteur sont liés à :

- l'instabilité des ressources humaines ;
- l'insuffisance du personnel enseignant ;
- l'inégale répartition des conditions d'offre d'éducation et le déséquilibre des effectifs entre les zones urbaines (classes surchargées) et les zones rurales (insuffisance d'enseignants, classes multigrades, cycles incomplets) ;
- l'insuffisance des structures d'accueil, des manuels scolaires et des équipements ;
- l'insuffisance des services sociaux (internats, cantines, service de santé…) et la faible prise en compte des spécificités (genre, autochtones, personnes vivant avec un handicap…) ;
- le manque de données récentes et fiables sur le système éducatif, les dernières enquêtes statistiques datant de 2011/2012, et les données des annuaires statistiques pour les années consécutives n'étant pas toujours cohérent.

Les perspectives consistent à :

- renforcer les capacités du système éducatif ;
- améliorer la gestion système scolaire sur la base d'une carte scolaire et de l'informatisation de la gestion du système ;
- produire régulièrement l'annuaire statistique ;
- améliorer la qualité des services et les conditions d'apprentissage ;
- améliorer les services sociaux en milieu éducatif en développant les cantines scolaires et les services de santé ;
- réduire les disparités entre garçons et filles dans le cycle secondaire en pratiquant une discrimination positive pour le maintien des filles dans le système éducatif.

4.4.2. Enseignement Technique, Formation Professionnelle, Qualifiante et Emploi

4.4.2.1. Principaux défis à la veille du PND

Le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est confronté à : l'inadaptation des programmes d'enseignement aux besoins socio-économiques ; l'absence d'une politique de formation des formateurs ; une offre de formation peu diversifiée ; l'insuffisance des structures d'accueil ; l'obsolescence des équipements d'atelier ; le sous-équipement en matériel didactique ; le faible partenariat avec le secteur productif et le manque d'un dispositif fiable de production et de publication des statistiques. Au niveau de l'enseignement professionnel, le manque d'enseignants spécialisés, les relations quasi inexistantes avec le secteur productif, l'absence de recyclage du personnel, l'inadéquation formation-emploi et la vétusté du matériel.

4.4.2.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques du PND pour le sous-secteur sont :

- renforcer les capacités d'offre dans l'enseignement technique et professionnel ;
- améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement technique, de la formation qualifiante et de l'emploi.

Les objectifs spécifiques en sont :

- construire, réhabiliter et équiper les établissements de l'enseignement technique ;
- construire, réhabiliter et équiper les établissements de l'enseignement professionnel et général ;
- construire, réhabiliter et équiper les établissements de la formation qualifiante ;
- renforcer les programmes de formation ;
- créer et gérer les internats, les bibliothèques et les cantines scolaires ;
- améliorer l'accès à la formation qualifiante
- renforcer la formation des formateurs.

Les principaux résultats attendus en 2016 en sont :

- 27 centres des métiers, 46 collèges d'enseignement technique (CET) construits et équipés ;
- 11 écoles, 40 collèges et 15 lycées d'enseignement professionnel réhabilités ;
- 10 centres de métiers, 6 écoles professionnelles et 5 lycées professionnels construits ;
- 22 lycées techniques, 20 centres de métiers et 46 CET équipés ;
- 5 laboratoires équipés ;
- 5 centres de formation des formateurs construits et réhabilités ;
- 5 centres polyvalents de formation qualifiante construits et réhabilités ;
- 80 % des jeunes accèdent à la formation qualifiante.

4.4.2.3. Progrès réalisés

- ***Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère***

Le document de stratégie sectorielle de l'Education a été révisé en 2014 en partenariat avec les PTF. La poursuite de la réforme des programmes des enseignements techniques, professionnels et de la formation qualifiante s'est concrétisée par l'élaboration de 108 référentiels selon l'approche par compétence, dont 103 ont été validés.

Le projet de révision des programmes d'enseignement a été réalisé à 80%. Le projet d'acquisition des maquettes des diplômes a été exécuté à 100%.

- ***Renforcement des structures d'offre d'enseignement technique***

Les travaux de réhabilitation du Collège d'enseignement technique (CET) Théophile Mbemba de Komono ainsi que du Collège d'Enseignement technique mixte (CETM) d'Owando ont été entièrement réalisés. 11 autres collèges sont en cours de réhabilitation, dont le CET d'Abala (70,4%), le CETM 12 août de Pointe Noire (78%) et le Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) d'Elogo (60%).

Les travaux de réhabilitation des Lycées techniques industriels (LTI) du 5 Février et de Poaty Bernard ont été achevés. Ceux du Lycée Technique Agricole (LTAAC) de Brazzaville et du Lycée technique commercial 1er mai (LCTM) ont été réalisés respectivement à 62% et 55%.

2 LTCM, 4 LTI, 2 CETM, 4 CET, 3 CETA, 1 LTA et le LTI du 5 février ont été entièrement équipés. Des tables bancs ont été acquises pour

- ***Renforcement des capacités d'offre de formation professionnel et qualifiante***

Les travaux de réhabilitation de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) de Mossendjo ainsi que de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts (ENBA) de Brazzaville sont terminés. Ceux de l'Ecole Normale des Instituteurs sont réalisés à hauteur de 75%.

Si le Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PDCE) est réalisé à 75%, celui de la formation des formateurs ne l'a été qu'à hauteur de 40%.

La totalité des équipements a été acquise pour 7 centres des métiers industriels -CMI- (Mpouya, Albert Ikogne, Loutété, Sibiti, Botala, 12août de Pointe Noire et Owando), 3 CEFA (Pointe-Noire, Pokola et Brazzaville) et l'institut Professionnel Thomas Sankara.

4.4.2.4. Analyse des performances

Le nombre des établissements d'enseignement technique équipés en laboratoires, des ateliers et laboratoires d'enseignement technique équipés et des ateliers et laboratoires d'enseignement professionnel et normal équipés a augmenté, entrainant ainsi une baisse sensible du ratio élève-poste de travail à l'ETP. Il est passé entre 2012 et 2014 de 35 à 45 élèves par poste de travail. Toutefois les performances restent en deçà des objectifs fixés, en raison notamment du large éventail de projets soumis et n'ayant pas nécessairement fait l'objet d'études de faisabilité.

L'absence d'un dispositif de suivi et évaluation des projets, les lourdeurs dans la mise en œuvre de la procédure de passation des marchés publics et les lenteurs dans la chaîne de la dépense publique et les relations complexes

avec la Délégation Générale des Grands Travaux sont autant d'entraves à la bonne mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'enseignement technique, de la formation professionnelle, qualifiante et de l'emploi.

4.4.3. Enseignement Supérieur

4.4.3.1. Rappel des défis

Les principaux défis auxquels le sous-secteur est confronté portaient sur :

- la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation (document approuvé par décret n° 2010-823 du 31 décembre 2010) ;
- l'adéquation entre les offres de formation et les besoins du monde du travail ;
- l'élaboration d'une politique de formation/recyclage des personnels enseignants et non enseignants de l'enseignement supérieur ;
- le développement des filières professionnelles dans l'enseignement supérieur ;
- la réduction des disparités entre les sexes dans l'enseignement supérieur ;
- la généralisation de l'usage des nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC).

4.4.3.2. Rappel des objectifs

En réponse aux défis, les objectifs stratégiques du PND sont articulés autour : (i) du renforcement des capacités d'offre de service et (ii) de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation dans l'enseignement supérieur. Les objectifs spécifiques en sont : (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures universitaires ; (ii) l'accompagnement du secteur public et du secteur privé de l'enseignement supérieur ; (iii) l'amélioration de la santé dans l'enseignement supérieur et l'accompagnement des étudiants.

Les résultats attendus sont :

- 3 pôles universitaires départementaux créés ;
- 1 nouvelle résidence universitaire construite et équipée à l'UMNG ;
- 100 % des établissements de l'UMNG réhabilités et équipés ;
- 100 % des transferts réalisés ;
- 20 % des établissements privés agréés équipés ;
- l'annuaire statistique élaboré et diffusé ;
- le taux de prévalence du VIH/SIDA et des IST en milieu universitaire réduit ;
- 100 % des bourses et des aides sociales versées.

4.4.3.3. Progrès réalisés

Les principaux acquis au cours de la période 2012 -2014 sont :

- la construction d'une grande bibliothèque universitaire ;
- la construction de trois amphithéâtres de 1600 places ;
- le recrutement de 240 enseignants et de 285 personnels ATOS (administratifs, techniciens, ouvriers et services) ;
- l'arrimage de tous les établissements publics et privés d'enseignement supérieur au système Licence, Master, Doctorat (LMD) ;
- l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur à l'intérieur du pays (établissements privés à Pointe-Noire, Dolisie et Owando) ;
- l'ouverture de la chaire UNESCO en sciences de l'ingénieur à l'UMNG ;
- l'augmentation du nombre d'enseignants chercheurs inscrits sur les différentes listes d'aptitude et admis aux concours d'agrégation du CAMES en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion d'une part, et en sciences médicales d'autre part ;
- la constitution de la réserve foncière de l'enseignement supérieur notamment à Oyo, à pointe noire et à Ouesso dans le cadre du SDES ;
- la relance des activités de la commission nationale des équivalences des diplômes, titres et grades académiques (CNED) ;
- la réhabilitation et l'équipement des restaurants universitaires (ENS, ENAM, Tcheullima) ;
- la tenue à Brazzaville du 8 au 22 novembre 2014 du 16ème concours d'agrégation en sciences juridiques et politiques, sciences économiques et de gestion du conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Sur 8 candidats congolais présentés, 4 ont été promus aux grades de maîtres de conférence agrégés.

4.4.3.4. Analyse des performances

Le taux brut de scolarisation au supérieur était de 12,6% en 2014 contre 13,2% en 2012 et le taux d'admission dans l'enseignement supérieur stagnait à 19,7%. Il convient de souligner que le manque de renseignements pour un nombre important d'indicateurs ne permet pas une analyse pertinente des performances du sous-secteur de l'enseignement supérieur.

4.4.3.5. Défis et perspectives

Les contraintes dans la réalisation des objectifs du PND au niveau de l'enseignement supérieur sont liées principalement à : (i) l'absence d'un mécanisme efficace d'assurance qualité ; (II) l'absence d'une loi d'orientation de l'enseignement supérieur ; (iii) l'insuffisance des offres de formation ; (iv) l'insuffisance des cycles de formation continue ou de recyclage et (v) la faible application des accords signés avec différents partenaires.

Il n'existe actuellement pas de document d'analyse ni de l'efficacité interne, ni de la qualité de l'enseignement dans les institutions d'enseignement supérieur privé. Une telle analyse devrait être envisagée par les autorités pour garantir la crédibilité de l'enseignement supérieur privé au Congo.

Les actions suivantes sont également envisagées :

- la poursuite de la construction et d'équipement de l'Université Denis Sassou NGUESSO de Kintélé ;
- la construction et l'équipement de la Faculté de médecine, de pharmacie et d'endo-stomatologie de l'Université Marien NGOUABI ;
- la constitution de la réserve foncière de l'enseignement supérieur dans les départements.

4.4.4. Recherche Scientifique et Innovation Technologique

4.4.4.1. Rappel des défis du PND

Les principaux défis relevés dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, à la veille du PND, portent :

- l'absence d'une démarche stratégique à long terme ;
- les difficultés de fonctionnement du conseil supérieur de la science et de la technologie (CSST), de la délégation générale à la recherche scientifique et technologique (DGRST), de la direction générale de l'innovation technique (DGIT), du comité interministériel de la science et de la technologie (CIST) ;
- l'insuffisance des ressources financières allouées à la recherche scientifique (environ 0,22 % du PIB) ;
- l'absence d'un statut attrayant du chercheur ;
- la dégradation et l'obsolescence des infrastructures et des équipements ;
- le vieillissement prononcé du corps des chercheurs ;
- le déficit de relations de coopération scientifique internationale ;
- le déficit en chercheurs de haut niveau ;
- la faible articulation entre la recherche et le monde productif.

4.4.4.2. Rappel des objectifs du PND 2012 – 2016

Les objectifs stratégiques dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation technologique consistent à : (i) améliorer la gouvernance du secteur ; (ii) réformer le schéma institutionnel ; (iii) améliorer le statut du chercheur ; (iv) améliorer les infrastructures et les installations de recherche ; (v) renforcer l'offre de connaissances techniques et scientifiques d'utilité et (vi) renforcer les capacités humaines.

Les objectifs spécifiques en sont :

- elaborer les documents de stratégie et de politiques sectorielles ;
- elaborer le plan national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;
- assurer l'appui institutionnel du conseil supérieur de la science et de la technologie, du comité interministériel de la science et de la technologie et de la commission nationale d'éthique ;
- adapter les dispositions de la loi aux nouveaux textes créant les instituts ;
- augmenter l'allocation budgétaire de la recherche scientifique et technologique à au moins 1 % du PIB ;

- réviser le statut particulier des personnels de la recherche ;
- équiper les centres d'appui à l'innovation technologique ;
- réhabiliter les centres et instituts de recherche ;
- équiper les centres et instituts de recherche ;
- développer la recherche intégrée sur les céréales, les légumineuses et les cultures maraîchères ;
- appuyer le développement technologique des petites entreprises agroalimentaires.

4.4.4.3. Progrès réalisés

Les principales réalisations dans le sous-secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique sont :

- la création et l'opérationnalisation de quatre (4) Instituts Nationaux de Recherche : l'Institut National de Recherche Agronomique (IRA), l'Institut National de Recherche Forestière (IRF), l'Institut National en Sciences Exactes et Naturelles (IRSEN) et l'Institut National de Recherche en Sciences de la Santé (IRSSA) ;
- la restructuration du CERGEC pour en faire un Institut National Géographique ; du CRESSH pour en faire un Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines et du CRIPT pour qu'il devienne un Institut National de Recherche en Sciences de l'Ingénieur ;
- la réhabilitation et l'équipement du siège du Ministère, ceux de l'IRF et de l'IRSEN, des laboratoires de l'IRF et deux (2) villas dans l'enceinte de la Cité scientifique (ex ORSTOM) ;
- la construction des murs de sécurité de la Cité scientifique de Brazzaville, du bâtiment de la station de l'IRA à Mossaka, de l'animalerie de l' et du laboratoire de fabrication des médicaments contre le paludisme (Coopération Congo-Vietnam).

4.4.4.4. Analyse des performances

Le nombre de maitres de recherche est seulement passé de 15 en 2012 à 16 en 2014, celui des chargés de recherche de 23 à 24 et les assistants de recherche de 43 à 48.

4.4.4.5. Défis et perspectives

Les défis auxquels le PND a eu à faire face demeurent entiers, en particulier l'absence d'un statut attrayant du chercheur, le vieillissement prononcé du corps des chercheurs, le déficit en chercheurs de haut niveau et la faible articulation entre la recherche et le monde productif. L'on peut aussi signaler une fuite des cerveaux causée par le statut peu attractif des chercheurs.

Les perspectives sont ainsi orientées vers l'amélioration du statut du chercheur et de leurs conditions de travail ; l'élaboration d'un document de stratégie et de politique sectorielle ainsi que d'un plan national de la recherche et de l'innovation ; et l'opérationnalisation des nouveaux instituts de la recherche et de l'innovation crées.

4.4.5. Santé et Population

4.4.5.1. Rappel des défis

Les principaux défis relevés dans le domaine de la santé et de la population, à la veille de la mise en œuvre du PND, portent :

- la faible performance du système de santé : qualité et disponibilité médiocres des services et des soins, incapacité à répondre efficacement et en temps utile aux situations d'urgence et faible capacité de coordination et de mobilisation des ressources ;
- le faible accès des populations aux soins et services de santé de qualité,
- la faible capacité de gestion des ressources humaines, financières, des équipements, des médicaments et des dispositifs médicaux ;
- la précarité de la santé environnementale ;
- la malnutrition importante des enfants en milieu urbain et rural ;
- la forte morbidité et mortalité infantile due aux maladies infectieuses et parasitaires ;
- un taux élevé de prévalence des IST et VIH /SIDA chez les jeunes.

4.4.5.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques du PND pour le sous-secteur de la santé visent à : (i) renforcer le fonctionnement et la gouvernance du secteur de la santé ; (ii) améliorer l'accès aux services de soins et (iii) renforcer l'offre de soins de qualité.

Les objectifs spécifiques en sont :

- renforcer le fonctionnement des structures à tous les niveaux du système de santé ;
- améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur de la santé ;
- améliorer la couverture sanitaire ;
- réduire les exclusions et les inégalités à l'accès aux services de soins ;
- développer les ressources humaines de santé ;
- promouvoir les services de santé ;
- améliorer la qualité des prestations ;
- renforcer le système de gestion des médicaments.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- 100 % des structures sanitaires avec un budget de fonctionnement ;
- 80 % des plans d'action exécutés ;
- le cadre juridique des structures sanitaires disponible ;
- tous les chefs-lieux de département dotés d'hôpitaux généraux ;
- tous les chefs-lieux de districts et de communes dotés d'un hôpital de référence avec un dépôt de sang ;
- 5 structures sanitaires spécialisées crées ;
- les structures sanitaires construites/réhabilitées/équipées avec un personnel suffisant qualitativement et quantitativement ;
- un accès égal aux soins de toute la population grâce à un système d'assurance maladie universelle ;
- la prise en charge des populations vulnérables garantie (PVVIH, enfants, peuples autochtones) ;
- un laboratoire central de contrôle de qualité créé ;
- le VIH, le paludisme et la tuberculose sous contrôle ;
- la morbidité due aux principales maladies transmissibles réduite de plus de 50 % ;
- les maladies tropicales négligées réduites de 50 % ;
- la morbidité et la mortalité par maladies non transmissibles fortement réduites : moins de 50 % pour l'AVC, moins de 5% pour le diabète et moins de 30% pour l'HTA pour adultes ;
- 80 % de la population satisfaite des prestations sanitaires ;
- un cadre logique et un plan permanent de riposte contre les catastrophes et les épidémies créés.

4.4.5.3. Progrès réalisés

Le Gouvernement a adopté en janvier 2012 un décret sur l'amélioration de la rémunération des agents de la santé et des affaires sociales, l'objectif poursuivi étant de les motiver et de les fidéliser en revalorisant leur métier. Le Ministère de la Santé et de la Population a élaboré le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2014-2018. Celui-ci définit la stratégie nationale dans le secteur, précise les objectifs stratégiques et les axes d'interventions pour améliorer l'état de santé de la population.

Plusieurs initiatives de gratuité ont permis d'améliorer l'accès aux soins de plusieurs couches de la population. C'est le cas notamment du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans et les femmes enceintes, le VIH et la tuberculose, la césarienne et des autres interventions obstétriques majeures. Ces initiatives ont toutefois été confrontées, pour certaines, à des ruptures temporaires d'intrants.

Un ensemble de programmes et projets spécifiques sont mis en œuvre, tels que :

- le Programme Elargi de Vaccination ;
- le Programme National de Lutte contre le paludisme ;
- le Programme National de Lutte contre la tuberculose ;
- le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA ;
- le Programme National de Lutte contre l'onchocercose ;
- le Programme National de Lutte contre la lèpre, le pian et l'ulcère de Buruli ;
- le Programme National de Lutte contre la trypanosomiase ;
- le Programme National de Lutte contre la schistosomiase ;

- le Programme National de Lutte contre les maladies diarrhéiques ;
- le Projet Prévention Transmission Mère - Enfant (PTME) et
- le Projet Initiative Congolaise d'Accès aux Anti Rétro Viraux.

Le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHUB) a procédé en 2013 au recrutement de près de 400 nouveaux agents, dont 264 agents paramédicaux en vue de faire face au déficit en personnel. 1100 étudiants ont bénéficié d'une bourse en 2013 et 2014 pour poursuivre leurs études de médecine à Cuba.

Dans le cadre de l'initiative 2012 « Année de la santé », de nombreuses infrastructures ont été ou sont encore en cours de construction, de réhabilitation et d'équipement, tels que :

- la construction du centre national de traitement de la drépanocytose au CHU de Brazzaville, terminée ;
- la construction du centre d'hémodialyse du CHU de Brazzaville, achevée ;
- la construction de l'hôpital spécialisé d'Oyo, accomplie ;
- la réhabilitation de l'hôpital de base de Talangaï, réalisée ;
- la réhabilitation de l'hôpital de base de Nkayi, terminée ;
- la réhabilitation de l'hôpital 31 juillet d'Owando achevée ;
- la construction de l'hôpital spécialisé d'Oyo, finie ;
- la réhabilitation et l'équipement de l'hôpital Mère et Enfant Blanche Gomès exécutés à 90 % ;
- les réhabilitations du CHU de Brazzaville et de l'hôpital de base de Gamboma, exécutées à hauteur de 80% ;
- la construction et l'équipement de 12 hôpitaux généraux dans les départements, exécutés à 70%.

4.4.5.4. Analyse des performances

Les informations disponibles, en l'absence de résultats d'enquêtes récentes, ne permettent pas d'apprécier les performances du secteur de la santé.

Elaboré en 2013, le Plan National de Développement sanitaire 2014-2018 n'a pas encore été adopté. Les années 2012 à 2013 n'ont pas été couvertes par l'ancien PNDS 2007-2011. Le système d'information sanitaire n'est pas pleinement opérationnel.

Plusieurs cadres stratégiques ont été élaborés, dictés par les spécificités de divers programmes, projets et autres interventions. Les périodes couvertes par ces différents cadres stratégiques traduisent ainsi un réel défaut d'alignement sur un cadre unique de référence (ex. plan de suivi et évaluation 2011-2015, Cadre stratégique de lutte contre le Sida 2011-2015, Plan pluriannuel complet (PPAC)2012-2016, feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile 2008-2015, Plan de repositionnement de la planification familiale 2012-2016).

4.4.5.5. Défis et perspectives

L'analyse réalisée dans le programme biennal 2015-2016 fait ressortir un état de santé de la population congolaise préoccupant malgré les avancées observées. Les principales contraintes qu'elle met en relief se situent dans :

- l'inadaptation du cadre juridique, l'absence de politiques, stratégies et normes dans divers domaines du système de santé ainsi que des textes d'application de certains décrets et lois ;
- l'insuffisance de plateaux techniques conséquents ;
- L'insuffisance et la mauvaise répartition des ressources humaines ;
- l'absence d'une carte sanitaire formellement établie ;
- le délabrement des infrastructures des établissements existants ainsi que la vétusté de leurs plateaux techniques ;
- les ruptures fréquentes des stocks de médicaments, produits sanguins, réactifs et consommables ;
- la faible capacité de planification à tous les niveaux du système (plans opérationnels budgétisés, conférence budgétaire, cadre de dépense à moyen terme) ;
- L'irrégularité dans la production des annuaires statistiques et des comptes nationaux de la santé ;
- la défaillance de la maintenance régulière des équipements médicaux.

Les défis à relever sont ainsi :

- la faible gouvernance du sous-secteur ;
- l'accès limité des populations aux soins et services médicaux de spécialité ;
- la couverture encore insuffisante en centres de santé intégrés et hôpitaux de base ;
- la faible qualité des soins et services offerts ;
- la faiblesse de capacités nationales en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi-évaluation des politiques, des stratégies et des plans d'action ;
- la faible capacité de gestion et l'utilisation non rationnelle des ressources humaines ;
- la disponibilité limitée des médicaments et autres produits médicaux dans les formations sanitaires.

Les perspectives développés dans le programme biennal sont articulées autour de :

- l'amélioration de la gouvernance des structures administratives, des formations sanitaires, des programmes et projets de santé ;
- le renforcement des capacités de management des directions centrales, des hôpitaux généraux, des établissements sous tutelle, des directions des départements médicaux, des districts sanitaires et des hôpitaux de district ;
- l'accélération de la couverture de la population en soins et services essentiels de qualité ;
- l'amélioration de la couverture des formations sanitaires en services d'hygiène essentiels ;
- le renforcement de la contribution du secteur privé à l'offre de soins et services de santé ;
- le renforcement de la supervision dans les districts sanitaires ;
- l'amélioration de l'équité dans l'accès aux paquets de soins et services essentiels ;
- l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'usage rationnel des médicaments et produits médicaux ;
- l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des produits sanguins ;
- la promotion de l'approche communautaire dans l'organisation de l'offre de soins et de services essentiels dans les districts sanitaires ;
- le renforcement des capacités nationales en matière de préparation et de réponse aux urgences.

4.4.6. Protection sociale

4.4.6.1. Rappel des défis à la veille de la mise en œuvre du PND

Les mécanismes existants de protection sociale ne couvraient pas tous les risques de vulnérabilité et de fragilité et ne prenaient en compte qu'une infime partie de la population, en l'occurrence les travailleurs du secteur formel.

Les aides sociales étaient très limitées, bien qu'existant actuellement sous forme monétaire, matérielle et médicale, ou à travers l'octroi de certificats d'indigence donnant droit à la réduction des frais d'hospitalisation.

L'absence d'une politique nationale en faveur de la famille exposait les populations à de nombreux problèmes notamment de logement, d'alimentation, d'éducation, de santé et de transport.

Certains groupes sociaux tels que les populations autochtones, les enfants vivant sans cadre familial, les personnes handicapées, les personnes âgées ainsi que les filles et les femmes soumises à des discriminations et abus liés à leur statut dans la société congolaise, sont exposés à une vulnérabilité accrue.

4.4.6.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques dans le domaine des affaires sociales et de la solidarité sont ainsi : (i) le renforcement de l'offre et de la qualité des services d'action sociale et (ii) l'amélioration de l'environnement social et l'intégration des groupes vulnérables.

Les objectifs spécifiques en sont : (i) la construction d'infrastructures ; (ii) la réhabilitation et l'équipement des infrastructures d'offre de service d'action sociale (iii) la protection sociale des groupes vulnérables ; (iv) la promotion de l'autonomisation des personnes et des groupes vulnérables ; (v) la protection et la promotion de la famille ; (vi) la prise en charge des enfants en difficulté ; (vii) la protection des droits des personnes handicapées ; (viii) la prise en charge des personnes handicapées et (ix) la promotion et la prise en charge des peuples autochtones et des autres minorités.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- 15 infrastructures d'action sociale construites ;
- 1 000 agents sociaux formés ;
- Des filets sociaux de sécurité mis en place (assurance maladie, alimentaire, logement, scolaire) ;
- 10 000 bénéficiaires des filets sociaux de sécurité :
- 3 textes en faveur de la famille élaborés ;
- 12 000 personnes sensibilisées sur le code de protection de l'enfant ;
- 1 000 enfants pris en charge ;
- 1 000 personnes formées dans les institutions spécialisées ;
- 24 unités de dépistage précoce des handicaps créées ;
- 10 campagnes de détection précoce des handicaps organisées ;
- 70 % des familles autochtones touchées par la promotion de la prise en charge des populations autochtones et des autres minorités ;
- 70 % des populations autochtones prises en charge à travers les AGR ;
- 100 % des personnes sans mélanines pris en charge ;
- stratégie de développement de l'entreprenariat communautaire élaborée ;
- 500 entreprises communautaires créées ;
- une stratégie de prise en charge des victimes des catastrophes élaborée ;
- 32 lois révisées et textes élaborés en matière d'affaires sociales, d'actions humanitaires et solidarité.

4.4.6.3. Progrès réalisés

- ***Promotion de la législation et de la réglementation du travail et de la sécurité sociale***

Les principales actions menées à ce titre au cours de la période sous revue ont été :

- la ratification de la convention relative au droit des personnes handicapées et de son protocole facultatif, en février 2014 ;
- la présentation du rapport périodique sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant au comité des droits de l'enfant en janvier 2014, à Genève ;
- l'élaboration du cadre stratégique sur le renforcement du système national de protection de l'enfance ;
- la vulgarisation à Brazzaville du décret n°2011/341 du 12 mai 2011 fixant les conditions et les modalités de création et d'ouverture des structures privées d'accueil et d'hébergement des enfants : 64 animateurs formés et 235 structures identifiées et sensibilisées ;
- l'adoption, en août 2014, par l'Assemblée Nationale, de la loi créant la Caisse des pensions des agents de l'Etat (CPAE)[63], en remplacement de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), dans l'objectif d'étendre progressivement la sécurité sociale à l'ensemble de la population ;
- l'adoption en juin 2014, de la loi créant la Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des travailleurs du secteur privé (CRPP) et la Caisse de la Famille et de l'Enfance en Difficulté (CFED), après dissolution de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)[64];
- l'adoption, en juin 2014, par le Parlement de la loi instituant le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) 2014[65];
- la préparation d'un système de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel, avec l'élaboration de 30 textes législatifs et règlementaires[66];
- la préparation d'un cadre juridique au profit des travailleurs indépendants, avec un avant-projet du Code du travail adopté lors des négociations globales du 12 août 2013[67].

[63] Elle a été promulguée le 31 août 2015 sous la Loi n° 11-2015 portant création de la caisse des pensions des agents de l'Etat

[64] Loi n° 10-2014 du 13 juin 2014 portant réforme du système de sécurité sociale. Cette même loi transfère la gestion :

- des prestations familiales à la Caisse de la Famille et de l'Enfance en Difficulté (CFED) créée par la Loi n° 12-2014 du 13 juin 2014 ;
- des risques professionnels et des pensions des travailleurs privés à la Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des travailleurs du secteur privé (CRPP) créée par la Loi n° 11-2014 du 13 juin 2014.

[65] Il été institué par la Loi n° 37-2014 du 27 juin 2014

[66] Il sort du rapport de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel publié en novembre 2011 que sur 693.148 emplois enregistrés à Brazzaville et à Pointe-Noire, 674.432 sont informels. Pour étendre le champ d'application de la sécurité sociale aux travailleurs de ce secteur, il a été préconisé de prendre en compte chaque année le quart desdits travailleurs.

[67] Il a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour saisine de la Cour suprême.

Des conventions collectives ont été négociées pour les branches hydrocarbures, foresterie et environnement. S'y ajoutent la création et la mise en œuvre de l'Institut National du Travail Social (INTS).

- ***Prestation de service d'action sociale et humanitaire en faveur des groupes sociaux vulnérables***

Les principales réalisations ont été dans ce domaine :

- 3693 enfants handicapés pris en charge dont 150 enfants IMC consultés (60 à Pointe-Noire et 90 à Brazzaville) par une mission de la Fondation Sur un pied d'égalité ;
- 110 enfants opérés et pris en charge dans le cadre de la campagne 2014 des interventions chirurgicales sur les malformations congénitales de l'appareil locomoteur à Dolisie ;
- la dotation de 275 appareils orthopédiques (prothèses, chaussures orthopédiques, orthèses…) ;
- 755 enfants et jeunes scolarisés dans les établissements spécialisés et à l'université ;
- 189 personnes handicapées en apprentissage professionnel dont 31 finalistes au CNRPPH ;
- 30 personnes handicapées responsables d'OPH formées sur la vie associative à Pointe-Noire.
- 121 enfants de 0 à 2 ans ont reçu des kits de vêtements contre le froid dans la Lékoumou ;
- la distribution de kits vestimentaires contre le froid dans la Lékoumou à 121 enfants de 0 à 2 ans ;
- l'enregistrement de 700 enfants à l'Etat civil dans la Likouala et la Lékoumou ;
- l'assistance de 19700 ressortissants de la RDC dans le cadre de l'humanisation de l'opération de police « mbatayabakolo ».

- ***Transferts sociaux et autres mesures visant la réduction de la vulnérabilité à grande échelle***

Ils ont porté essentiellement sur :

- le financement et la mise en œuvre du projet filet de sécurité alimentaire avec l'appui du programme alimentaire mondial : assistance alimentaire apportée à 5000 familles très pauvres ;
- l'élaboration, le financement et le lancement du projet Lisungi ;
- 21 transferts à Brazzaville pour 2824 ménages soit 16 944 bénéficiaires.

- ***Promotion de la législation et de la réglementation du travail et de la sécurité sociale***

Des conventions collectives ont été négociées pour les branches hydrocarbures, foresterie et environnement S'y ajoutent la création et la mise en œuvre de l'Institut National du Travail Social (INTS).

4.4.6.4. Défis et perspectives

Les principales contraintes internes auxquelles ce secteur se trouve confronté sont : la lenteur dans la production des termes de référence, des spécifications et des prescriptions techniques ; la faible implémentation des mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel ; et les lenteurs dans l'automatisation des retraites et du système de droits à pension.

Au niveau externe, les principales contraintes qui sont autant de défis, se situent, comme pour nombre de secteurs, dans les lenteurs dans la chaîne de dépenses publiques.

Les perspectives se situent dans la concrétisation de l'installation et le fonctionnement des nouvelles caisses de sécurité sociale ; la poursuite de l'élaboration des textes d'application des lois instituant les nouveaux régimes de sécurité sociale et la prise en charge des travailleurs de l'économie informelle ainsi que de leurs familles par le système de sécurité sociale.

4.4.7. Promotion de la Femme et Intégration de la Femme au Développement

4.4.7.1. Rappel des défis

Le diagnostic établi dans ce domaine révélait une condition de la femme se caractérisant par de nombreuses inégalités, avec le nombre élevé de femmes pauvres, leur faible représentativité dans les sphères de décisions, leur faible taux d'accès aux services sociaux de base, leur surcharge de travail, l'insuffisance de leurs pouvoirs de décisions, leur faible niveau d'instruction, leur accès limité aux ressources et moyens de production, le faible développement de la santé maternelle, le fort taux de mortalité maternelle et infantile et la forte prévalence du VIH /SIDA chez les femmes.

4.4.7.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques du PND pour la promotion de la femme consistent ainsi à :

- renforcer les capacités d'offre de service ;
- promouvoir la femme.

Les objectifs spécifiques en sont :

- construire des infrastructures d'information et de la documentation sur la femme ;
- réhabiliter et équiper les infrastructures de recherche, d'information et de la communication sur la femme ;
- renforcer les capacités des gestionnaires des maisons de la femme ;
- mettre en œuvre la politique nationale genre ;
- accompagner les femmes à l'autonomisation ;
- vulgariser les textes juridiques sur les droits fondamentaux de la femme ;
- promouvoir la parité ;
- vulgariser la politique nationale genre.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- 12 maisons de la femme construites ;
- 12 maisons de la femme équipées ;
- 12 terrains acquis ;
- 12 gestionnaires des maisons formés ;
- 600 femmes formées aux petits métiers ;
- 20 centres de formation aux petits métiers appuyés ;
- des campagnes de vulgarisation de tous les textes législatifs et réglementaires au niveau national et international et garantissant les droits et liberté ;
- la promotion des mesures d'actions affirmatives en faveur d'une représentation accrue des femmes dans les instances de prise de décisions.

4.4.7.3. Progrès réalisés

Le manque de statistiques et de données fiables à même de pouvoir mesurer l'effet des actions entreprises dans le domaine de la promotion et de l'intégration de la femme au développement ne permet pas une appréciation des progrès réalisés.

4.4.7.4. Défis et perspectives

Les défis à relever en matière de la promotion de la femme et Intégration de la femme se situent dans :

- la faible appropriation de la thématique Genre aux niveaux sectoriel et national ;
- la modicité des ressources et budgets alloués au département de la promotion de la femme et aux questions de genre ;
- la faible disponibilité de données ventilées par sexe ;
- l'absence d'un réel ancrage du genre dans les autres secteurs ;
- la faiblesse de la productivité des femmes actrices économiques et insuffisance des structures d'appui ;
- la faible représentativité des femmes dans les sphères de prise de décisions, et
- la méconnaissance des textes et instruments juridiques protégeant la femme.

4.4.8. Jeunesse et Education Civique

4.4.8.1. Défis du PND

La situation dans le sous-secteur est, à la veille de la mise en œuvre du PND, caractérisée par une faible assistance publique ou privée auprès des jeunes et un manque de structures socio-éducatives et socio-culturelles telles que les cinémas, les parcs, les aires de jeux, les espaces de sport, les bibliothèques et autres activités artistiques.

4.4.8.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques consistent à : (i) renforcer les capacités d'offre de service et (ii) améliorer l'encadrement de la jeunesse.

Les objectifs spécifiques en sont :

- réhabiliter les infrastructures de jeunesse ;
- construire les infrastructures de l'éducation civique ;
- construire les infrastructures de la jeunesse ;
- renforcer les capacités des gestionnaires des infrastructures de la jeunesse et de l'éducation civique ;
- promouvoir les loisirs sains ;
- renforcer l'éthique morale ;
- elaborer et mettre en œuvre la politique nationale de la jeunesse ;
- renforcer les activités sportives et culturelles ;
- appuyer les activités productives des jeunes promoteurs ;
- promouvoir la charte africaine de la jeunesse.

Les principaux résultats attendus en 2016, en sont :

- les jeunes disposent de 12 infrastructures ;
- les jeunes bénéficient de 36 infrastructures construites ;
- 50 animateurs de jeunesse formés ;
- 81 focus et séminaires organisés à l'endroit des jeunes ;
- 36 journées de vulgarisations organisées ;
- 24 maisons et centres de loisirs disponibles ;
- 12 jeux sportifs et culturels organisés ;
- 200 jeunes promoteurs assistés.

4.4.8.3. Progrès réalisés

- ***Renforcement des capacités institutionnelles***

Les principales actions mises en œuvre ont été :

- la création et l'installation de 2 230 clubs civiques sur toute l'étendue du territoire ;
- l'édition et la diffusion d'un code de bonne conduite des jeunes ;
- l'institution du dialogue intergénérationnel entre les membres du conseil national de la jeunesse et les membres du gouvernement sur les thématiques de la jeunesse ;
- l'organisation d'une campagne de vulgarisation de la charte africaine de la jeunesse ;
- la formation de 20 animateurs de jeunesse ;
- a formation de 187 jeunes à l'élaboration de projets en partenariat avec la conférence des ministres africains en charge de la jeunesse (CONFEJES).

- ***Renforcement des capacités d'offre de services***

Deux centres d'appui technique Ouenzé (Brazzaville) et Otsendé (Cuvette) ont été réhabilités. L'hôtel du Djoué (Brazzaville) a également été réhabilité. Le centre d'appui technique d'Aubeville (Bouenza) a été réhabilité à hauteur de 80%.

- ***Amélioration de l'engagement de la jeunesse***

Les actions menées à ce niveau ont porté sur :

- l'organisation de la seconde édition de la colonie de vacances à Sibiti (Lékoumou) ;
- l'organisation de la première édition du Chantier Jeunesse internationale ;
- la tenue de la troisième édition de la Conférence Générale de la Jeunesse ;
- l'organisation des rencontres citoyennes ;
- la réalisation de onze campagnes de sensibilisation sur les comportements déviants ;
- l'édition de onze supports pédagogiques ;
- l'organisation de 2 semaines culturelles
- la tenue de 20 journées de vulgarisation à l'éthique morale ;
- l'édition et la diffusion du code de bonne conduite du jeune (100 engagements du citoyen congolais).

4.4.8.4. Défis et perspectives

Ils se situent, au regard des résultats à mi-parcours de la mise en œuvre du PND, dans la poursuite de :

- la mise en œuvre du projet club civique ;
- la mise en œuvre du programme d'éducation civique, morale et pour la paix dans les cycles préscolaires, primaire, secondaire, technique et professionnel ;
- la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (bafa) ;
- la création du corps des jeunes volontaires du congo ;
- la réhabilitation des structures socio-éducatives, culturelles et de loisirs, y compris le grand projet de construction du palais de la jeunesse à brazzaville ; et
- l'organisation de la colonie de vacances et du chantier jeunesse international.

4.4.9. Culture et Arts

4.4.9.1. Rappel des défis du PND

L'état des lieux du secteur met en relief le niveau de dégradation avancée des infrastructures et des équipements culturels, le nombre limité de musées et de bibliothèques fonctionnels ainsi que le manque de salles de cinéma.

4.4.9.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques en sont ainsi :

- renforcer l'offre de services culturels et artistiques ;
- promouvoir la culture et les arts.

Les objectifs spécifiques sont :

- réhabiliter et construire les infrastructures culturelles et artistiques ;
- développer les équipements ;
- renforcer les capacités des gestionnaires des infrastructures culturelles et artistiques ;
- renforcer le dispositif législatif et réglementaire ;
- renforcer l'organisation des manifestations culturelles dans les établissements scolaires ;
- sensibiliser à la consommation d'œuvres culturelles et artistiques nationales ;
- promouvoir l'organisation de manifestations culturelles et artistiques au niveau national ;
- promouvoir la participation du Congo aux manifestations culturelles et artistiques au niveau international.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- 250 spectacles à organiser ;
- 200 nouveaux talents artistiques ;
- 10 galeries construites ;
- 12 bibliothèques construites et équipées ;
- 15 musées construits ;
- 12 maisons de la culture construites

4.4.9.3. Progrès réalisés

- ***Arts et lettres***

Parmi les quatre projets figurant dans ce programme, seule la Bibliothèque nationale a été réalisée et réceptionnée. Le projet de Centre culturel Letembet Ambily a été exécuté à hauteur de 35%. Les deux autres n'ont connu aucune réalisation. Il s'agit de la construction et de l'équipement de la Maison de la Culture et du Cercle culturel de Dolisie pour lequel les terrains ont déjà été acquis.

- ***Patrimoine***

Des neuf projets relevant de ce programme, trois ont été exécutés à 100% (réhabilitation des musées de Mossaka et de Kinkala et du mausolée Marien NGOUABI). Le projet Monuments l'a été à hauteur de 70% (quatre n'ont pas encore été érigés mais déjà fabriqués). Les projets de musée national et de musée Ngala à Oyo sont exécutés à 50%. Les projets Matériel de fouilles archéologiques et audiovisuels, et Palais royal de Mbé ont été réalisés respectivement à 60 et 45%. Le projet « Archives et Documentation » n'a pas encore démarré.

- ***Pilotage de la stratégie ministérielle***

Des cinq projets prévus, un seul a été exécuté à 100%. Il s'agit du projet Hangar de musique. Les quatre autres n'ont reçu aucun financement.

4.4.9.4. Défis et perspectives

Les principaux défis dans le domaine de la culture et des arts résident dans le manque de moyens financiers au niveau de la cellule de gestion des marchés publics du ministère et les lenteurs dans la production des termes de référence, les spécifications et les prescriptions techniques ainsi que les lenteurs observées dans la chaine des dépenses, et notamment Le non-respect des délais réglementaires dans l'approbation des marchés.

Les réponses à ces défis se situent dans l'accélération de la procédure de traitement des dossiers au niveau de la chaîne de la dépense et l'amélioration des procédures de décaissement des fonds liés à l'exécution des projets. Plus spécifiquement, il est la construction de la Cité de la culture comme la construction d'une maison de la culture dans chaque chef-lieu de département, projet pour lequel des terrains ont déjà été acquis depuis 2013.

4.4.10. Sport et Education Physique

L'état des lieux fait dans le PND mettait en relief pour le sous-secteur du sport et de l'éducation physique :

- le faible niveau d'organisation des associations et fédérations sportives ;
- l'insuffisance des équipements sportifs modernes ;
- l'absence d'un cadre de concertation entre les fédérations sportives nationales, les écoles de sports, les centres de formation des sportifs et les instituts de formation des cadres sportifs ;
- l'insuffisance des cadres qualifiés en matière de sport (cadres administratifs, techniciens des équipements sportifs, juges, arbitres et officiels) ;
- l'inexistence de politiques sportives au niveau des collectivités locales.

Le sous-secteur éducation physique était quant à lui caractérisé par :

- l'absence d'un minimum d'équipements sportifs dans les établissements scolaires ;
- l'inadaptation de la plupart des écoles (surtout privées) à la pratique de l'EPS ;
- l'absence de la pratique de l'éducation physique et sportive à l'école primaire ;
- le non-respect des textes fixant l'articulation des relations entre les Ministères chargés des enseignements et celui en charge de l'Éducation Physique et Sportive ;
- la dévalorisation de la fonction d'enseignant d'EPS.

4.4.10.1. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs stratégiques en matière de sport et d'éducation physique s'articulaient autour :

- du renforcement des capacités d'offre de service ;
- de la promotion du développement du sport et de l'éducation physique.

Les objectifs spécifiques en sont : (i) organiser et participer à des compétitions de haut niveau ; (ii) améliorer la formation des sportifs ; (iii) aménager, construire et équiper des infrastructures sportives ; (iv) renforcer les capacités techniques des fédérations sportives ; (v) vulgariser la pratique du sport de masse ; (vi) développer la pratique de l'éducation physique et sportive ; (vii) élaborer le cadre juridique et institutionnel de la pratique du sport et de l'éducation physique et (viii) financer la pratique de l'éducation physique et du sport scolaire et universitaire.

Les principaux résultats attendus en 2016 sont :

- des événements sportifs internationaux organisés annuellement au Congo ;
- la participation à des événements sportifs internationaux ;
- le Système de financement des fédérations et associations sportives rendu opérationnel à 50 % ;
- 2 centres d'entraînement de haut niveau (athlétisme et handball) créés ;
- les programmes de sport-étude développés ;
- des complexes sportifs construits ou réhabilités dans tous les chefs-lieux des départements ;
- le gymnase d'Oyo opérationnel et fonctionnel ;
- les infrastructures sportives de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Owando équipées aux normes internationales ;

- les encadreurs recyclés ou formés dans les fédérations sportives nationales ;
- des plates-formes sportives créées dans tous les lycées des chefs-lieux de département ;
- les jeux de l'ONSSU développés ;
- le document de politique nationale du sport et les textes d'accompagnement élaborés et mis en œuvre à 100 % ;
- le système de financement des associations sportives scolaires mis en place et rendu opérationnels à 100 %.

4.4.10.2. Progrès réalisés

Le sous-secteur a connu une période particulière avec les travaux de construction liés aux 11èmes Jeux Africains de Brazzaville de septembre 2015. Ces travaux ont complété d'autres réalisés dans le cadre de la municipalisation accélérée.

La construction et l'équipement du gymnase d'Oyo sont achevés.

Les constructions du Complexe Sportif de Kintélé, du Gymnase de Makélékélé, du Gymnase du Stade A. MASSAMBA-DEBAT, C du Gymnase de Talangaï et du Gymnase de Ouenzé sont réalisées à hauteur de 95%.
La construction du Stade Marien NGOUABI d'Owando, du Stade de Dolisie, du Complexe Omnisport de Ouesso et du Gymnase de Ouenzé a atteint un taux d'exécution de 90%.

La construction du complexe omnisport de Sibiti a été réalisée à 80%.

Les constructions du complexe omnisport d'Ewo, du stade de Nkayi et du complexe omnisport de Kinkala ont été exécutées à hauteur de 75%.

Les travaux préparatoires des 11èmes Jeux Africains 2015 ont été réalisés en 2014, à 90%.

Par ailleurs, 3 plateformes sportives ont été construites et 36 établissements scolaires ont été équipés.

Au niveau du renforcement des capacités institutionnelles :

- 20 athlètes ont été placés dans les centres de formation ;
- 707 enseignants d'EPS ont été recrutés ;
- 600 associations sportives scolaires ont été agréées ;
- 600 associations sportives universitaires agréées ;
- 600 participants ont été enregistrés aux jeux nationaux de l'ONSSU.

4.4.10.3. Analyse des performances

Les capacités d'accueil des stades se sont accrues de 65 000 places en 2012 à 100 000 places en 2014. Toutefois, si au niveau de la capacité d'accueil des stades un effort particulier a été consenti, il n'en a pas été de même au niveau scolaire où un travail de fond reste à réaliser.

Contraintes et défis

Malgré les réalisations infrastructurelles effectuées dans le cadre des municipalisations accélérées, ce sous-secteur souffre de contraintes, parmi lesquelles on note l'insuffisance des équipements sportifs modernes ; l'insuffisance de cadres qualifiés en matière de sport (cadres administratifs, techniciens des équipements sportifs, juges, arbitres et officiels) ; l'inexistence d'un plan national de développement du sport et de l'éducation physique ; l'absence d'un minimum d'équipements sportifs dans les établissements scolaires ; l'inadaptation de la plupart des écoles (surtout privées) à la pratique de l'EPS et l'absence de pratique de l'éducation physique et sportive à l'école primaire.

4.4.11. Synthèse de la mise en œuvre du pilier 4

Exécution budgétaire du pilier Développement social et inclusion.

Les projections de dépenses du PND pour la mise en œuvre du pilier 4 « Développement social et inclusion » étaient de 1 759,0 milliards de FCFA sur la période 2012-2014. Les lois de finances ont augmenté ces ressources à 1893,9 milliards de FCFA. Cet accroissement de 7,7% du budget alloué au pilier est lié à la décision gouver-

nementale de faire de 2012 l'Année de la santé, et 2013 et 2014 Année de l'éducation ainsi qu'aux mesures et actions prises pour faire face au sinistre du 4 mars 2012 et à la construction des infrastructures des 11èmes jeux africains.

Tableau 8 : Exécution budgétaire du pilier 4

Pilier / Secteurs	Prévisions 2012-2014 PND	allocations 2012– 2014 LF	Exécution de 2012 à 2014				
			Exécution	LF	PND	Ecart Exécution/ LF	Ecart Exécution / PND
Pilier 4 : Développement Social	1 758 983	1 893 854	2 178 779	115,0%	123,9%	15,0%	23,9%
Renforcement du système éducatif	883 344	1 008 612	778 627	77,2%	88,1%	-22,8%	-11,9%
Promotion de la santé et de la nutrition	625 141	568 010	927 138	163,2%	148,3%	63,2%	48,3%
Renforcement de la protection social et inclusion des groupes vulnérables	52 213	70 387	41 444	58,9%	79,4%	-41,1%	-20,6%
Promotion du sport et de la culture	198 286	246 845	431 571	174,8%	217,7%	74,8%	117,7%

Source : A partir des données du Ministère de l'Economie et des Finances, DGB et Ministère du Plan et de l'Intégration, DPIP.

Globalement, le niveau d'exécution du pilier 4 dépasse de 15% les allocations des lois de finances initiales et de 23,9% les projections du PND. Cette sur exécution résulte l'augmentation par la Loi de finances rectificative de 2014 qui a augmenté le budget alloué de la santé de 78,9% par rapport à la Loi de finances initiale et de 51,4% par rapport aux prévisions du PND. De même cette loi rectificative a augmenté le budget affecté à la promotion du sport de 85,5% par rapport à la LFI et de 172,2% par au PND. Ces écarts importants entre les prévisions du PND, les affectations des Lois de finance initiales et les allocations des lois de finances ratificative traduit un problème de planification, de programmation et de budgétisation du pilier en particulier et du PND en général.

4.4.11.1. Principales mesures prises et politiques

Quatre documents de politiques ont été élaborés ou adoptés :

- le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2014-2018, élaboré en 2013.
- la Stratégie sectorielle de l'éducation pour la décennie 2015 – 2025, élaboré en 2014 ;
- le programme biennal de développement sanitaire 2015 – 2016, adopté en 2014
- la poursuite de la réforme des programmes des enseignements techniques, professionnels et de la formation qualifiante, avec l'élaboration de 108 référentiels selon l'approche par compétence dont 103 validés.

Par ailleurs, le rapport périodique sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant a été présenté, en janvier 2014 à Genève, au Comité des droits de l'enfant.

2012 a été décrétée Année de la santé et 2013 et 2014 Années de l'Éducation.

L'Institut National du Travail Social (INTS) a été créé.

Des disposions règlementaires et législatives ont été prises, parmi lesquels :

- un décret pris en janvier 2012 augmentant la rémunération des agents de la santé et affaires sociales ;
- la ratification, en février 2014, de convention relative au droit des personnes handicapées et de son protocole facultatif ;
- la vulgarisation à Brazzaville du décret en date de mai 2011 fixant les conditions et les modalités de création et d'ouverture des structures privées d'accueil et d'hébergement des enfants
- l'adoption en juin 2014 de quatre textes législatifs et juridiques du travail et de la sécurité sociale et adoptés, notamment ceux sur la création de la caisse des pensions des agents de l'Etat (CPAE), La Caisse des Risques Professionnels et des Pensions des travailleurs du secteur privé (CRPP), de la caisse de la

famille et de l'enfance en difficulté (CFED)., et du Régime de l'assurance maladie universelle (RAMU) ;
- les conventions collectives négociées pour les branches des hydrocarbures, de la foresterie et de l'environnement.

4.4.12. Principaux progrès

Dans l'enseignement primaire et secondaire, les résultats ont connu une amélioration dans la période sous revue. Le taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté de 117,7% en 2011 à 121,8% en 2014. Le taux d'achèvement a progressé de 83,0% en 2011 à 89,1% en 2014.

Les principales actions menées ayant concouru à cette amélioration sont le recrutement d'enseignants, la construction et la réhabilitation des salles de classe ainsi que la construction de cantines scolaires.

Le taux de transition du collège au lycée est passé de 59% en 2012 à 63,6% en 2014. Le taux de rétention au secondaire est passé de 90% à 95% pour le premier cycle et de 77,4% à 88,2% pour le second cycle.

Par contre, Le taux brut de scolarisation au supérieur a régressé à 12,6% en 2014 contre 13,2% en 2012 et le taux d'admission dans l'enseignement supérieur stagnait à 19,7%.

La parité filles/garçons a été atteinte en 2014 : 1 contre 0,97 en 2011.Toutefois, les écarts se creusent au fur et à mesure que l'on monte dans les niveaux d'enseignement.

Les travaux de construction liés aux 11èmes Jeux Africains de Brazzaville de septembre 2015 ainsi qu'aux municipalisations accélérées ont accru les capacités d'accueil des stades qui sont passées de 65 000 places en 2012 à 100 000 places en 2014.

Dix-sept structures de santé ont été construites et dix-neuf ont réhabilitées. Elles ont toutes été équipées suivant les normes. Le nombre de structures sanitaires spécialisées construites est de 2 pour un objectif de 5 en 2016. Le nombre de structures privées autorisées à exercer dans le secteur de la santé est passé de 643 à 863.

Le nombre de chefs-lieux de région disposant d'un hôpital général plafonnent depuis 2012 à 5 pour un objectif de 12 en 2016 à l'instar du nombre de formations sanitaires disposant d'un budget reste à 35 pour un objectif de 76 en 2016.

En matière de prise en charge des personnes vulnérables, le projet de filet social Lisungi a été lancé en 2014. Cinq transferts au profit de 2 789 ménages correspondant à 16 944 bénéficiaires ont été réalisés à Brazzaville. 600 personnes sans mélanine ont bénéficié de kits de protection. 2 500 personnes autochtones ont bénéficié du paquet de mesures de facilitation d'accès aux services essentiels et 500 enfants abandonnés ont été réinsérés, rapatriés et pris en charge.

3693 enfants handicapés ont été pris en charge.

755 enfants et jeunes ont été scolarisés dans les établissements spécialisés et à l'université.

Défis et perspectives

Les principaux défis du pilier Développement social et inclusion sont liés à :
- la lourdeur dans la mise en œuvre de la procédure de passation des marchés publics et la lenteur dans la chaîne de la dépense ;
- les relations complexes avec la Délégation Générale des Grands Travaux ;
- L'absence d'un dispositif de suivi - évaluation des projets efficace ;
- l'instabilité et l'insuffisance des ressources humaines ;
- l'insuffisante et l'inégale répartition des structures d'offre et le déséquilibre des effectifs entre les zones urbaines et les zones rurales ;
- l'insuffisante prise en compte des spécificités (genre, autochtones, personnes vivant avec handicap…) ;
- le manque de données récentes et fiables sur les systèmes éducatif et sanitaire.

Les perspectives du pilier sont orientées vers :

- le renforcement des capacités d'accueil des systèmes éducatif, sanitaire, sportif et social ;
- l'amélioration de la gestion des systèmes sur la base d'une carte scolaire et sanitaire
- l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'usage rationnel des médicaments et produits médicaux ;
- la réduire des disparités dans l'enseignement secondaire et supérieur entre garçons et filles en pratiquant une discrimination positive ;
- l'installation et le fonctionnement des nouvelles caisses de sécurité sociale ;
- la poursuite de l'élaboration des textes d'application des lois instituant les nouveaux régimes de sécurité sociale et la prise en charge des travailleurs de l'économie informelle ainsi de que leurs familles par le système de Sécurité sociale ;
- la production régulière des annuaires statistiques et la publication des résultats de la dernière Enquête Congolaise auprès des ménages (ECOM).

4.5. DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE (PILIER 5)

4.5.1. Développement territorial équilibré

Le sous-pilier Développement équilibré est structuré en trois programmes :

- la municipalisation accélérée ;
- le développement local (revitalisation du tissu villageois et décentralisation) ;
- la mise en place des bassins transfrontaliers de développement.

4.5.1.1. Rappel de défis

Les défis à relever au cours de la mise en œuvre du PND seront de rendre effective la décentralisation, d'achever les travaux des municipalisations accélérées antérieures, de construire et d'équiper les nouvelles entités (mairies d'arrondissements, hôtels et résidences des communautés urbaines) et d'élaborer un plan de développement local dans chaque département.

4.5.1.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs globaux en matière de développement équilibré sont articulés autour de : (i) la poursuite et l'achèvement du processus de décentralisation par le transfert de compétences ; (ii) la création de nouvelles entités et de la fonction publique territoriale ; (iii) la poursuite des projets de municipalisation accélérée ; (iv) le désenclavement des zones de production, l'assainissement des milieux de vie, le renforcement de la qualité des services publics ; (v) la mise en œuvre des contrats plan Etat-Départements comme l'un des outils financiers de la politique de développement local et (vi) l'aménagement et le développement du territoire.

Les objectifs stratégiques en sont : (i) gérer les municipalisations accélérées (développer et équiper le Kouilou, La Likouala, le Niari, Brazzaville, le Pool, les Plateaux, la Bouenza, la Sangha, la Lékoumou) et (ii) développer et équiper les infrastructures de l'administration du territoire hors municipalisation.

Les résultats attendus sont :

- L'élaboration de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
- Les études sur le programme de revitalisation du tissu villageois ;
- Les études sur l'élaboration de 10 schémas départementaux ;
- la réalisation de la municipalisation accélérée de la Lékoumou ;
- L'étude des projets de la municipalisation de la Sangha et de la Bouenza ;
- la réalisation des projets structurants et
- la production cartographique.

- ***Municipalisation accélérée***

Lancé en 2004, avec pour ambition d'équiper et de moderniser les départements du pays afin de dynamiser leur économie et d'améliorer les conditions de vie des populations, la Municipalisation accélérée a bénéficié à 10 départements, choisis alternativement dans le nord et le sud du pays : Pointe-Noire et Kouilou (2004), Likouala (2005), Niari (2006), Cuvette (2007), Brazzaville (2008 à 2010), Cuvette Ouest (2011), Pool (2012) et Plateaux (2013) et la Lékoumou (2014).

- ***Construction et équipement des infrastructures de l'administration du territoire***

Dans le cadre de la municipalisation accélérée, plusieurs projets ont été réalisés dans les départements du Pool, des Plateaux et de la Lekoumou. Il s'agit de la construction des sièges des conseils départementaux, des préfectures, des sous-préfectures et des communautés urbaines :

a) Département du Pool

- construction siège du conseil départemental ;
- construction de deux sous-préfectures (Kinkala ; Kindamba) ;
- construction de quatre mairies (Kinkala, Ignié, Ngabé, Kindamba).

b) Département des Plateaux

- construction de deux sous-préfectures (Djambala, Mbon)
- construction d'une mairie(Djambala)

c) Département de la Lekoumou

- construction d'une(01) mairie(Sibiti) ;
- construction du siège du conseil départemental ;

Par ailleurs, d'autres projets de construction ne figurant pas dans le programme de municipalisation accélérée ont été réalisés, notamment :

- la construction du marché Total (lot 1)
- la construction des résidences du Secrétaire Général d'Ollombo et du préfet de la Cuvette Ouest ;
- la réhabilitation des bâtiments abritant les logements administratifs de Louigui, et la résidence du sous-préfet de Louigui ;
- la réhabilitation des logements de service (sous-préfet de Mpouya, résidence du Secrétaire Général d'Ollombo, résidence du préfet de la Cuvette Ouest, logements administratifs de Louingui, résidence du sous-préfet de Louingui).
- la construction du premier module de la morgue municipale de Brazzaville.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, un décret a été publié en juillet 2014 portant attribution et organisation de la recette départementale auprès du conseil départemental.

- ***Consolidation de la décentralisation***

Au plan de la consolidation de la décentralisation, les actions suivantes ont été réalisées :

- l'organisation de séminaires de formation au profit des acteurs non étatiques de la décentralisation et du développement local à la base, avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement(AFD) et de la Délégation de la Commission Européenne à Brazzaville.
- la mise en œuvre d'un programme visant à soutenir l'élaboration par les conseils départementaux des Plateaux, de la Cuvette, de la Bouenza et du Pool, des plans de développement local en partenariat avec le PNUD ;
- la réalisation d'une mission par le Centre International d'Etudes pour le développement local (CIEDEL, Lyon - France) au Congo, en vue de proposer la feuille de route relative à la capitalisation et à la généralisation de l'expérience des plans de développement local (PDL) ;
- la création de nouvelles circonscriptions administratives (Ile-Mbamou, Madibou ; Loango, Mongo-Poukou et Ngoyo) pour rapprocher l'administration des administrés et assurer une plus large représentation populaire au sein des conseils ;
- l'augmentation du nombre de sièges de 45 à 101 au sein des conseils départementaux et de 25 à 99 au niveau des conseils communaux.

- ***Aménagement du territoire***

Au plan juridique et institutionnel : la loi d'orientation pour le développement et l'aménagement du territoire est élaborée et la mise en place des organes de concertation est en cours.

Au niveau opérationnel, l'élaboration du schéma départemental d'aménagement est en cours. Les études des 10 schémas à réaliser sont déjà disponibles. L'élaboration du plan national d'affectation des terres ainsi que l'actualisation du schéma national d'aménagement du territoire sont en cours.

Les contrats plans Etat-départements sont en cours de préparation. Il reste à réaliser les études de faisabilité sur le Fonds national d'aménagement du territoire et sur la création de la prime d'aménagement.

Les études sur le développement des zones d'aménagements sont déjà réalisées pour quatre départements dont les schémas sont disponibles. Les études du programme de revitalisation du tissu villageois sont aussi réalisées.

Les études développement des zones d'aménagements des bassins frontaliers sont en attente.

4.5.1.3. Analyse des performances

Les projets de la Municipalisation accélérée réalisés en 2012, 2013 et 2014 (dont certains sont encore en cours) ont permis de doter les départements du Pool, des Plateaux et de la Lékoumou d'infrastructures publiques et socio-économiques importantes, qui permettront de poser les bases d'un développement économique et social local, d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base.

L'expérience de la décentralisation se poursuit. Mais à ce jour le transfert de compétence et des ressources n'est pas effectif, induisant la paralysie des organes de suivi de la décentralisation comme le Comité technique d'évaluation de la décentralisation chargé du suivi, du conseil et de l'évaluation des collectivités locales.

Sur la période 2012-2014, seuls 6,25% des collectivités locales disposent d'un plan de développement local (PDL), pour un objectif de 100%, en 2016.

4.5.1.4. Défis et perspectives

Les principaux défis dans le domaine du développement équilibré sont à chercher dans :

- le contrôle du service fait non réalisé par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics contractés de gré à gré avant la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics ;
- le non aboutissement du processus d'attribution des marchés inscrits au plan de passation ;
- l'inexistence d'un mécanisme de suivi et de contrôle des projets exécutés avec le concours de la Délégation Générale aux Grands Travaux, en sa qualité de maitre d'ouvrage délégué.
- l'inadéquation entre les besoins de financement et les affectations budgétaires
- Le faible niveau d'exécution budgétaire ;
- les lenteurs dans la chaine de la dépense ;
- la paralysie des organes de suivi de la décentralisation ;
- la non publication des textes d'application de la loi 05-2005 du 11 mai 2005 portant statut de la fonction publique territoriale ; et
- le manque de planification locale au niveau des conseils départementaux.

Les perspectives s'inscrivent ainsi dans :

- l'achèvement des projets démarrés avant la mise en œuvre du PND ;
- la réalisation des études de faisabilité des projets avant leur inscription budgétaire ;
- le suivi et le contrôle des projets dont la maitrise d'ouvrage est assurée par la Délégation Générale aux Grands Travaux ;
- la poursuite de la politique de décentralisation des services de sécurité civile ;
- l'achèvement des travaux des municipalisations antérieures ;
- Le renforcement du cadre institutionnel et des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- le développement d'outils et de moyens permettant la mise en œuvre effective de la démarche de décentralisation.

4.5.2. Développement durable

4.5.2.1. Rappel des défis à la veille du PND

L'état des lieux de l'environnement avant la mise en œuvre du PND avait mis en exergue les faiblesses liées à l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, la pollution accentuée de l'air, la destruction de la faune aquatique et des écosystèmes côtiers, le dégagement d'odeurs fétides et la prolifération d'insectes.

4.5.2.2. Rappel des objectifs du PND

Les objectifs généraux en sont : (i) mettre en œuvre le cadre stratégique national du développement durable ; (ii) renforcer les capacités en matière de développement durable et (iii) gérer durablement l'environnement. Ses objectifs spécifiques en sont : (i) renforcer le cadre législatif ; (ii) élaborer et suivre la mise en œuvre des normes et indicateurs ; (iii) créer un organe conseil du développement durable ; (iv) promouvoir l'éducation environnementale ; (v) renforcer la législation ; (vi) gérer les zones humides ; (vii) conserver les espèces fauniques et floristiques ; (viii) lutter contre les pollutions et (ix) renforcer les capacités institutionnelles.

Les résultats attendus en sont :

- une loi définissant la stratégie du développement durable élaborée et promulguée ;
- les normes et indicateurs du développement durable disponibles ;
- 50 cadres formés en matière de développement durable ;
- une commission nationale de développement durable créée ;
- une nouvelle loi promulguée et vulgarisée et les textes d'application publiés ;
- des sites reconnus par la convention RAMSAR
- les espèces en voie d'extinction protégées
- un centre national des catastrophes et l'agence de protection de l'environnement construits et opérationnels ;
- le cadre de vie des populations amélioré et le milieu naturel protégé ; et
- les espèces en voie d'extinction protégées.

4.5.2.3. Progrès réalisés

- ***La reforestation***

Le Congo a organisé un forum national sur le développement durable du 23 au 26 avril 2013.

Un atelier de sensibilisation sur le protocole de Nagoya, concernant l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, a aussi été organisé le 19 novembre 2013 à Brazzaville.

Un atelier de formation de 80 acteurs locaux aux techniques de montage et d'élaboration des projets de reboisement a été organisé à Brazzaville du 16 au 17 juillet 2013. L'objectif de cet atelier était de corriger les faiblesses, de renforcer les capacités des partenaires locaux, de garantir un bon accompagnement des promoteurs locaux dans la conduite des projets et de faciliter l'obtention des financements pour la mise en place des pépinières et des plantations.

D'autres ateliers ont été organisés et ont porté sur la validation du rapport national sur la désertification, le lancement du projet de gestion durable des forêts de production du bassin du Congo, le projet Forêt et Diversification économique, portant sur l'examen et la validation de l'étude de sauvegarde environnementale et sociale, etc.

L'existence du PRONAR (Programme National d'Afforestation et de Reboisement) a été formalisée par décret en mai 2013. Initié en 2011, à l'occasion de l'Année internationale des forêts, il a pour objectif d'atténuer la pression exercée sur les forêts naturelles en réduisant la déforestation et la dégradation des sols. Il vise au reboisement d'1 million d'hectares.

La stratégie nationale d'afforestation et de reboisement a, dans le cadre du PRONAR, été validée et le plan indicatif d'afforestation des terres élaboré avec l'appui de la FAO. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, une superficie de 700.000 ha a été identifiée et cartographiée. Par contre, le problème de financement de ce programme reste cependant entier.

Une réserve foncière de 2 000 hectares a été acquise par le PRONAR à Bambou-Mingali, dédiée à la plantation par l'équipe du PRONAR et le service national de reboisement.

Le PRONAR a apporté un appui à 20 petits promoteurs de pépinières villageoises pour poser les bases d'une production de plans forestiers et fruitiers de qualité, capable d'assurer une rentabilité des plantations.

- ***Faune et aires protégées***

Une étude a été lancée en 2013 sur l'élaboration des équations allo-métriques pour la quantification du gaz carbonique absorbé par les forêts naturelles et les plantations en vue de se positionner sur le marché du carbone.

Une étude a révélé que près de 5000 éléphants ont été tués en cinq ans dans le parc national de Nouabalé Ndoki (département de la Sangha). La conservation et la gestion durable de la biodiversité ont toujours préoccupé les chefs d'État de la sous-région, en raison du rôle qu'elles jouent dans l'équilibre de l'écosystème naturel national et mondial. Dans cette perspective, le Congo s'est engagé dans le développement des aires protégées transfrontalières à travers la Tri nationale de la Sangha avec le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA), la Tri nationale Dja-Odzala-Minkébé avec le Cameroun et le Gabon, et la Bi nationale Lac Télé-Lac Tumba avec la République démocratique du Congo (RDC). Le pays est aussi en pourparlers avec le Gabon en vue de la création de l'aire protégée transfrontalière de Mayumba-Conkouati et avec la RDC et l'Angola pour celle du Mayombe.

Le Gouvernement a validé en janvier 2012 un décret portant sur l'élargissement du parc national de Nouabalé-Ndoki dans les départements de la Likouala et de la Sangha. Ce décret a permis d'intégrer le site de Goualougo qui abrite plus de 120 chimpanzés au sein du Parc Nouabalé-Ndoki, dont la superficie est passée de 386 592 hectares à 423 870 hectares.

Des études de faisabilité, en vue de la création d'une aire protégée dans la zone de Ntokou-Pikounda située à cheval entre les départements de la Cuvette et de la Sangha, ont révélé que cette zone dispose d'une biodiversité importante et riche (éléphants, gorilles). Le parc national de Ntokou-Pikounda a ainsi été créé par décret en date du 4 mars 2013, améliorant la superficie d'aires protégées de 10,7% à 13%, le portant à 4 523 418 ha.

Une Agence congolaise de la faune et des aires protégées a été créée par loi, en 2012. Son objectif principal est d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion de la faune, des aires protégées et des unités de surveillance et de lutte anti-braconnage.

Le processus de classement de l'aire marine protégée de la Baie de Louango, a été lancé, grâce avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sur financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

La 4ème édition des journées des aires protégées s'est tenue du 20 au 22 juin 2013 à Brazzaville. Elle a permis aux experts de discuter de l'avenir des aires marines protégées et de la lutte anti braconnage.

Un programme de formation paramilitaire des éco gardes est en cours d'exécution depuis plus de trois ans.

L'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) a signé plusieurs accords dont :

- le protocole d'accord avec le Fonds pour la Protection de la Nature (WWF) relatif à la mise en œuvre du projet de Conservation dans l'espace TRIDOM inter Zone Congo (ETIC) et de la Conservation de l'aire protégée frontalière de la TRI Nationale Dja-Odzala-Minkebe ;
- le protocole d'accord avec l'ONG Wildlife Conservation Society (WCS) pour la gestion durable et le financement du Parc national de Nouabalé Ndoki.

Un programme de formation paramilitaire des éco-gardes est en cours depuis plus de trois ans.

- ***Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts***

Le Gouvernement a adopté en janvier 2012 un décret portant création, attributions et organisation de ''l'Autorité nationale désignée'' du mécanisme pour un développement propre, dans le cadre du protocole de Kyoto

que le pays a ratifié en 2006. Cette instance a comme principal objectif de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Gouvernement et les Nations Unies ont signé en octobre 2012, le Programme national pour l'appui au processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). L'ONU-REDD va apporter un soutien à la fois technique et financier au processus REDD+ national sur une période de trois ans (2013-2015).

Un atelier stratégique du Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones (Caco) pour le processus REDD+ en République du Congo a été organisé en septembre 2013 à Brazzaville, en partenariat avec le PNUD. L'objectif de cet atelier était de débattre du fonctionnement interne du Caco-REDD, des perspectives du réseau, de son implication dans le processus de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+) au Congo.

Le premier projet REDD+, qui a abouti en septembre 2013 au niveau du bassin du Congo et au niveau mondial, est le projet de l'Unité Forestière d'Exploitation de Pikounda-Nord dans le département de la Sangha. Des études de faisabilité y ont été réalisées, permettant de comptabiliser le carbone forestier de l'Unité forestière d'exploitation (UFE). Ce projet vise à améliorer les performances forestières, en réduisant les émissions de gaz dues à la déforestation et à la dégradation forestière ainsi qu'à favoriser une gestion durable des forêts (REDD+). Le projet a également pour objectif de protéger 92.530 hectares de forêt vierge qui représentent l'Unité forestière d'exploitation de Pikounda-Nord.

4.5.3. Synthèse de la mise en œuvre pilier 5

Le PND prévoyait 412,2 milliards de FCFA pour la mise en œuvre du pilier 5. Ce montant a été porté par les lois de finances successives à 574,6 milliards de FCFA, soit un accroissement de 39,3%. Cet accroissement a été entrainé notamment par la poursuite des municipalisations accélérées. Au total, le taux d'exécution du pilier 5 dépasse 100%. Mais il n'atteint que 63% pour Développement durable et la protection de l'environnement.

Tableau 9 : Exécution budgétaire du développement intégré et durable

Axes stratégiques/missions	Prévisions 2012-2014 PND	Allocation 2012- 2014 LFI	Exécution de 2012 à 2014				
			Montant en milliers FCFA	LFI en %	PND en %	Ecart Exécution / LF en %	Ecart Exécution / PND en %
Pilier 5 : Développement équilibré et durable	412 179	574 598	629 250	109,5	152,7	9,5%	52,7%
Aménagement du territoire et développement local	309 385	470 751	563 776	119,8	182,2	19,8%	82,2%
Développement durable, protection de l'environnement et changement climatique	102 794	103 847	65 473	63,0%	63,7%	-37,0%	-36,3%

Source : DGB et DPIPD

4.5.3.1. Principales actions politiques et réformes sectorielles menées

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a été élaborée. Les études sur l'élaboration de 10 schémas départementaux sont réalisées.

Un décret portant attribution et organisation de la recette départementale auprès du conseil départemental a été publié.

4.5.3.2. Principaux résultats

Les projets réalisés en 2012, 2013 et 2014 dans le cadre de la municipalisation accélérée ont permis de doter les départements du Pool, des Plateaux et de la Lékoumou d'infrastructures publiques et socio-économiques importantes. Par contre, les résultats en matière de décentralisation restent limités. Sur la période 2012-2014, seuls 6,25% des collectivités locales disposent d'un plan de développement local (PDL), pour un objectif de 100% en 2016. Le transfert de compétences et des ressources en faveur des collectivités locales n'est pas encore effectif.

Le résultat le plus significatif dans le domaine du développement durable est l'évolution des aires protégées dont la superficie totale est passée de 4 297.000 ha en 2012 à 4 523 418 ha en 2014, soit 13,2% du pays. Le sous-secteur du développement durable reste toutefois caractérisé par de faibles niveaux d'allocation (18,1% du pilier et 1,2% du total du PND) et de bas taux d'exécution (63%).

4.5.3.3. Les défis et perspectives

Les principaux défis à relever en matière de développement équilibré et durable décentralisation se situent principalement dans :

- le renforcement du cadre institutionnel et des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- le développement des outils et moyens permettant la mise en œuvre effective de la démarche de décentralisation ;
- Le fonctionnement des organes de suivi de la décentralisation ; l
- la publication des textes d'application de la loi 05-2005 du 11 mai 2005 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- la planification locale au niveau des conseils départementaux

Les prospectives dans le domaine du développement équilibré et durable sont ainsi orientée dans : le renforcement du cadre de concertation entre les grands travaux et les ministères sectoriels en vue d'un suivi efficace des ouvrages infrastructures réalisées lors des municipalisations accélérées ; l'achèvement des travaux des municipalisations antérieures ; et le renforcement du cadre institutionnel et les capacités des acteurs de la décentralisation.

En matière de développement durable, les défis spécifiques portent sur la clarification du rattachement institutionnel des aires protégées qui ressortent à la fois du Ministère du Tourisme et de l'Environnement et du Ministère de l'Économie Forestière et du Développement durable et les synergies à créer entre les différentes entités ministérielles et les acteurs qui interviennent dans le secteur. L'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable (ODD) constitue également un défi.

V

DEFIS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

5.1. DEFIS PRIORITAIRES POUR UNE MEILLEURE MISE EN ŒUVRE DU PND

5.1.1. Cadre macroéconomique et budgétaire et financement de la stratégie

Le cadre de référence ou scénario « PND » prévoyait :

a) au niveau mondial

- une reprise de la croissance de l'économie mondiale au taux moyen de 4,6% sur la période 2012-2016 ;
- des cours internationaux favorables des principaux produits exportés par le Congo, avec un cours moyen de 90 $/baril contre un prix moyen de 82 $/baril et un prix moyen du bois autour de 309 $/m^3 ;
- une légère appréciation du dollar par rapport à l'euro.

b) au plan national

- une croissance moyenne d'environ 8,5% ;
- une croissance du secteur pétrole de 10% ;
- une croissance moyenne des recettes propres de 7%, résultant de l'augmentation des recettes pétrolières (6,4% en moyenne) et de l'augmentation, dans le même temps, des recettes non pétrolières (9,5% en moyenne) ;
- une progression moyenne des dépenses de l'Etat de 20,9%.

Ces hypothèses ne sont pas réalisées tout au long de la période sous revue. Après une bonne tenue jusqu'en juin 2014, les cours du pétrole ont baissé de 62,2 $ le baril à 111,8 $le baril en décembre 2014. L'impact de cette baisse sur l'économie congolaise est important puisque le pétrole représente environ 60% du PIB et 70% des recettes publiques en moyenne.

Les recettes publiques réalisées en 2014 ont été de 2863 milliards de FCFA, pour une prévision de la Loi de finances rectificative de 3465 milliards[68], soit une baisse de 17,4%. La chute des revenus pétroliers se poursuivant, la loi rectificative votée en juin 2015 a réduit le budget initial de l'année 2015 de 3.639,8 à 2.715,1 milliards de FCFA, soit une baisse de 25,4%.

En plus de ceux du pétrole, les cours du bois ont baissé 15% et ceux du fer, de 50%, entrainant le report de nombre de projets miniers. Le dollar s'est apprécié de plus de 12% par rapport à l'euro, entre mars et décembre 2014.

Dans un pays où plus de 70% des recettes budgétaires proviennent de la rente pétrolière, il se pose naturellement le défi du financement de la mise en œuvre du PND. En effet, les besoins financiers induits par les politiques ambitieuses et volontaristes nécessitent une forte mobilisation de ressources à la fois publiques et privées.

Par ailleurs, l'organisation des 11e Jeux africains en 2015 a obligé à une réorientation des ressources budgétaires des années 2014 et 2015, limitant les allocations aux autres activités initialement prévues dans chacun des piliers du Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (Livre I du PND).

5.1.2. Faiblesse du dispositif de suivi-évaluation du Plan National de Développement

L'atteinte des objectifs du Plan National de Développement est fortement dépendante d'un dispositif de suivi-évaluation capable d'analyser l'efficacité des politiques publiques définies dans le cadre de la stratégie et de proposer des actions visant à lever les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre de la stratégie. Ce dispositif rendrait compte de la réalisation financière et physique du PND et permettrait une évaluation réelle de ce qui a été déjà réalisé et d'identifier les secteurs et programmes sur lesquels il conviendrait d'intensifier les efforts afin de combler les retards constatés et de corriger les contre-performances sectorielles enregistrées. Ce dispositif devrait aussi permettre une actualisation des objectifs définis dans la stratégie, en tenant compte des évolutions de la situation économique mondiale et nationale.

Le livre 4 du PND détaille le dispositif et les mécanismes de suivi-évaluation, en précise les structures, en définit les produits attendus ainsi que les échéances. Toutefois, en raison de leur multiplicité, les périmètres de compétences et les champs d'action des structures se chevauchent. Aussi conviendrait-il que le rôle de maitre

[69] Sources : FMI

d'œuvre du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND et d'accompagnement des départements ministériels soit réaffirmé.

Un autre facteur limitatif du mécanisme de suivi évaluation réside dans le fait que le Comité national pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (CN-CERP) n'a jamais été mis en place.

Enfin, les recommandations du diagnostic effectué en mai 2013 n'ont jamais été prises en compte.

Un élément fondamental de ce dispositif est le système statistique national, qui devrait être capable de mettre à disposition des informations statistiques actuelles et fiables, nécessaires à la mise en œuvre et au sui-évaluation des stratégies et politiques de développement économique et social. Néanmoins, l'on constate les insuffisances et les limites du système statistique national dans sa capacité à renseigner sur une base régulière l'ensemble des indicateurs sur le développement «économique et social, nécessaires à l'élaboration des rapports de progrès. En outre, il n'existe pas de méthodologie claire pour mesurer les performances des sept (7) grappes de diversification de l'économie prévues dans le PND. Les départements ministériels ne disposent pas toujours des ressources humaines qualifiées nécessaires au développement des systèmes statistiques sectoriels. A ce jour, la stratégie nationale de développement de la statistique n'a pas encore été adoptée et l'Institut National de la Statistique ne joue pas pleinement son rôle de coordonnateur du système statistique national. Les annuaires statistiques des secteurs ne sont pas régulièrement publiés et les résultats de la dernière enquête ECOM tardent à être publiés.

5.1.3. Mise en œuvre des piliers du Plan National de Développement

La mobilisation des ressources demeure l'une des contraintes majeures de la concrétisation des visions et politiques de développement. Les difficultés rencontrées dans l'exécution budgétaire, en particulier dans la maîtrise de la chaîne de la dépense et dans les processus de codification du budget, d'élaboration, de transmission, de validation du plan de passation des marchés publics et d'approbation de ces marchés rallongent les délais de mise en œuvre des actions prévues dans le PND. La maîtrise et l'efficacité de la dépense publique demeure à cet égard un enjeu capital.

De nombreux ministères évoquent, parmi les causes des faibles performances de leurs secteurs, les difficultés liées au système de passation des marchés publics. Celui-ci n'a pas encore atteint le niveau d'efficacité requis. La complexité du nouveau code et surtout le manque de spécialistes dans ce domaine sont autant de facteurs qui affectent le système.

Un déficit de communication entre la Délégation Générale aux Grands Travaux et les ministères en ce qui concerne la gestion des projets à compétence partagée, rend difficile le suivi des projets exécutés physiquement et financièrement par la DGGT.

La circulation et le partage de l'information au sein des ministères et entre les ministères constituent aussi un défi pour la mise en œuvre du PND. Les cadres de concertation interministérielle devraient être renforcés pour favoriser le suivi approprié des secteurs, en particulier des problématiques transversales. Par ailleurs, il conviendrait d'améliorer la communication autour de la programmation conjointe et du suivi de l'exécution des projets entre les ministères sectoriels et le maître d'ouvrage délégué, la Délégation Générale aux Grands Travaux.

La qualité des ressources humaines représente un autre enjeu majeur pour la mise en œuvre du Plan National de Développement. Tous les départements ministériels font face à un déficit en personnel compétent pour l'exécution des actions définies dans la stratégie.

5.2. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

De plus grands efforts devraient être consentis pour la mobilisation des ressources devant servir à la réalisation des actions du PND. Il s'agira aussi d'améliorer l'exécution budgétaire, en agissant sur les délais de codification du budget ainsi que la meilleure maîtrise de la chaine de la dépense et de réduire les délais d'élaboration, de transmission et de validation des plans sectoriels de passation des marchés publics et d'approbation desdits marchés. Il faudra également travailler au renforcement du dispositif de suivi-évaluation du PND, l'accent devant être mis sur la présentation d'analyses plus approfondies de l'exécution financière et physique du PND. Il

conviendra également d'améliorer les relations et discussions interministérielles pour aborder plus efficacement les problématiques transversales. La question des ressources humaines devra être résolue.

5.2.1. Mobilisation des ressources

La réduction des recettes d'exportations pétrolières et conséquemment des recettes budgétaires diminuent les marges budgétaires du pays. Dans la perspective d'une baisse prolongée des cours du pétrole, des efforts accrus de mobilisation et de diversification des sources de financement des investissements devraient être menées dans plusieurs directions : l'élargissement de la base fiscale, une plus grande mobilisation des financements publics extérieurs, le développement des investissements privés nationaux ou internationaux ainsi que la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP).

5.2.2. Efficacité de la dépense publique

La hausse significative des investissements au cours des dernières années ne s'est traduite pas encore par une réduction significative du déficit infrastructurel et social. L'efficience et la qualité des investissements doivent donc être améliorées à travers notamment le renforcement du processus et des capacités de sélection, de planification, de mise en œuvre et de coordination des investissements publics. En aval, les mécanismes, les outils et les capacités de réalisation d'études de projets avant leur inscription au budget de l'Etat doivent être renforcées.

Il importe à cet égard d'étudier avec les partenaires techniques et financiers les modalités de ces améliorations, de préparer et de mettre en œuvre, avec leur appui, un programme de moyen terme de renforcement des capacités nécessaires, dans les domaines de la programmation, de la sélection, de l'exécution et de la gestion des projets.

Par ailleurs, il convient de respecter les délais réglementaires dans la chaine de la dépense (plan de passation des marchés, avis de non objection, approbation des marchés publics). Il est urgent, à ce titre, de renforcer les capacités techniques des cadres et agents des structures de l'Etat en charge de la gestion des marchés publics. L'élaboration des plans de passation de marchés sur la base des budgets-programmes et non plus seulement au rythme annuel constitue également un enjeu important pour réduire les risques de report de crédits d'un exercice budgétaire à un autre.

5.2.3. Opérationnalisation du suivi - évaluation du PND

Opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation du PND commence par réaffirmer le rôle de maitre d'œuvre du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND et l'accompagnement des départements ministériels, de la Direction Générale du Plan et du Développement. Il faut également réaffirmer le rôle des Directions des Etudes et de la Planification des ministères techniques dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Leurs directeurs devraient, pour plus d'efficacité, être statutairement détachés du Ministère du Plan vers les ministères sectoriels.

Renforcer le dispositif de suivi-évaluation du PND revient ensuite à mettre en œuvre les recommandations du diagnostic effectué en mai 2013 sur ledit mécanisme de suivi-évaluation du PND.

Dans cette perspective, l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du système statistique national pour le rendre à même d'assurer la mise à disposition de données fiables pour l'élaboration des politiques publiques et leur évaluation, s'avèrent indispensables.

Rendre opérationnel le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PND signifie enfin résoudre progressivement la question des ressources humaines en renforçant les capacités sur toute la chaîne de mise en œuvre du PND, à travers des recrutements, des plans de formation et de mise à niveau des agents de la Fonction publique.

Des mécanismes aptes à faciliter la circulation de l'information entre la Délégation Générale aux Grands Travaux et les ministères techniques doivent être mis en œuvre, pour améliorer le suivi des projets à compétence partagée.

5.2.4. Amélioration de la planification et de la programmation du PND

En raison du rythme de croissance économique, inférieur de moitié aux prévisions du PND, les dépenses publiques devraient être mieux orientées vers les politiques destinées à la promotion d'une croissance inclusive. Le lien entre les actions du PND et le budget annuel doit être mieux établi durant la préparation du budget, en insistant davantage sur la nécessaire diversification de l'économie. La périodicité annuelle de préparation des PAP-CDMT doit être respectée et son calendrier, inscrit dans celui de la préparation du budget annuel de l'État afin d'en éclairer les arbitrages.

Les évolutions récentes de la situation macroéconomique et budgétaire rendent nécessaires, l'actualisation, voire procéder une nouvelle priorisation des objectifs du PND. Dans cette nouvelle priorisation, les secteurs clés, vecteurs de diversification et de croissance inclusive (économie rurale, agro-business, économie forestière, tourisme-hôtellerie, transports et logistique, énergie et transports), devraient être privilégiés. A cet effet, il conviendrait de lancer rapidement les études pour l'opérationnalisation des grappes.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) dont la première année de mise en œuvre (2016) correspond à la dernière année du PND 2012-2016 devraient également être pris en considération.

Par ailleurs, tout en poursuivant la politique d'investissement visant à améliorer la couverture du territoire en infrastructures économiques et sociales, une attention particulière doit être accordée à l'entretien, à la maintenance et à la protection du patrimoine infrastructurel existant.

VI ANNEXES

Annexe 1: Exécution du budget 2012-2014 par secteur du PND, base ordonnancement

(Source : Direction générale du budget et direction de la programmation des investissements publics)

Axes stratégiques/missions	Prévisions2012-2014dans-lePND		Prévi-sionsdesLFde2012à2014		Exécutionde2012à2014			Ecarts		
	Montant (millions FCFA)	Poids	Montant (millions FCFA)	Poids	Montant (millions FCFA)	LF	PND	Ecart1=Prévisions/PND	Ecart2=Exécution/Prévisions	Ecart3=Exécution/PND
Axe stratégique1 : Promotion de la démocratie et de la gouvernance	**2038405**	**24,5%**	**2585140**	**29,9%**	**2403134**	**93,0%**	**117,9%**	**27%**	**-7%**	**18%**
Mission1.1 : Promotion de politique et renforcement de la démocratie	502535	6,0%	558357	6,5%	591652	106,0%	117,7%	11%	6%	18%
Mission1.2 : Renforcement de la défense nationale	703226	8,5%	780356	9,0%	741333	95,0%	105,4%	11%	-5%	5%
Mission1.3 : Promotion de la gouvernance judiciaire et de la sécurité nationale	233467	2,8%	527164	6,1%	476151	90,3%	203,9%	126%	-10%	104%
Mission1.4 : Promotion de la gouvernance administrative	21964	0,3%	33272	0,4%	30527	91,8%	139,0%	51%	-8%	39%
Mission2.1 : Promotion de la gouvernance économique et financière	577212	6,9%	685991	7,9%	563471	82,1%	97,6%	19%	-18%	-2%
Axe stratégique 2 : Développement économique et promotion de la croissance	**657126**	**7,9%**	**581599**	**6,7%**	**395713**	**68,0%**	**60,2%**	**-11%**	**-32%**	**-40%**
Mission2.2 : Développement des industries extractives	174135	2,1%	159260	1,8%	85660	53,8%	49,2%	-9%	-46%	-51%
Mission2.3 : Développement des autres industries	79226	1,0%	89452	1,0%	147611	165,0%	186,3%	13%	65%	86%
Mission2.4 : Promotion de la production agricole	296626	3,6%	189143	2,2%	97237	51,4%	32,8%	-36%	-49%	-67%
Mission2.5 : Développement des services	68365	0,8%	80586	0,9%	39590	49,1%	57,9%	18%	-51%	-42%
Mission2.6 : Promotion de l'intégration économique	3225	0,0%	1356	0,0%	2352	173,4%	72,9%	-58%	73%	-27%
Mission2.7 : Promotion de l'emploi	35548	0,4%	61802	0,7%	23263	37,6%	65,4%	74%	-62%	-35%
Axestratégique3 : Développement des infrastructures	**3447021**	**41,5%**	**3017610**	**34,9%**	**2724949**	**90,3%**	**79,1%**	**-12%**	**-10%**	**-21%**

Axes stratégiques/missions	Prévisions2012-2014dans-lePND		PrévisionsdesLFde2012à2014		Exécutionde2012à2014			Ecarts		
	Montant (millions FCFA)	Poids	Montant (millions FCFA)	Poids	Montant (millions FCFA)	LF	PND	Ecart1=Prévisions/PND	Ecart2=Exécution/Prévisions	Ecart3=Exécution/PND
Mission3.1 : Développement des infrastructures et travaux publics	2128640	25,6%	1879563	21,7%	1872539	99,6%	88,0%	-12%	0%	-12%
Mission3.2 : Développement des infrastructures de télécommunication et des TICS	84872	1,0%	65144	0,8%	25852	39,7%	30,5%	-23%	-60%	-70%
Mission3.3 : Développement des infrastructures énergétiques	728006	8,8%	511301	5,9%	423281	82,8%	58,1%	-30%	-17%	-42%
Mission3.4 : Promotion de l'habitat et assainissement du cadre de vie	505502	6,1%	561602	6,5%	403276	71,8%	79,8%	11%	-28%	-20%
Axe4 : Développement Social	**1758983**	**21,2%**	**1893854**	**21,9%**	**2178779**	**115,0%**	**123,9%**	**8%**	**15%**	**24%**
Mission4.1 : Renforcement du système éducatif	883344	10,6%	1008612	11,7%	778627	77,2%	88,1%	14%	-23%	-12%
Mission4.2 : Promotion de la santé et de la nutrition	625140	7,5%	568010	6,6%	927138	163,2%	148,3%	-9%	63%	48%
Mission4.3 : Renforcement de la protection sociale et inclusion des groupes vulnérables	52213	0,6%	70387	0,8%	41444	58,9%	79,4%	35%	-41%	-21%
Mission 4. 4 : Promotion du sport et de la culture	198286	2,4%	24685	2,9%	431571	174,8%	217,7%	24%	75%	118%
Axe stratégique5 : Développement équilibré et durable	**412179**	**5,0%**	**574598**	**6,6%**	**629250**	**109,5%**	**152,7%**	**39%**	**10%**	**53%**
Mission5.1 : Aménagement du territoire et développement local	309385	3,7%	470751	5,4%	563776	119,8%	182,2%	52%	20%	82%
Mission5.2 : Développement durable, protection de l'environnement et changement climatique	102794	1,2%	103847	1,2%	65473	63,0%	63,7%	1%	-37%	-36%
Total général	**8313715**	**100,0%**	**8652802**	**100,0%**	**8331824**	**96,3%**	**100,2%**	**4%**	**-4%**	**0%**

Annexe 2 : Vue d'ensemble de la situation des OMD en République du Congo

Objectifs	Etat	Remarques
Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	En retard	• L'incidence de la pauvreté a baissé de 50,7 % en 2005 à 46,5 % en 2011. Ce rythme de progression est toutefois lent pour espérer atteindre la cible de 35 % à l'horizon 2015. • Plusieurs emplois ont été certes créés depuis 2005 mais, ils sont pour la plupart des emplois précaires qui ne permettent pas de réduire la pauvreté. • La situation nutritionnelle est préoccupante dans la plupart des ménages. Cette cible ne sera pas atteinte au regard des tendances actuelles
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	En retard	• Le taux net de scolarisation au primaire dépasse 80 % sur l'ensemble du territoire national mais, elle n'a progressé que de 2,7 points de pourcentage entre 2005 et 2011. À ce rythme, il sera difficile pour le Congo d'atteinte la cible de 100 % à l'horizon 2015. • Les problèmes de qualité subsistent et demeurent un défi à relever
Objectif 3 : Promouvoir l'équité genre et l'autonomisation des femmes	En retard	• Des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de parité dans l'enseignement primaire ; elle a été atteinte dans les grands centres urbains. Les inégalités persistent au secondaire et primaire. • Les femmes demeurent sous-représentées dans l'industrie et le commerce ; elles sont en revanche majoritaires dans l'agriculture. • La représentativité des femmes au parlement et les instances de prise de décision demeure faible
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	En bonne voie	• La mortalité des enfants de moins de cinq ans a été réduite de façon significative entre 2005 et 2011 (mortalité néonatale : 33‰ en 2005 à 22‰ en 2011 ; mortalité infanto-juvénile : 117‰ en 2005 à 99‰ en 2011 ; mortalité infantile : 75‰ en 2005 à 39‰ en 2011) et il est possible pour le Congo d'atteindre cet objectif si la tendance actuelle est maintenue. L'accès aux soins notamment en milieu rural et la qualité des soins restent toutefois un défi à relever.

Annexe 3 : Bibliographie et sources

1. Diagnostic synthétique de la situation socio-économique du Congo et objectifs indicatifs post PND 2012-2016, Direction des stratégies et des politiques de développement, DGPD, Ministère du Plan et de l'Intégration, Septembre 2015.

2. Cadre de Mesure de la Performance de la Gestion des Finances Publiques (PEFA) en République du Congo, Rapport Final, Juin 2014.

3. Document de programmation budgétaire à moyen terme 2016-2018, Comité permanent de cadrage macroéconomique et budgétaire, MEFPPPI, juillet 2015

4. Le Chemin d'Avenir (2009)

5. Feuille de route Gouvernementale 2012-2016

6. Fiche Perspectives Économiques Congo 2015, BAD, PNUD

7. Lettres de missions 2014 des ministères

8. Lettre de politique agricole, 2013, juillet 2013

9. Lettre de politique de la pêche et de l'aquaculture en République du Congo, juillet 2013

10. Note de conjoncture, deuxième semestre 2014 et perspectives 2015, Direction Générale de l'Économie, Ministère de l'Économie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration, avril 2015.

11. Plan National de Développement 2012-2016 : Livres I, II, III, IV

12. Programmes d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyens Terme : PAP – CDMT 2016-2018

13. Programme biennal de Développement Sanitaire 2015-2016, Document de mise en œuvre du PND 2012-2016 dans le secteur de la santé, Ministère de Santé et de la Santé et de la Population, septembre 2014

14. Rapport de suivi de la situation économique et financière, deuxième édition, Banque mondiale, septembre 2015

15. Rapport National de Suivi des Progrès vers l'Atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2013.

16. Rapport des services du FMI sur les consultations de 2014 au titre de l'Article IV, juillet 2014.

17. Rapport des services du FMI sur les consultations de 2015 au titre de l'Article IV, juillet 2015.

18. Rapport national de l'évaluation de l'éducation pour Tous, rédigé par Moïse Balonga, Consultant national, sous la coordination de l'UNESCO, Brazzaville, décembre 2014.

19. Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, mai 2015

20. Rapport de suivi de la situation économique et financière, deuxième édition, Congo, Groupe de la Banque mondiale, septembre 2015.
21. Rapport sur le développement humain 2015, Le travail au service du développement humain, PNUD

22. http://www.insee.fr

23. http : //www.imf.org

Édition et impression: Yasua. Tel.: (+242) 06 673 78 78 / 05 612 09 42 **Graphisme:** Sarald Aime NGOUABI

Ministère du Plan et de l'Intégration
Direction Générale du Plan et du Développement
Brazzaville - République du Congo, 2016